

Christoph Schwarze

# Introduction à la sémantique lexicale

**gnV** Gunter Narr Verlag Tübingen

*Die Deutsche Bibliothek - CIP-Einheitsaufnahme*

**Schwarze, Christoph:**

Introduction à la sémantique lexicale / Christoph Schwarze. – Tübingen : Narr, 2001

(Narr Studienbücher)

ISBN 3-8233-4983-X

© 2001 · Gunter Narr Verlag Tübingen  
Dischingerweg 5 · D-72070 Tübingen

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.  
Gedruckt auf chlorfrei gebleichtem und säurefreiem Werkdruckpapier.

Internet: <http://www.narr.de>  
E-Mail: [info@narr.de](mailto:info@narr.de)

Druck: Müller + Bass, Tübingen  
Verarbeitung: Nädele, Nehren  
Printed in Germany

ISSN 0941-8105  
ISBN 3-8233-4983-X

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser le présent ouvrage : Judith Meinschaefer et Christine Schwarze ont bien voulu lire et commenter une version préliminaire de ce travail, Georges Kleiber a généreusement accepté de réviser le texte français, et Regine Eckardt, outre qu'elle m'a aidé à formuler certaines de mes analyses, est l'auteur des illustrations. Ulrike Brüning, assistée de Martina Bischofberger et de Katrin Lotter, a adapté le manuscrit au format de la série des *Studienbücher*.

## Abréviations, symboles et conventions employés dans cet ouvrage

- A : adjectif
- ARG : argument
- cf. : voir, comparer
- $\delta$  : différence
- D : déterminant
- DFC : Dictionnaire du français contemporain
- fig. : figure
- $\mu$  : mesure
- N : nom
- p : proposition
- par ex. : par exemple
- PL : Petit Larousse
- PR : Petit Robert
- SN : syntagme nominal
- SP : syntagme prépositionnel
- SV : syntagme verbal
- SV<sub>inf</sub> : syntagme verbal à l'infinitif
- v. : voir
- vs. : dans « A vs. B », A est en opposition avec B
- x, y, z : variables d'individus
- ? : expression dont l'acceptabilité est douteuse
- \* : expression non grammaticale
- = : dans les expressions a = b, a est un attribut et b une valeur
- =<sub>D</sub> : dans les expressions a =<sub>D</sub> b, a est un attribut et b une valeur par défaut
- ≡ : dans les expressions a ≡ b, a et b sont équivalents
- | : dans les expressions où un symbole syntaxique s se trouve sur, et une variable v se trouve sous le symbole | : il y a *linkage* entre s et v
- ¬ : négation
- a → b : remplacer a par b
- ∅ : zéro
- ⚡ : échec de l'unification

Les expressions imprimées dans la fonte `courier` font partie du langage de représentation sémantique.

## Présentation

Cette *Introduction à la sémantique lexicale* remonte à la version écrite d'un cours donné en 1994 au Département de linguistique de l'Université de Constance (Schwarze 1994), destiné aux étudiants de langue et littérature françaises, et qui a été répété depuis à plusieurs reprises. La version originale a été maintenue pour l'essentiel, mais elle a été corrigée, mise à jour et amplifiée.

Le but que nous nous sommes proposé est

- d'expliquer quelques notions générales, notamment l'analyse différentielle du sens lexical, les relations de sens, la polysémie, la sémantique du prototype, les aspects sémantiques de la valence et la typologie des situations ou *Aktionsarten*
- de caractériser les structures sémantiques spécifiques des catégories lexicales majeures (le nom, l'adjectif, le verbe, la préposition)
- de proposer un langage standardisé simple, apte à la représentation du sens lexical.

Le texte est organisé de la manière suivante : quatre chapitres, consacrés chacun à l'une des catégories lexicales surnommées, constituent le corps de l'ouvrage. Les notions théoriques et les méthodes d'analyse sont introduites au fur et à mesure que l'exigent les phénomènes traités dans chacun des chapitres, la théorie étant ainsi systématiquement motivée par les faits descriptifs.

Ces quatre chapitres sont précédés d'une brève entrée en matière qui définit et situe le sujet de l'ouvrage. Ils sont suivis d'une esquisse de l'interface entre la sémantique lexicale et celle de la phrase. Le but de cette esquisse est de donner une idée, très rudimentaire, de la raison d'être du langage de représentation introduit au cours de l'ouvrage. Nous avons cru utile, en effet, de motiver le fait que les représentations du sens lexical contiennent toujours des variables. Alors qu'il est assez intuitif, en effet, de concevoir les verbes comme des prédicats qui portent sur des arguments et de représenter, par ex., le verbe *écrire* par le prédicat *écrire* ( $x, y, z$ ), le fait de traiter de manière analogue les noms et les adjectifs et de représenter, par ex., le nom *pigeon* par le prédicat *pigeon* ( $x$ ) et l'adjectif *gris* par le prédicat *gris* ( $x$ ) peut créer l'impression d'être un pur artifice. L'avantage qu'on a à procéder de la sorte ne devient clair que lorsqu'on voit comment le sens des mots contribue à celui de la phrase.

Les exercices qui figurent dans le texte à des intervalles plus ou moins réguliers ont été conçus pour attirer l'attention des étudiants sur les problèmes qui, à chaque fois, vont être traités par la suite.

Un *Index analytique*, un *Index des mots*, et une *Table des matières* ont été ajoutés pour faciliter la consultation de l'ouvrage.

## Qu'est-ce que la sémantique lexicale ?

### 1. Définition de la sémantique lexicale

La sémantique lexicale est l'étude linguistique du sens des mots. Le sens d'un mot donné est un potentiel de référence, codé et représenté dans le lexique mental. Dans le discours, la référence s'établit sur la base de trois instances : le sens lexical, l'information fournie par un contexte ou une situation et les connaissances non-linguistiques. Se superpose ainsi à la représentation lexicale une représentation discursive, souvent modifiée, souvent plus riche ou plus précise.

Examinons l'emploi du nom *pain* dans la phrase suivante, prononcée à table :

(1) Tu peux me passer le pain, s'il te plaît ?

Le potentiel de référence associé au nom *pain* permet à celui-ci de faire référence à l'aliment familier, fait de farine et cuit au four. Cet aliment peut être envisagé, entre autres, comme une substance (2), comme un objet fabriqué (3) ou comme un ensemble de portions de cette substance, typiquement contenu dans un panier (1).

(2) Le pain est bon pour la santé

(3) Elle a acheté deux pains

Or, le potentiel de référence n'exclut aucune de ces possibilités. Dans notre phrase (1), le sens lexical exclut, par ex., que le locuteur veuille qu'on lui passe le sel ; la perception de la situation et la connaissance des règles de bonne conduite déterminent le fait que le locuteur, en employant le nom *pain*, demande à obtenir le panier qui contient le pain.

Pour que la communication soit efficace, il faut évidemment que les locuteurs partagent, du moins en partie, le lexique mental, la perception de la situation et les connaissances non-linguistiques.

L'existence du sens des mots, en tant que potentiel de référence associé à la forme phonique ou écrite, a été mise en question par des théories qui mettent l'accent sur l'immense variation qu'on peut observer en ce qui concerne la compréhension du langage ; pour une revue détaillée et une critique de certaines d'entre ces théories, cf. Kleiber (1999: 35ss), dont l'argumentation est linguistique ; pour une critique fondée sur les résultats des méthodes expérimentales, voir Rapp / Caramazza (1995).

Comme toute discipline linguistique, la sémantique lexicale se situe à deux niveaux, celui de la théorie linguistique générale et celui de l'analyse de chacune des langues particulières, telles le français, l'allemand ou le dialecte sicilien.

Au niveau de la théorie linguistique générale, la sémantique lexicale, dans son état actuel, traite les problèmes suivants :

- la méthode pour analyser et représenter le sens lexical
- la polysémie et d'autres types de variation sémantique
- le sens lexical tel qu'il se présente dans les différentes parties du discours (noms, adjectifs, verbes et prépositions).

Au niveau de l'analyse des langues particulières, c'est le français qui sera notre centre d'intérêt. Les exemples par lesquels on abordera les problèmes généraux appartiendront à cette langue ; en plus, on cherchera à mettre en lumière quelques traits caractéristiques de la sémantique lexicale du français, concernant les vocables qui ont trait à l'espace, c'est-à-dire les verbes de déplacement et les prépositions locales.

## 2. Le sens des mots : objet de trois disciplines

Le sens des mots n'est pas seulement l'objet de la sémantique lexicale. En fait, il se présente selon trois points de vue, qui correspondent à trois disciplines différentes, à savoir

- le point de vue philosophique
- le point de vue psychologique
- le point de vue grammatical.

La discipline qui se penche sur les aspects *philosophiques* du sens des mots, c'est la philosophie du langage. Celle-ci cherche à élucider la question de savoir quelle est la nature du sens lexical, comment le sens lexical se constitue, quel est le rapport entre lui et notre expérience et quel

rôle il joue pour notre connaissance. Parmi les trois disciplines qui ont pour objet le sens des mots, la philosophie est de loin la plus ancienne. La sémantique lexicale lui doit beaucoup, ce dont témoigne aussi une partie de sa terminologie, par ex. le terme de « prédicat », ainsi que le style des représentations sémantiques du type proposé dans la présente *Introduction*. – Pour une bonne présentation de la philosophie du langage, voir Kutschera (1975), et, pour ce qui est du sens des mots en particulier, les chapitres 3 et 4 de Kutschera (1975).

Les aspects *psychologiques* du sens des mots font l'objet de la psychologie du langage ou, selon une conception interdisciplinaire plus récente, de la psycholinguistique. Celle-ci étudie, à l'aide de méthodes empiriques, et notamment expérimentales, la question de savoir comment le sens lexical est représenté dans l'esprit humain, voire dans le cerveau, et comment ces représentations sont activées et utilisées dans l'activité langagière. La sémantique lexicale a, à plusieurs reprises, tiré profit des acquis de la psychologie du langage, par ex. en ce qui concerne les innovations apportées par la sémantique dite du prototype. – Pour une bonne introduction à la psycholinguistique, voir Aitchinson (1987), Miller (1996).

Quant aux aspects *grammaticaux* du sens des mots, ils font l'objet de la linguistique, et, plus précisément, de la sémantique lexicale, dont nous avons déjà brièvement défini le domaine. Nous pouvons maintenant préciser ce qui la distingue de la psychologie du langage : elle a pour but de comprendre la façon dont la faculté de langage organise nos concepts en vue de la communication verbale, c'est-à-dire quel est le rapport entre les concepts, en tant qu'entités psychiques cognitives, et les sens des mots, en tant qu'entités significatives, conditionnées par les besoins de la communication et par les propriétés formelles inhérentes au système linguistique, en d'autres termes, par la grammaire.

Ainsi le concept de « roche » est une entité cognitive, une catégorie qui englobe certaines perceptions visuelles et tactiles, de même qu'elle évoque certains aspects pratiques : la roche est dure et infertile, elle résiste à la force et elle est difficilement praticable etc. Or, ce concept est associé au mot *roche*, qui est un nom. Il passe ainsi dans un autre domaine de connaissances : on peut posséder le concept de « roche » sans savoir le français, mais il faut connaître cette langue pour savoir que la substance comme l'objet sont désignés par le même mot :

- (4) La paroi nord est dangereuse, vu l'instabilité de la roche
- (5) La roche tarpéienne était un lieu de supplices

Remarquons que cette variation de sens ne découle pas nécessairement du rapport systématique qu'il y a, au niveau des concepts, entre une substance donnée et un objet formé de cette substance : le nom *rocher* ne désigne que des objets faits de roche, et, inversement, l'adjectif *rocheux* se rapporte à la substance :

- (6) Un grand rocher surplombe le village
- (7) Ce terrain rocheux ne se prête pas à l'agriculture

On peut donc dire que les concepts, du fait qu'ils sont associés à des mots, subissent des processus qui leur confèrent une structure conventionnelle et une relative stabilité (Schwarze/Schepping 1995).

L'exemple de l'adjectif *rocheux* nous montre encore autre chose : lorsque le concept de « roche » est associé à un nom, ce nom désigne une substance ou un objet qui entre dans la catégorie de « roche », voir (4) et (5). Si, par contre, ce concept est associé à un adjectif, celui-ci ne désigne pas la roche comme substance ou comme objet, mais le fait qu'il y a des roches dans un endroit donné (7).

On voit donc, puisque les parties du discours sont des catégories de la grammaire, que la sémantique lexicale doit aussi porter sur les aspects grammaticaux du sens des mots.

Un troisième aspect de la sémantique lexicale est constitué par le fait qu'un mot donné peut, selon les contextes, recevoir différentes interprétations. Ainsi l'adjectif *jaune* ne désigne pas la même couleur dans *un chien jaune* et *une tulipe jaune*, et *père* ne veut pas dire la même chose dans (8) et (9) :

- (8) Cette tradition s'est perpétuée de père en fils
- (9) Il a été pour moi un véritable père

Une théorie linguistique du sens des mots doit tenir compte de ce genre de variation sémantique.

Les trois disciplines que nous venons de caractériser, à savoir la philosophie du langage, la psychologie du langage et la linguistique, auxquelles vient s'ajouter l'informatique, se réunissent, dans un effort interdisciplinaire, sous le nom de science cognitive. C'est dans ce cadre aussi que se situe cette branche de la linguistique qu'est la sémantique lexicale.

D'autres aspects du sens lexical, et notamment ses aspects historiques, culturels et sociaux, font l'objet des disciplines historiques et herméneutiques : l'histoire, les études littéraires etc. Les rapports entre les aspects cognitif et culturel posent des problèmes dont l'importance et la

complexité n'ont été reconnues que très récemment et qui ne sauraient être discutés au niveau d'une introduction. La perspective que nous adopterons par la suite sera donc, comme on vient de le dire, celle des sciences cognitives.

### 3. Les méthodes de la sémantique lexicale

Comme toute discipline scientifique, la sémantique lexicale a besoin de méthodes. Celles-ci sont destinées à sauvegarder la recherche contre les dangers d'une subjectivité incontrôlée : elles créent la possibilité d'évaluer et, éventuellement, de rejeter des hypothèses que les chercheurs formulent pour répondre aux questions auxquelles s'attaque leur discipline. S'il est vrai que les méthodes ne garantissent pas la vérité, elles contribuent à la qualité de l'argumentation et facilitent les découvertes.

Les méthodes employées en linguistique sont de deux types : les méthodes de découverte et les méthodes de représentation. En sémantique lexicale, les méthodes de découverte sont essentiellement les suivantes :

- l'observation du comportement des mots dans les textes, y compris dans des contextes artificiellement créés, et l'observation de leur aptitude à désigner des objets ou des situations, réelles ou imaginées
- des tests et des techniques de reformulation, comme le test de la contradiction ou celui de la paraphrase.

Quant aux méthodes de représentation, on a recours à :

- la décomposition lexicale (cf. la méthode de la définition classique, selon le genre et l'espèce)
- l'emploi d'un « langage » formel ou standardisé, c'est-à-dire d'un symbolisme conventionnel, dont le vocabulaire et la syntaxe sont restreints et strictement contrôlés.

#### Lectures conseillées et instruments de travail

La lecture du présent ouvrage pourra utilement être accompagnée de celle de Stein (1998: 55-77) et, pour ceux qui sont à l'aise avec la langue anglaise et la culture anglo-saxonne, Aitchinson (1987). On trouvera de bonnes analyses pratiques d'exemples français dans Geckeler (1973).

Ajoutons que, comme point de départ des analyses pratiques qu'on fera au cours de cette *Introduction*, il est recommandable de consulter plusieurs dictionnaires monolingues du français, tels que le *Petit Larousse* (PL), le *Petit Robert* (PR) et le *Dictionnaire du français contemporain* (DFC). Chacun

de ces dictionnaires a ses caractéristiques spécifiques : le PL excelle par le fait qu'il suit systématiquement l'évolution de l'usage et nous renseigne, dans chaque nouvelle édition, sur l'état actuel de la langue. Le PR se signale par la richesse de son information lexicographique, très remarquable pour un petit dictionnaire. Le DFC, enfin, se distingue par le fait qu'il a mis à profit les méthodes d'analyse de la sémantique structurale. En consultant parallèlement plusieurs dictionnaires, on se rendra compte que, malgré la haute qualité de la lexicographie française, il reste du travail à faire, même sur le plan purement descriptif. Vu le caractère surtout pratique et parfois normatif des petits dictionnaires, on consultera en outre, dès qu'on dépasse le niveau le plus élémentaire, le *Trésor de la langue française* (TLF) et le corpus-banque de données FRANTEXT.

**Exercice recommandé :**

Comparer, dans le PL et le PR, les explications des mots suivants :

*oiseau, pigeon, outil, scie, farine*

## CHAPITRE I

# La sémantique du nom

### 1. Qu'est-ce qu'un nom ?

Parmi les catégories lexicales (dans une terminologie plus traditionnelle : les parties du discours) celle du nom est la plus nombreuse. En français, le nom est défini, au niveau syntaxique, par les propriétés suivantes : il est le noyau du syntagme nominal, il a un genre inhérent et il varie selon la catégorie du nombre.

### 2. Les noms typiques

D'un point de vue sémantique, il y a lieu de distinguer entre les noms typiques et les autres. Les noms typiques sont des prédicats à une place, ils n'ont qu'un seul argument. En d'autres mots, un nom typique range dans une catégorie donnée les entités qu'il désigne, sans établir une relation entre plusieurs entités. Ainsi, quand je dis *cet animal est un chat*, je range l'animal en question dans la catégorie des chats. Et quand je désigne un chat donné par les mots *ce chat*, je me sers de la catégorie de chat pour désigner l'animal en question.

*Un peu de terminologie et quelques conventions :*

Un *prédicat* est un symbole qui sert à affirmer quelque chose relativement à une entité ou à plusieurs entités. On appelle *arguments* les entités sur lesquelles porte un prédicat.

A titre d'exemple, considérons la phrase suivante :

(1) Le Rhin est un fleuve

Dans cette phrase, le nom *fleuve* représente un prédicat, qui porte sur une chose appelée *le Rhin* ; cette chose est l'argument du prédicat *fleuve*.

Nous nous servons ici d'une convention typographique : nous exprimons, par l'usage de caractères spéciaux (il s'agit de la fonte appelée « courrier »), le fait qu'il s'agit, non pas du mot français *fleuve*, mais de sa représentation sémantique. Une autre convention notationnelle : on représente le rapport entre un prédicat et son argument en mettant celui-ci entre parenthèses, après le prédicat ; on écrira donc, pour représenter le sens de (1) :

(2) fleuve (Rhin)

Le nombre des arguments peut varier d'un prédicat à l'autre ; on appelle *place* une position argumentale. Ainsi, il y a des prédicats à une place, tels que *fleuve*, à deux places, tels que *frère* (3) – (4), et à trois places, tels que *donner* (5) – (6) :

(3) Jean est le frère de Marie

(4) frère de (Jean, Marie)

(5) Marie donne des graines au canari

(6) donner (Marie, graines, canari)

Les noms typiques désignent des entités qui sont soit des objets (7), soit des substances (8) :

(7) garçon, fleur, scie

(8) eau, or, sciure

Les objets sont des entités délimitées et comptables. Nous appellerons *noms comptables* (angl. *count nouns*) les noms qui désignent des objets. Les substances sont des entités non délimitées et, par conséquent, non comptables ; ce n'est que lorsqu'elles apparaissent en tant que portions concrètes (*l'eau qui est dans mon verre*) qu'elles sont délimitées. Nous appellerons *noms massifs* (angl. *mass nouns*) les noms qui désignent des substances.

Du point de vue conceptuel, les noms comptables représentent plusieurs catégories, dont les espèces naturelles (les animaux, les plantes etc.), les objets fabriqués par l'homme (les outils, les vêtements etc.), les parties d'un tout (les parties du corps, d'un véhicule etc.). En plus de ces catégories dites « concrètes », les noms typiques désignent toutes sortes de catégories « abstraites », telles que les états psychiques et physiques (*joie, douleur*), les collectifs (*famille, groupe*) etc. Établir une typologie complète

des catégories susceptibles d'être exprimées par des noms ne compte cependant pas parmi les objectifs de la sémantique lexicale ; ce sont des faits de structure linguistique qui vont nous intéresser. Or, la distinction, qu'on vient de voir, entre noms comptables et noms massifs est une distinction linguistique, puisqu'elle correspond à une différence de forme (emploi des déterminants, formation du pluriel et autres faits de quantification). Elle est, par ailleurs, indifférente à la distinction « concret » vs. « abstrait » : en fait, des noms comme *doctrine*, *loi*, *situation* sont des noms comptables qui désignent des objets immatériels (terme que nous préférons à « abstrait »), tandis que *courage*, *humour*, *obéissance* sont des noms massifs qui désignent, si le terme est permis, des substances immatérielles. – Nous allons d'abord nous faire une idée de la sémantique des noms typiques.

### 3. La structure des définitions lexicographiques et leur transposition dans un langage standardisé

#### 3.1 Un exercice lexicographique : *oiseau* et *pigeon*

Pour commencer, nous allons examiner les définitions que le PL et le PR donnent du sens des noms *oiseau* et *pigeon*. Nous allons d'abord modifier l'arrangement typographique des entrées, de façon à mieux faire apparaître la manière dont l'information est articulée. Voici donc les définitions de *oiseau* dans le PL (9) et dans le PR (10) :

- (9) *oiseau*  
 vertébré  
 ovipare  
 couvert de plumes  
 à respiration pulmonaire  
 à sang chaud  
 dont les membres postérieurs servent à la marche  
 dont les membres antérieurs, ou ailes, servent au vol  
 et dont les mâchoires forment un bec corné

- (10) *oiseau*  
 animal  
 appartenant à la classe des vertébrés tétrapodes  
 à sang chaud  
 au corps recouvert de plumes  
 dont les membres antérieurs sont des ailes  
 les membres postérieurs des pattes  
 dont la tête est munie d'un bec corné dépourvu de dents  
 et qui est en général adapté au vol

Nous constatons que les deux dictionnaires procèdent de manière identique : ils donnent d'abord un terme de classification générale, qui indique le « genre » (*vertébré, animal*), et puis une série de propriétés, qui définissent « l'espèce » (*ovipare, couvert de plumes* etc.).

Il y a lieu ici de faire deux remarques. La première concerne le fait que les définitions données par les deux dictionnaires varient légèrement : comme classificateur général, le PL indique *vertébré*, tandis que le PR donne *animal* (pour ajouter *vertébré* parmi les propriétés qui définissent « l'espèce »). Et à la différence du PL, le PR ne dit pas que les oiseaux pondent des œufs (*ovipare*) ni qu'ils ont des poumons. L'indication *animal* est redondante, puisque *vertébré* implique *animal*. Faut-il reprocher au PL sa redondance ? Et est-ce grave de ne pas avoir mentionné les œufs et les poumons ? Poser des questions de ce genre n'a de sens que lorsqu'il est bien clair à quoi servent ces définitions. S'agit-il d'expliquer à l'utilisateur le sens du mot *oiseau* ? Ou veut-on définir la place des oiseaux dans le système des espèces naturelles ? La réponse dépend du but auquel est destiné le dictionnaire en question : les *dictionnaires de langue* expliquent le sens de *mots*, alors que les *dictionnaires encyclopédiques* donnent de l'information relative aux *choses* désignées par les mots. Mais puisque indiquer le sens d'un mot consiste souvent à indiquer les propriétés que doivent avoir les choses pour que le mot en question puisse les désigner, la ligne de partage entre les deux types de dictionnaires n'est pas toujours facile à tracer.

La deuxième remarque concerne les termes employés dans les définitions. Ce sont souvent des termes techniques (*vertébré, tétrapode, ovipare, respiration pulmonaire* ; voir aussi, ci-dessous, *colombins, granivore, mœurs sociales et migratrices*), donc des termes qui ne sont compréhensibles que sur la base de connaissances spécialisées. On peut en conclure que ces définitions n'expriment pas forcément le sens que les mots en question ont pour le locuteur non spécialisé en zoologie. Cela nous renvoie au fait que la notion de « langue », dans des expressions comme *la langue française*, repose sur une idéalisation. En fait, une langue, à chaque moment de son évolution, peut varier de manière considérable, et, en ce qui concerne le

lexique, les sujets parlants diffèrent non seulement selon l'inventaire des mots qu'ils emploient, mais aussi selon la manière dont ils les comprennent. Pour rendre compte de ce fait, le philosophe Hilary Putnam (1978) a introduit la notion de « division du travail linguistique » (*linguistic division of labor*) : le spécialiste connaît les définitions scientifiques ou techniques, tandis que le profane se contente de définitions approximatives, fondées sur les perceptions sensorielles. Ainsi, la définition scientifique de *eau* est 'H<sub>2</sub>O', tandis que la définition fondée sur les sens est 'liquide incolore transparent, inodore et insipide'.

Regardons maintenant les définitions de *pigeon*. Voici donc ce que dit le PL (toujours avec la modification typographique introduite ci-dessus) :

- (11) *pigeon*  
oiseau  
de l'ordre des colombins  
granivore  
au plumage diversement coloré selon les espèces  
au bec droit  
aux ailes courtes et larges  
de mœurs sociales et parfois migratrices

La définition du PL est complétée par un dessin en noir et blanc, représentant un pigeon de roche. Les lexicographes, en effet, tirent profit du fait que nos concepts sont ou contiennent souvent des images mentales. De même, nos concepts peuvent contenir d'autres informations sensibles (acoustiques, tactiles etc.), et ils peuvent même être associés à des programmes moteurs ; voir Engelkamp (1985a: 308s), Rapp / Caramazza (1995: 905ss). Cela pose évidemment des problèmes pour la lexicographie traditionnelle : les informations non verbales et non visuelles ne se prêtent guère à être codifiées dans un livre. Et, ce qui est plus important pour nous, une théorie purement linguistique du sens des mots a besoin d'être complétée par une théorie de la perception. C'est là l'une des raisons pour lesquelles une science interdisciplinaire de la cognition est souhaitable.

Et voici la définition du PR :

- (12) *pigeon*  
oiseau  
au bec grêle  
aux ailes courtes  
au plumage très varié, selon les espèces

Les définitions se rapportent explicitement à la catégorie d'oiseau. Ce faisant, elles se fondent sur le fait que le mot *oiseau* est déjà défini ailleurs, et elles donnent à entendre que tout ce qui a été dit à propos d'*oiseau* vaut aussi pour *pigeon*. En outre, les définitions de *pigeon* reprennent des termes (*bec, ailes, plumage*) qui ont déjà été utilisés pour définir *oiseau*, et elles y ajoutent des précisions : *bec grêle, ailes courtes, plumage varié*, pour spécifier ce qui distingue les pigeons des autres oiseaux.

Le lexicographe met ainsi à profit des relations qui existent effectivement entre les mots et qui structurent le lexique. Or, ces relations peuvent être exprimées, comme le montre l'exemple des lexicographes, en analysant le sens lexical dans ses composantes et en prenant soin qu'une composante donnée, chaque fois qu'elle concourt à constituer le sens d'un mot, soit désignée par un terme identique. On appelle cette méthode *décomposition lexicale*, et on appelle *traits* (*Merkmale, features*) les termes par lesquels on nomme les composantes.

La décomposition lexicale nous donne une première réponse à la question que nous avons soulevée plus haut, relative aux critères selon lesquels on construit les définitions du sens : les éléments d'une définition lexicale, c'est-à-dire les traits, doivent rendre explicites les relations sémantiques qui existent au sein du lexique.

### 3.2 Encore un peu de terminologie

Il y a lieu ici d'introduire un certain nombre de termes techniques :

Soit deux termes, *a* et *b*, désignant les classes d'objets *A* et *B* respectivement.

Si *A* inclut *B*, on dit que *b* est un *hyponyme* de *a*.

Inversement, dans la même situation, *a* est l'*hyperonyme* de *b*.

Ainsi, dans les exemples que nous venons de discuter, *pigeon* est l'hyponyme d'*oiseau*, et *oiseau* est l'hyperonyme de *pigeon* :

Lorsqu'un terme *b*, désignant un objet *B*, est l'hyponyme d'un terme *a*, désignant un objet *A*, alors *B* a toutes les propriétés de *A*.

On dit alors que *b* est en relation d'*héritage* avec *a*.

Regardant nos exemples, *pigeon* hérite d'*oiseau* les traits 'est un tétrapode', 'a des plumes', 'vole' etc.

L'hyponymie et l'hyperonymie sont ce qu'il est convenu d'appeler des *relations de sens*. C'est le nom général des rapports sémantiques qui structurent le lexique moyennant des implications et des oppositions. Au chapitre II, nous verrons une autre relation de sens, celle de l'antonymie.

### 3.3 Une représentation plus explicite

Nous avons vu, ci-dessus, comment les lexicographes expriment les faits d'héritage : en reprenant un trait de l'hyperonyme, et en y ajoutant de l'information supplémentaire. Nous allons faire comme eux, mais étant donné que nous désirons être explicites, nous adoptons la notation suivante : nous allons exprimer toutes les composantes du sens lexical par des équations, dont la forme générale est «  $x = y$  », où  $x$  est un *attribut*, et  $y$  est une *valeur*. Ainsi nous allons écrire, au lieu de *bec droit*,  $\text{bec} = \text{droit}$ .

Nous allons donc formuler, selon cette convention, les définitions d'*oiseau* et de *pigeon*, en faisant une synthèse des définitions du PL et du PR. Pour pouvoir exprimer les traits sémantiques sous forme d'équation, nous devons résoudre un problème : les traits ne sont pas toujours aussi visiblement structurés en attributs et valeurs que *bec droit*. Nous pouvons résoudre ce problème en introduisant des attributs supplémentaires. Ainsi, les classificateurs (les « genres » des définitions classiques) seront toujours associés, en tant que valeurs, à l'attribut classe. La représentation sémantique d'*oiseau* commencera donc par  $\text{classe} = \text{vertébré}$ , et celle de *pigeon* par  $\text{classe} = \text{oiseau}$ . Dans d'autres cas, on trouvera facilement un attribut approprié. Ainsi, pour *ovipare*, ce sera *mode de reproduction*, pour *poumons*, ce sera *organe de respiration* etc. Il sera possible aussi de ne pas spécifier une valeur. Ainsi, le fait d'avoir un bec est une propriété typique des oiseaux, mais la forme du bec varie selon les espèces d'oiseaux. C'est pourquoi on va introduire *bec* comme attribut dans la représentation sémantique d'*oiseau*, sans lui donner une valeur, donc dans une équation qui comporte une inconnue, et on va exprimer ce fait par un point d'interrogation. Puisque la situation est analogue pour les pattes et les ailes, la représentation sémantique d'*oiseau* contiendra les équations  $\text{pattes} = ?$ ,  $\text{ailes} = ?$  et  $\text{bec} = ?$ . – Une dernière petite chose : puisque la représentation sémantique ne porte pas sur le mot *oiseau* (qui, en effet, a plusieurs sens, cf. *c'est un drôle d'oiseau*), mais sur le prédicat *oiseau* qui lui est associé, la représentation sémantique doit mentionner ce prédicat. Cela est d'ailleurs indispensable aussi pour l'expression de l'héritage : puisque *pigeon* hérite d'*oiseau*, les deux prédicats doivent figurer dans le langage sémantique. Pour l'instant, on va tout simplement les mettre à la tête de la représentation sémantique, convention qui sera révisée plus tard.

Voici donc la représentation sémantique d'*oiseau* :

(13) *oiseau*

oiseau  
 classe = vertébré  
 mode de reproduction = ovipare  
 couvert de = plumes  
 organe de respiration = poumons  
 circulation = à sang chaud  
 mode de déplacement = vol  
 pattes = ?  
 ailes = ?  
 bec = ?

Et celle de *pigeon* :

(14) *pigeon*

pigeon  
 classe = oiseau  
 ordre = colomblins  
 nutrition = granivore  
 mode de reproduction = ovipare  
 plumes = diversement colorées  
 ailes = courtes et larges  
 bec = droit  
 mœurs = sociales et parfois migratrices

Remarquons que certaines propriétés des pigeons, par ex. le fait qu'ils volent, ne figurent pas dans la représentation sémantique de *pigeon*. Ce n'est pas nécessaire, en effet, puisqu'elles sont déjà contenues dans la représentation du nom *oiseau*, d'où elles passent à celle de *pigeon*, grâce à l'héritage. À noter en outre que *plumes*, qui est une valeur dans la représentation sémantique d'*oiseau*, est un attribut dans celle de *pigeon*. Les constantes de notre langage sémantique peuvent donc être tantôt des attributs, tantôt des valeurs.

Nous avons vu, en faisant cette brève analyse du sens des noms *oiseau* et *pigeon*, qu'il peut y avoir, dans le vocabulaire d'une langue donnée, des mots qui se trouvent, les uns par rapport aux autres, dans des relations très précises et qu'une méthode de représentation appropriée peut servir à exprimer ces relations de manière efficace. En faisant deux autres exercices du même type, nous verrons encore mieux le fonctionnement de cette méthode.

### 3.4 Deuxième exercice lexicographique : *outil* et *scie*

Voici les définitions du nom *outil* données par le PL (15) et par le PR (16) :

- (15) *outil*  
objet fabriqué  
utilisé manuellement ou sur une machine  
pour réaliser une opération déterminée
- (16) *outil*  
objet fabriqué  
qui sert à agir sur la matière  
à faire un travail  
objet plus simple et utilisé directement par la main

Ici aussi, la convergence est considérable. Nous reformulons ces définitions selon les conventions introduites ci-dessus :

- (17) *outil*  
outil  
classe = objet fabriqué  
fonction = réaliser une opération  
mode d'usage = manuellement ou sur une machine

Et voici les définitions de *scie*, d'abord celle du PL (18), puis celle du PR (19) :

- (18) *scie*  
lame, ruban, disque ou chaîne d'acier  
portant sur un côté une suite de dents tranchantes  
et servant à débiter le bois, la pierre, les métaux etc.
- (19) *scie*  
outil, instrument ou machine  
dont la pièce essentielle est une lame dentée (rectiligne ou circulaire)  
et dont on se sert pour couper les matières dures  
(en imprimant à cette lame un mouvement de va-et-vient ou une rotation rapide)

Ces deux définitions sont moins convergentes que les précédentes, la différence la plus importante étant que le PL ne dit pas de manière explicite qu'une scie est un outil. Mais pour le reste, les deux dictionnaires ont la même structure générale : ils font état de la forme (lame, dents etc.) et de la fonction d'une scie. Ce qui frappe, c'est que la fonction est plus facile à décrire que la forme. Cela tient au fait qu'il y a différents types de

scies, dont la forme varie de façon considérable. C'est une difficulté qu'on rencontre presque toujours, quand on cherche à définir le sens d'un nom qui désigne un objet fabriqué : ces objets sont généralement définis par rapport à leurs fonctions. (Qu'on s'imagine les difficultés qu'on aurait à définir, sur la base de la forme, un cendrier, ou un lecteur de cassettes !)

Voici donc la représentation sémantique de *scie* ; on notera les rapports d'héritage avec celle d'*outil* :

(20) *scie*

classe = outil

opération = couper les matières dures

pièce essentielle = une lame dentée

mode d'usage = manuellement ou sur une machine

mouvement = va-et-vient ou rotation rapide

### Exercices recommandés

- 1° Formuler des représentations sémantiques pour les noms *farine* et *poudre*.
- 2° Indiquer le sens des noms suivants de manière informelle et préciser les relations sémantiques qui existent entre les mots de chacun de ces groupes :
  - a. *voiture, moto, vélo, car, autobus*
  - b. *mer, lac, étang, fleuve, rivière, torrent, ruisseau*

## 4. Les structures lexicales hiérarchiques

Nous avons vu comment les noms *oiseau* et *pigeon*, de même que *outil* et *scie*, se trouvent dans un rapport hiérarchique, appelé tantôt hyponymie, tantôt hyperonymie, tantôt héritage, selon le point de vue. On dit hyponymie quand on regarde du haut vers le bas (*pigeon* est « au-dessous » d'*oiseau*), hyperonymie quand on regarde du bas vers le haut (*oiseau* est « au-dessus » de *pigeon*), et héritage quand on considère le flux des traits, qui va toujours du haut vers le bas. Les noms *poudre* et *farine*, qui désignent des substances, se trouvent dans cette même relation hiérarchique. Or, on peut réunir dans une seule structure hiérarchique les noms *pigeon*, *scie* et *farine* (et les prédicats respectifs) en introduisant un terme très général, celui d'*entité*, qui sera l'hyperonyme d' *animal*, d'*objet*

*fabriqué* et de *substance*, leurs classes respectives. On appelle *taxinomies* les structures hiérarchiques complexes obtenues de la sorte. Les taxinomies se prêtent à être représentées par des arborescences ; cf. la figure 1 (on notera que, pour « faire plus naturel », j'ai complété la branche où figure *pigeon* par *animal*, terme que nous n'avons pas analysé de manière explicite) :

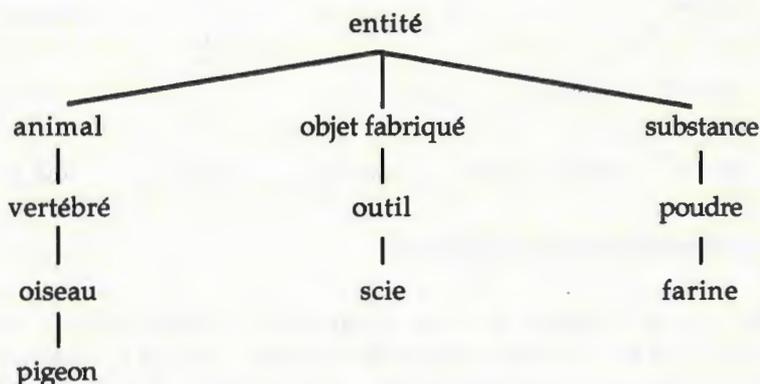


Fig. 1 : Une taxinomie

#### 4.1 Le lexique nominal est-il une taxinomie ?

On pourrait s'imaginer que le lexique nominal est une immense taxinomie qui recouvrirait complètement les entités contenues dans notre univers conceptuel collectif et qui rangerait tous les noms du lexique selon la relation de l'hyponymie. Au sommet de la taxinomie, on aurait un terme très vague, mais non dépourvu de sens, tel que *entité* ; celui-ci serait l'hyperonyme des termes *objet* et *substance* ; *objet* serait l'hyperonyme d'*espèce naturelle*, d'*objet fabriqué*, d'*objet formel*, et chacun de ces termes, quant à lui, serait au sommet d'une vaste taxinomie partielle ; cf. la figure n° 2, qui est l'ébauche d'une telle conception :

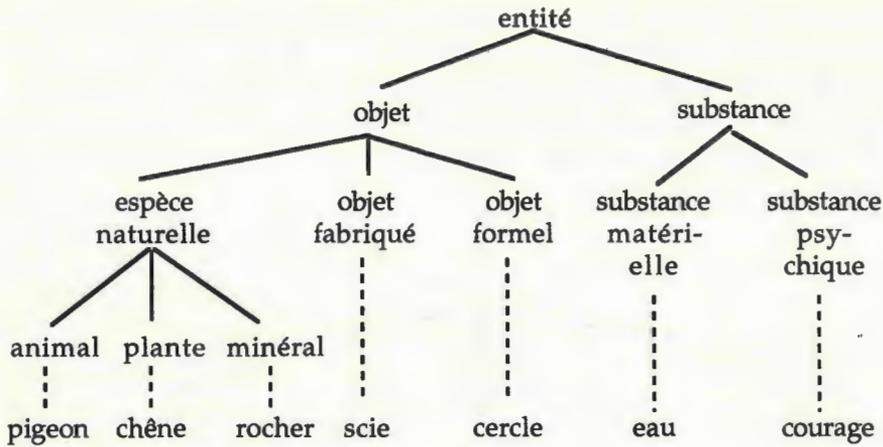


Fig. 2 : Ébauche d'une taxinomie générale

C'est une idée qui ne manque pas de fascination intellectuelle, et qui a trouvé des applications en lexicographie, notamment dans la rédaction de dictionnaires « idéologiques » (Robertson 1859 ; Rouaix 1897). Pourtant, la nature du lexique nominal (et probablement aussi celle de notre structure conceptuelle) la contredit en plusieurs points, notamment :

- les « lacunes » du lexique nominal par rapport à la logique des systèmes taxinomiques
- le caractère indécis de certaines relations hyponymiques
- la polysémie
- la présence d'autres types de relations systématiques dans le lexique nominal.

Nous expliquerons brièvement ces quatre points. Voyons d'abord ce que je viens d'appeler « lacunes » : l'établissement d'une taxinomie lexicale requiert que la langue en question possède des mots aptes à occuper toutes les positions définies par la logique taxinomique, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, en français il y a bien un hyperonyme pour *fleuve*, *rivière*, *ruisseau*, *torrent*, à savoir *cours d'eau*. Mais quel est l'hyperonyme de *mer*, *lac*, *étang*, *plan d'eau* ? Et quel est le terme qui désigne, comme le fait l'all. *Gewässer*, les eaux en général, qu'elles soient courantes ou stagnantes ? On répondra que c'est *eaux*, le pluriel de *eau*. Mais c'est justement le pluriel de ce terme qui l'empêche de fonctionner pleinement comme hyperonyme : comment peut-on traduire en français la phrase (21), sans en changer le contenu ?

## (21) Ein Stausee ist ein künstliches Gewässer

On trouvera facilement d'autres « lacunes » de ce genre. Il est significatif, dans ce contexte, que, parmi les 18 termes qui apparaissent dans la taxinomie donnée dans la fig. 2, la moitié seulement (*animal, plante, pigeon, chêne, rocher, scie, cercle, eau et courage*) sont des noms courants. Les noms *entité, objet, substance* et *minéral* appartiennent à un langage plus ou moins technique. Les termes *espèce naturelle, objet fabriqué* etc., qui occupent, pour ainsi dire, le troisième étage, ne sont pas des noms, mais des termes syntaxiquement complexes, composés d'un nom et d'un adjectif. Ils ne font donc que cacher des « lacunes » lexicales.

Un mot encore à propos du terme de « lacune » : on se demandera peut-être pourquoi il se trouve entre parenthèses. Je répondrais à cela que ces lacunes sont, pour ainsi dire, des artefacts, qui ne doivent leur existence qu'au postulat, contestable, que le lexique nominal est une vaste taxinomie.

En ce qui concerne le caractère indécis de certaines relations hyponymiques, il y a des noms qui sont difficiles à placer dans un système taxinomique. Prenons l'exemple de *farine* : le PL et le PR classifient l'entité *farine* comme *poudre*. C'est légitime, certes. Mais la *farine* n'est-elle pas aussi un *aliment* (sous forme de poudre) ? Une relation pareille ne peut pas être exprimée par une structure taxinomique, puisque, à la différence des hyperonymes, qui peuvent avoir plusieurs hyponymes, chaque hyponyme ne peut avoir qu'un seul hyperonyme (fig. 3).

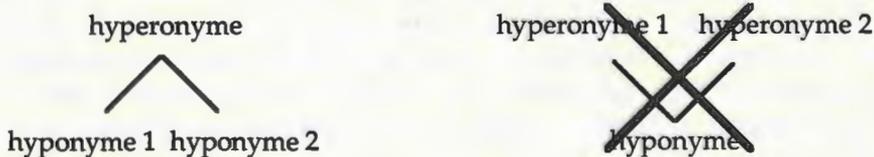


Fig. 3 : Branchage permis, branchage interdit

Pour insérer *farine* dans une taxinomie, il faut donc se décider entre *poudre* et *aliment*, ce qui ne va pas sans quelque arbitraire. En plus, il y a des noms qui, s'il fallait leur assigner une place dans un système taxinomique, nous laisseraient plus ou moins perplexes : quel est, par ex., l'hyperonyme de *trou* ? Ou celui de *danger* ? S'il le fallait, on finirait bien par trouver une sorte d'étiquette, mais on resterait toujours dans l'arbitraire.

Quant aux difficultés soulevées par la polysémie, considérons l'exemple suivant : le nom *tas* a deux sens : a. 'forme prise par des objets se trouvant les uns sur les autres' (22) et b. 'grande quantité' (23) :

(22) un tas de cailloux

(23) un tas de problèmes

C'est un exemple de polysémie ; en fait, les deux sens sont reliés entre eux par un glissement de sens : les cailloux qui, dans (22), forment un tas sont nombreux, et c'est cette composante 'grand nombre' qui subsiste dans (23), alors que la composante 'forme' etc. a disparu.

Or, pour ne pas violer le principe illustré par la fig. n° 3, c'est-à-dire pour ne pas avoir deux hyperonymes, le mot *tas* doit être dédoublé en *tas<sub>1</sub>* et *tas<sub>2</sub>*, termes qui figureront dans la taxinomie à des endroits différents. Ce traitement de la polysémie est légitime comme procédé, mais il cache le rapport très spécial qui existe entre *tas<sub>1</sub>* et *tas<sub>2</sub>*. – On reviendra à la polysémie dans la section 3 du deuxième chapitre.

Reste « la présence d'autres types de relations systématiques dans le lexique nominal ». À côté des relations hiérarchiques il y a, en effet, autres types de relations qui structurent le lexique nominal. Ce sont

- les relations entre un tout et ses parties (ce sont les relations dites *méréologiques*),
- les relations entre les termes d'une série cyclique et
- les relations désignées par des noms représentant des prédicats à plusieurs arguments.

Les relations méréologiques relient, par ex., une maison et sa porte, un taureau et ses cornes, un livre et son titre. Or, il y a un modèle de la structure conceptuelle, appelé le modèle des *réseaux sémantiques* (Collins/Quillian 1969), qui intègre les relations méréologiques dans le modèle taxinomique. Il distingue deux types de relation, la relation « x est un y » (dans la terminologie dérivée de l'angl. : « x ISA y ») et la relation « x a y » (« x HAS y »). Graphiquement, les relations ISA sont représentées par des lignes verticales, les relations HAS par des lignes horizontales ; cf. la figure n° 4 :

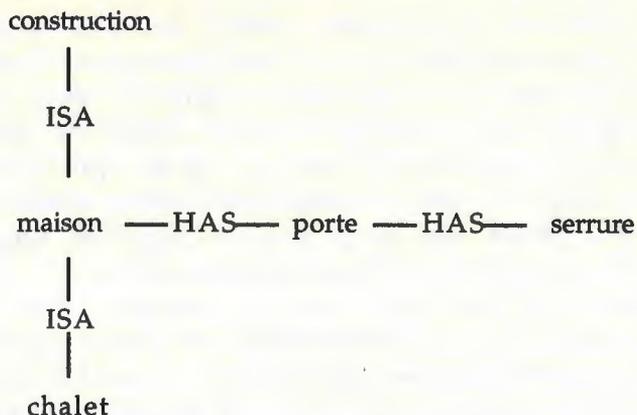


Fig. 4 : Un réseau sémantique

Remarquons que les propriétés représentées par les relations HAS sont sujettes à l'héritage. Le graphique exprime donc le fait que les chalets ont des portes qui ont des serrures, parce que les chalets appartiennent à la catégorie des maisons. On peut donc remplacer l'hypothèse selon laquelle le lexique nominal est une taxinomie par une autre, selon laquelle le lexique nominal est un réseau sémantique. Cette dernière hypothèse, cependant, n'échappe pas aux autres critiques qui affaiblissent la thèse d'une structure hiérarchique globale du lexique nominal.

Une autre de ces critiques, c'est qu'il existe des relations ni hiérarchiques ni méréologiques entre les termes des séries cycliques telles que les noms des jours de la semaine, des mois et des saisons. On peut soutenir, certes, qu'une journée est une partie de la semaine, mais les noms *dimanche, lundi, mardi* etc. ne sont pas synonymes de *journée* : ils forment une série progressive, et la place qu'ils occupent dans le système lexical n'est d'ordre ni taxinomique ni méréologique.

Restent les relations désignées par des noms représentant des prédicats à plusieurs arguments, tels que *mère, auteur, milieu* etc., dont il sera question ci-dessous, dans la section 7. On peut affirmer, certes, qu'une *mère* est un *être humain* (relation ISA) et qu'elle a au moins un *enfant* (relation HAS), mais on ne saurait dire que l'enfant est une partie de la mère, donc il n'y a pas de relation méréologique à proprement parler. Et que dire de *milieu, marge, fin, début, bout* etc. ?

Concluons : il y a sans aucun doute des taxinomies dans le lexique nominal du langage commun, mais elles sont partielles et imparfaites, face à l'idéal d'une structure hiérarchique globale. C'est le propre des *terminologies* expressément conventionnelles, telles que la célèbre classification botanique de Linné, que de réaliser cet idéal pour un domaine

bien circonscrit. L'imperfection et le caractère partiel des taxinomies est peut-être un reflet de l'esprit humain ordinaire, mais, plus encore, c'est une conséquence de la fonction non seulement cognitive, mais aussi communicative du langage : pour nommer un objet donné de manière efficace, il est nécessaire de disposer d'un mot approprié, apte à distinguer l'objet en question d'autres objets présents dans la même situation ; il n'est pas nécessaire, par contre, que l'objet dont il s'agit soit situé, de manière univoque, dans un système logique des connaissances.

Qu'est-ce qui s'ensuit de tout cela pour la manière dont nous représentons le sens lexical ? C'est extrêmement simple : nous exprimons les faits concernant la hiérarchie et l'héritage par les valeurs de l'attribut *classe*. Or, en l'absence de faits de cette sorte, c.-à-d. lorsqu'il manque un hyperonyme plausible, la représentation ne contiendra pas cet attribut. Notre langage de représentation est donc assez souple pour exprimer, selon le cas, l'existence ou l'absence de relations hiérarchiques et d'autres.

#### 4.2 Le caractère abstrait du sens lexical

Regardons maintenant quelques noms qui désignent des moyens de transport : *voiture*, *moto*, *vélo*, *car* et *autobus*. Comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous prendrons comme point de départ des définitions lexicographiques, en l'occurrence celles du DFC, que nous reformulerons dans notre langage de représentation :

##### (24) *voiture*

DFC :

"Véhicule servant à transporter les personnes ou les marchandises"

Représentation sémantique :

*voiture*

classe = véhicule

objets transportés = personnes ou marchandises

##### (25) *moto*

DFC :

"Véhicule à deux roues, actionné par un moteur assez puissant"

Représentation sémantique :

*moto*

classe = véhicule

nombre des roues = deux

mode de propulsion = moteur assez puissant

(26) *vélo*

DFC (v. *bicyclette*) :

"véhicule à deux roues de diamètre égal, dont la roue arrière est mise en mouvement par un mécanisme comprenant des pédales, une chaîne et un pignon"

Représentation sémantique :

vélo

classe = véhicule

nombre des roues = deux

diamètre des roues = égal

mode de propulsion = un mécanisme comprenant des pédales, une chaîne et un pignon

(27) *car*

DFC :

"Grande voiture automobile destinée aux transports en commun hors des villes ou aux déplacements touristiques"

Représentation sémantique :

classe = voiture

mode de propulsion = automobile

dimensions = grandes

fonction = les transports en commun ou les déplacements touristiques

lieu de circulation = hors des villes

(28) *autobus*

DFC :

"Grand véhicule automobile destiné au transport collectif à l'intérieur des zones urbaines"

Représentation sémantique :

classe = véhicule

mode de propulsion = automobile

dimensions = grandes

fonction = les transports en commun

lieu de circulation = les zones urbaines

Les attributs que nous avons utilisés dans ces représentations sémantiques sont les suivants :

- (29) classe  
 dimensions  
 fonction  
 objets transportés  
 nombre des roues  
 diamètre des roues  
 mode de propulsion  
 lieu de circulation

Or, les objets dont nous avons analysé les désignations ont beaucoup plus de propriétés que celles auxquelles se rapportent ces attributs. Prenons, par exemple, les vélos. Chaque bicyclette peut être décrite du point de vue de sa couleur, de sa forme spécifique et de son poids. Observons aussi que deux des attributs employés dans la représentation de *vélo* font état des roues, donc de parties de la bicyclette. Trois autres parties sont mentionnées dans la valeur de l'attribut mode de propulsion : les pédales, la chaîne et le pignon, mais rien n'est spécifié en ce qui concerne les propriétés de ceux-ci. D'autres parties ne sont pas mentionnées du tout, comme le cadre, le guidon, la selle, les garde-boue, les freins ou le porte-bagages. En outre, il y a les différents types de vélos, différenciés selon leur usage ou le sexe des usagers auxquels ils sont destinés : bicyclette de course, de montagne, bicyclette pour dame ; la représentation, suivant en cela la définition lexicographique, ne dit rien à ce propos. On aurait pourtant facilement pu placer des informations de ce genre comme valeurs de l'attribut fonction.

Pourquoi les définitions que nous avons formulées à la base du dictionnaire sont-elles beaucoup plus pauvres ? Les raisons sont au nombre de deux :

- |   |
|---|
| <p>a. Le sens d'un nom donné ne caractérise pas un individu, mais une <i>catégorie</i> conceptuelle ; par conséquent, il ne tient pas compte de ce qui peut varier individuellement au sein d'une catégorie donnée.</p> <p>b. L'ensemble des traits qui constituent le sens lexical d'un nom n'est pas identique à l'ensemble des propriétés des objets que ce nom peut désigner. Le sens lexical restreint l'emploi du nom de manière <i>différentielle</i>, c'est-à-dire relativement à son potentiel sémantique, différent de celui d'autres noms.</p> |
|---|

Le caractère différentiel des descriptions sémantiques est un acquis de la linguistique structurale (voir la section 4.4, ci-dessous). Il a pour conséquence que l'inventaire des attributs qui concourent à l'analyse d'un mot donné dépend des autres mots qui font l'objet de l'analyse. On s'étonnera

peut-être de trouver mentionné, dans la définition de *vélo*, le fait que ses deux roues sont « de diamètre égal ». Cette affirmation ne devient compréhensible que lorsqu'on sait que la bicyclette avait un cousin, le vélocipède (fig. 5), dont les roues étaient de diamètre inégal, et que, pour la lexicographie, il s'agissait d'exprimer la différence entre ces deux véhicules.

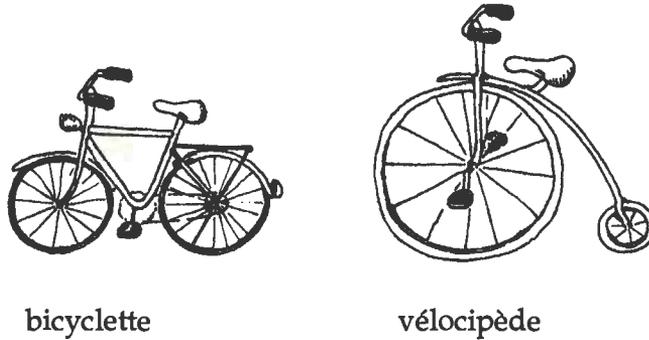


Fig. 5 : « ...deux roues de diamètre égal »

De même, si l'analyse des noms de véhicule s'étendait à des noms comme *avion*, *hélicoptère*, *bateau* et *navire*, la méthode de l'analyse différentielle nous amènerait à introduire des attributs supplémentaires, notamment en ce qui concerne le milieu où évoluent les différents moyens de transport.

En quelle mesure une telle conception du sens lexical est-elle adéquate du point de vue cognitif ? Est-ce que pour appeler un vélo *vélo*, je dois passer en revue tous les traits qu'identifie la méthode différentielle ? C'est peu probable ; les représentations sensibles (l'image visuelle, acoustique etc.), qui sont souvent associées aux concepts, sont beaucoup plus efficaces. Mais, d'autre part, les traits différentiels ne sont pas dépourvus de réalité : ils rendent compte de certains phénomènes qui se produisent au niveau du discours. Ainsi, quand on discute l'emploi d'un mot, comme dans (30) et (31), qu'on formule des anaphores nominales, comme dans (32) et (33), ou qu'on emploie l'article défini avec un nom méréologique, comme dans (34) et (35), on active précisément ce genre de composantes du sens lexical que la méthode différentielle représente par les traits :

(30) <Au musée> A : Regarde, quel drôle de vélo ! – B : Ce n'est pas un *vélo*, c'est un *vélocipède*.

(31) À cause des pluies continues, la paisible *rivière* était devenue un véritable *torrent*.

- (32) Le *car* avait dérapé dans un virage. Le conducteur du *véhicule* s'était endormi au volant.
- (33) Il s'est blessé en manipulant une *scie mécanique* ; il ne se rendait pas compte combien *cet outil* est dangereux.
- (34) Quand ils sont arrivés au *chalet*, la *porte* était ouverte.
- (35) Cette *robe* te va bien, mais *les manches* sont un peu longues.

### 4.3 Les noms typiques, les connaissances encyclopédiques et la structure conceptuelle

Les analyses sémantiques que nous avons faites jusqu'à présent reposent très largement sur les propriétés des objets désignés : les traits que nous avons postulés sont identiques à un sous-ensemble de ces propriétés. Une fois qu'on a formulé un modèle général de la sémantique des noms typiques (remarquons que notre modèle est encore incomplet), la structure sémantique ne variera plus qu'au niveau des contenus : pour décrire les noms typiques d'une langue donnée de manière exhaustive, il faudrait introduire un certain nombre d'autres attributs et beaucoup d'autres valeurs ; nous obtiendrions ainsi une description détaillée de la manière dont le lexique nominal est relié à nos connaissances encyclopédiques et à la manière dont celles-ci sont organisées au niveau conceptuel. Or, une description de ce genre peut être d'un grand intérêt pratique, tant pour la lexicographie traditionnelle (la rédaction de dictionnaires) que pour le traitement automatique des textes (traduction automatique, banques de données, recherche d'information dans les textes, compréhension et production automatique des textes). Mais puisque ni l'étude de nos connaissances encyclopédiques ni celle de leur structure conceptuelle ne sont l'objectif central de la linguistique, nous devons laisser l'analyse sémantique de la grande masse des noms à la *lexicographie*.

### 4.4 Quelques repères historiques

Les bases de la méthode d'analyse que nous avons appliquée jusqu'ici ont été posées par le germaniste allemand Jost Trier. Son idée fondamentale était que les mots sont organisés en *champs lexicaux* (*Wortfelder*) et que leur analyse sémantique doit être différentielle, méthode qu'il a illustrée dans une étude sur le champ lexical de la raison en moyen haut allemand, tel qu'il est accessible dans les textes littéraires de l'époque (Trier 1931).

Un deuxième pas essentiel a été accompli par Bernard Pottier (1963), qui a eu l'idée d'appliquer à la sémantique une théorie d'origine

phonologique, celle des *traits pertinents* (*Merkmalssemantik*). Voici sa célèbre analyse du champ lexical des sièges, d'après Geckeler (1973: 31) :

	avec dossier	sur pied	pour une personne	pour s'asseoir	avec bras	avec matériau rigide
<i>chaise</i>	+	+	+	+	-	+
<i>fauteuil</i>	+	+	+	+	+	+
<i>tabouret</i>	-	+	+	+	-	+
<i>canapé</i>	+	+	-	+	+	+
<i>pouf</i>	-	-	+	+	-	-

Fig. 6 : Le champ lexical des sièges selon B. Pottier

À noter que les éléments de sens ainsi postulés s'appellent *sèmes*, d'où le terme d'*analyse sémique*. On peut d'ailleurs facilement traduire cette analyse dans notre langage de représentation sémantique : les sèmes « avec dossier », « sur pied » etc. seraient des attributs, dont les valeurs seraient « + » et « - ». Les valeurs satisfont le principe, cher aux structuralistes, de la binarité : selon ce principe, les systèmes reposent sur des oppositions, qui sont toujours une relation entre deux termes. La charge descriptive se trouve donc entièrement du côté des attributs (puisque'il n'y a que deux valeurs). En plus, le format de la matrice binaire est moins souple que celui de notre langage de représentation. Dans celui-ci un terme donné peut figurer tant comme valeur (cf. ailes dans (13) ci-dessus) que comme attribut (cf. ailes dans (14)). Dans un système binaire à la Pottier, un attribut ne peut jamais figurer comme valeur, et vice versa. De là, un manque de profondeur qui n'est pas grave quand il s'agit de noms sémantiquement aussi simples que les noms des sièges, mais qui constitue un obstacle sérieux quand on veut analyser des prédicats plus complexes, tels que ceux qu'on va traiter dans les chapitres suivants.

## Exercices recommandés :

- 1° Analyser, selon la méthode différentielle, le champ lexical constitué par les noms *fleuve, rivière, ruisseau, torrent, mer, étang* et *lac*. Exprimer les résultats obtenus sous forme de représentations sémantiques.
- 2° Chercher à indiquer, de manière informelle, mais le plus précisément possible, le sens des noms *père, mère, frère, sœur* ; *début, fin* et *milieu*.

## 5. Le raisonnement par défaut et les stéréotypes

Dans les analyses que nous avons faites jusqu'à présent, nous nous sommes fondé sur des définitions que nous avons trouvées dans les dictionnaires, et nous ne nous sommes guère soucié du bien-fondé de ces définitions. Si nous reprenons nos analyses avec un regard plus critique, nous constatons que certaines d'entre elles ne sont pas très convaincantes. Que dire, par ex., de l'information suivante ?

(36) *oiseau*

mode de déplacement = vol

Il est vrai que la plupart des oiseaux peuvent voler, mais on sait que l'autruche ou le pingouin ne volent pas, ce qui ne nous empêche pas de les qualifier d'oiseaux.

Il serait donc logique d'effacer, dans la définition d'*oiseau*, la faculté de voler. D'autre part, on perdrait ainsi une information importante (le fait que la plupart des oiseaux volent), et on pourrait montrer facilement que, dans le concept d'*oiseau* que possède le locuteur moyen, le fait de pouvoir voler joue un rôle important. Nous voilà donc devant un dilemme.

Un autre exemple : nous avons dit, à propos de *vélo* :

(37) *vélo*

mode de propulsion = un mécanisme comprenant ...  
une chaîne ...

Or, nous savons qu'il y a des bicyclettes où la force motrice n'est pas transmise par une chaîne, mais par une bielle, pareille à celle des motocyclettes. Voudrait-on dire, à cause de cela, qu'un véhicule qui aurait toutes les autres propriétés d'une bicyclette ne peut pas être défini comme telle ?

Un dernier exemple : la différence, en français, entre *fleuve* et *rivière*. Nous regardons les définitions du DFC et celles du PR et les transposons dans notre langage de représentation :

(38) *fleuve*

DFC :

"Cours d'eau important, formé par la réunion de rivières et finissant dans la mer"

PR :

"Grande rivière (remarquable par le nombre de ses affluents, l'importance de son débit, la longueur de son cours) ; spécialt. lorsqu'elle aboutit à la mer"

Représentation sémantique :

fleuve

classe = cours d'eau

dimensions = importantes

formation = par la réunion de rivières

lieu d'aboutissement = la mer

(39) *rivière*

DFC :

"Cours d'eau naturel, de faible ou moyenne importance, qui se jette dans un autre cours d'eau"

PR :

"1° Cours d'eau naturel de moyenne importance

2° Masse d'eau de ruissellement qui s'écoule dans un lit, depuis le moment où elle paraît à l'air libre jusqu'à ce qu'elle se jette dans un cours d'eau plus important"

Représentation sémantique :

rivière

classe = cours d'eau

dimensions = faibles ou moyennes

lieu d'aboutissement = un autre cours d'eau

Selon cette analyse, *fleuve* et *rivière* se distinguent a. par leurs dimensions (un fleuve est plus grand qu'une rivière), et b. par leur place dans un système hydrologique. Les deux dictionnaires ne sont pas tout à fait d'accord sur ce point ; pour les besoins de l'argumentation, nous avons retenu, dans notre représentation sémantique, la version plus rigide, celle du DFC, selon laquelle un *fleuve* aboutit à la mer et une *rivière* à un autre cours d'eau.

Or, cette analyse s'applique parfaitement bien à des cours d'eau tels que le Rhône (un *fleuve*) et son affluent, la Saône (une *rivière*), ou le Rhin (un *fleuve*) et le Main (une *rivière*). Mais que dire à propos d'un cours d'eau

comme le Missouri, qui s'étend sur plus de 4000 km mais ne se jette pas dans la mer : est-ce une *rivière* ? Et le Minho, qui ne mesure qu'environ 400 km, donc un dixième seulement du Missouri, mais qui aboutit à la mer, est-ce un fleuve ? Dans l'affirmative, faut-il supprimer, dans les deux définitions, l'information relative aux dimensions ? Mais n'est-il pas vrai, d'autre part, qu'un fleuve est en général plus important qu'une rivière ? Et que, en l'occurrence, le Mississipi, dont le Missouri est tributaire et que le PL qualifie de *fleuve*, est de dimensions encore plus importantes que celui-ci ? Le PR résout le problème en s'exprimant de manière moins catégorique : un *fleuve* est une « grande rivière ... spécialement lorsqu'elle aboutit à la mer » ; une *rivière* « se jette dans un cours d'eau plus important ». Notre langage de représentation, tel que nous l'avons défini, ne comporte pas de termes comme « spécialement » : une valeur est spécifiée ou elle ne l'est pas.

Pour réagir au dilemme que nous venons de décrire, on a introduit la notion de *raisonnement par défaut* (angl. *default reasoning*). L'idée qui est à la base de cette solution est très simple. Elle peut être résumée ainsi : dans notre raisonnement, il y a des conclusions nécessaires, qui découlent des définitions, et il y en a d'autres, qui sont valables seulement en l'absence d'information contraire.

Ainsi une bicyclette est nécessairement un véhicule, alors que le fait d'avoir une chaîne n'est pas impliqué de manière absolue dans le concept de bicyclette : nous assumons qu'une bicyclette donnée a une chaîne aussi longtemps que nous n'apprenons pas le contraire. Si quelqu'un nous disait qu'une bicyclette donnée a une bielle au lieu d'une chaîne, nous en prendrions acte purement et simplement : nous retirerions la conclusion faite par défaut. Il en serait tout autrement si quelqu'un nous disait, en parlant d'une bicyclette donnée, qu'elle n'est pas un véhicule : en pareil cas, nous ne saurions pas réagir en corrigeant une conclusion provisoire ; nous serions amenés à croire que nous avons mal compris, ou que notre interlocuteur ne connaît pas le sens du mot *bicyclette*, ou qu'il se moque de nous, ou que, cherchant à s'exprimer d'une manière originale, il emploie le nom *bicyclette* tout en se référant à autre chose.

Or, si nous exprimons nos définitions dans un système d'attributs et de valeurs, le raisonnement par défaut doit être exprimé au niveau des valeurs : à côté des valeurs ordinaires, qui ont trait à des propriétés nécessaires, il y aura des valeurs par défaut :

Une *valeur par défaut* est une valeur qui, associée à un attribut donné, définit une propriété non nécessaire mais typique, à laquelle on conclut en l'absence d'information contraire.

Nous introduisons donc la convention de notation suivante : dans une équation dont la valeur est une valeur par défaut, au lieu du signe d'égalité normal, « = », nous allons écrire un signe d'égalité suivi d'un D inférieur, « =<sub>D</sub> ».

Nous pouvons maintenant reformuler, de manière beaucoup plus adéquate, les analyses de *fleuve* et de *rivière*. Au lieu de suivre, comme nous l'avons fait ci-dessus, la définition rigide du DFC, nous nous baserons sur la définition, plus souple, du PR, c'est-à-dire que nous représenterons, dans l'analyse de *fleuve*, la valeur de l'attribut lieu d'aboutissement comme une valeur par défaut :

(40) *fleuve*

fleuve

classe = cours d'eau

dimensions = importantes

formation = par la réunion de rivières

lieu d'aboutissement =<sub>D</sub> la mer

Quant à *rivière*, nous retenons la formule du PR, donc :

(41) *rivière*

rivière

classe = cours d'eau

dimensions = faibles ou moyennes

lieu d'aboutissement = une masse d'eau  
plus importante

De la notion de valeur par défaut passons maintenant à une notion plus complexe, celle de stéréotype :

Un *stéréotype* est une configuration de propriétés dans laquelle figurent des valeurs par défaut.

Ainsi la définition du sens de *fleuve*, dans la version reformulée (40), est un stéréotype. L'exemple le plus souvent cité dans la littérature, c'est la catégorie d'*oiseau* (cf. Aitchinson 1987: 54 ; Kleiber 1990: 52ss). La principale propriété stéréotypique qu'elle contient est le fait de voler (le pingouin et l'autruche ne volent pas).

La notion de stéréotype a été développée en tant que réaction contre la sémantique des traits nécessaires et suffisants, trop rigide pour rendre compte du flou de nos catégories conceptuelles. Les catégories peuvent donc être définies en termes de stéréotypes. Cette révision a été intimement liée à une autre : alors que dans la sémantique différentielle, les catégories conceptuelles (et les sens des mots) sont constituées par des

traits qui opposent les catégories les unes aux autres, elles reposent, selon cette hypothèse nouvelle, dite « *sémantique du prototype* », sur les assomptions suivantes :

- Parmi les objets qui appartiennent à une catégorie donnée, il y en a un qui est « le meilleur exemple », en ce sens qu'il possède toutes les propriétés, y compris toutes les propriétés par défaut qui caractérisent la catégorie en question. Cet objet est le *prototype* de la catégorie. Ainsi le moineau serait le meilleur exemple de la catégorie des oiseaux, son prototype.
- L'unité de la catégorie est constituée par la *ressemblance* que tous ses membres ont avec le prototype. Ainsi le cygne, et même l'autruche et le pingouin, sont des oiseaux parce qu'ils sont suffisamment semblables au moineau.
- Cette ressemblance n'est pas celle qui découle des relations hiérarchiques, selon laquelle chaque hyponyme hérite les propriétés de son hyperonyme. La ressemblance qui constitue la catégorie, c'est ce qu'on appelle la *ressemblance de famille*. Elle consiste dans le fait que, dans un ensemble d'objets, il y a des sous-ensembles qui partagent une ou plusieurs propriétés, sans que ces propriétés soient présentes nécessairement chez tous les objets contenus dans l'ensemble.

La figure 7 est un exemple de ressemblance de famille. La ressemblance des huit têtes que montre le dessin, de même que leur diversité, est fondée sur un certain nombre de propriétés relatives à la forme du visage, qui peut être rond ou ovale, aux cheveux, qui sont lisses ou frisés, à la forme des oreilles, décollées ou normales, au teint, avec ou sans taches de rousseur, et aux sourcils, touffus chez les uns, minces chez les autres. Or, ces propriétés sont réparties de telle sorte que chacune d'entre elles concourt à caractériser plusieurs têtes. D'autre part, aucune des propriétés n'est partagée par toutes les têtes, dont deux (2 et 5) n'ont aucune propriété en commun.

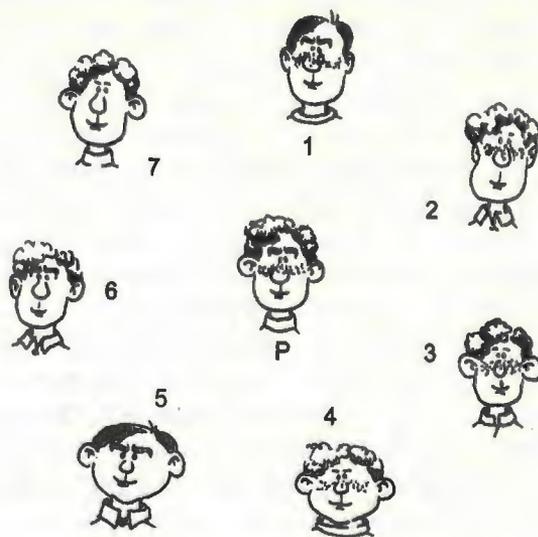


Fig. 7 : Une ressemblance de famille

Dans la littérature, la terminologie vacille entre « stéréotype » et « prototype ». Il sera utile de réserver le terme de « prototype » au meilleur exemplaire de la catégorie et d'appeler « stéréotype » les configurations de traits qui contiennent des propriétés par défaut, comme nous l'avons proposé ci-dessus.

Quand on oppose le moineau au pingouin et à l'autruche, le concept de structure prototypique se présente de manière tout à fait plausible. Les choses se compliquent cependant quand on regarde ceux d'entre les membres de la catégorie qui, selon le critère de la ressemblance, sont dans une position intermédiaire entre le prototype et les membres les plus périphériques. Le prototype possède une richesse de propriétés qui va bien au-delà de ce qui serait justifié, selon la sémantique différentielle, pour définir la catégorie. Ainsi le moineau, considéré comme prototype de la catégorie d'oiseau, conférerait à celle-ci des propriétés par défaut comme le fait d'être relativement petit, d'avoir le plumage gris et marron, de manger des graines, d'être un animal terrestre (par opposition aux oiseaux aquatiques) etc. Et puisque la catégorie est constituée moyennant la ressemblance de chaque membre de la catégorie avec le prototype (pour ne pas parler de la ressemblance de famille qui en est le fondement), le calcul de cette ressemblance doit s'effectuer sur la base de toutes les propriétés du prototype et de celles d'autres membres de la catégorie. Ainsi un canari se trouverait à une certaine distance du prototype à cause

de la couleur de son plumage et de son aptitude à chanter. L'hirondelle et d'autres insectivores ne seraient pas prototypiques à cause de leur nourriture. La dinde et l'aigle se distingueraient du prototype par leurs dimensions plus importantes, et le hibou par son activité nocturne ; autant de propriétés à vérifier. On voit que la conception de la sémantique du prototype implique des opérations cognitives d'une grande complexité. Cherchons à nous imaginer la tâche d'un locuteur qui percevrait un objet donné dont il ignorerait l'appartenance catégorielle, et à qui on demanderait d'indiquer celle-ci. Avant de pouvoir exécuter les opérations de comparaison que nous venons d'esquisser, ce locuteur doit trouver un prototype ; il n'est pas clair à quel genre d'information ni à quelles procédures il peut recourir pour ce faire. Une fois trouvé un candidat, le locuteur doit passer en revue toutes les propriétés du prototype présumé et vérifier en quelle mesure l'objet en question partage ces propriétés. Quand il aura exécuté cette comparaison complexe, sa besogne ne sera pas encore achevée : il doit encore décider si la ressemblance constatée est suffisamment grande pour justifier l'appartenance de l'objet en question à la catégorie présumée.

Les oiseaux, que nous avons pris pour exemple, ne sont peut-être pas le pire des cas. Prenons le melon, qui est un « fruit », et la courge, qui est un « légume ». Mettons que le fruit prototypique soit la pomme, et le légume prototypique le chou, ou, si on préfère, la carotte. On conviendra que la ressemblance entre le prototype et les objets en question est assez lointaine, du moins si on évalue la ressemblance à la base de toutes les propriétés concernées. Sur quelle mesure repose l'appartenance catégorielle dans des cas semblables ? Aux psychologues du langage de décider en quelle mesure la sémantique du prototype est défendable du point de vue cognitif. En ce qui concerne la sémantique lexicale, en tant que discipline linguistique, le bien-fondé d'une sémantique fondée sur des relations de ressemblance avec un prototype n'est pas évident. Dans ce qui suit, nous n'emploierons donc le terme « stéréotype » que dans le sens de « configuration de propriétés dans laquelle figurent des valeurs par défaut », défini ci-dessus, sans impliquer que les catégories conceptuelles reposent sur des relations de ressemblance.

La conception de stéréotype, d'origine psychologique (Rosch 1978), a eu un impact considérable sur la sémantique lexicale ; voir, par ex., Kleiber (1990). En fait, le sens des mots a souvent une structure stéréotypique ; rappelons-nous notre discussion sur *fleuve* et *rivière*.

En plus, le caractère stéréotypique du sens de nombreux mots permet de rendre compte de certains phénomènes, à savoir :

- certaines variations de sens, cf. (42) – (46)
- l'emploi des expressions concessives, cf. (47) – (48)
- les périphrases métonymiques, cf. (49) – (51).

- (42) a. mon arrière-grand-père paternel  
b. un sourire paternel
- (43) a. la peinture romantique  
b. un coucher de soleil romantique
- (44) a. une barre de fer  
b. une santé de fer
- (45) a. un morceau de plomb  
b. un ciel de plomb
- (46) a. une structure cristalline  
b. une voix cristalline
- (47) Malgré sa petite stature, ce garçon est un bon athlète
- (48) Ce sont des frères, mais ils ne se ressemblent guère
- (49) regagner ses pénates 'rentrer à la maison'
- (50) prendre l'habit 'se faire moine'
- (51) perdre la tête 'perdre son sang-froid'

Les propriétés par défaut qui sont évoquées dans ces exemples sont les suivantes : les pères aiment leurs enfants (42b), la peinture romantique suscite des émotions (43b), le fer est résistant (44b), le plomb est lourd (45b), les cristaux sont clairs (46b), qui est petit est faible (47), les frères se ressemblent (48), les pénates habitent sous le toit (49), les moines portent l'habit monacal (50), la tête est le siège de la raison (51). Elles font partie de concepts stéréotypiques complexes qu'il serait facile d'élaborer en détail.

## 6. Le niveau de base

Nous avons déjà vu que dans les hiérarchies taxinomiques nous rencontrons, à côté de mots tout à fait courants, des termes moins courants, relevant souvent des connaissances spécialisées ; cf. les hiérarchies suivantes :

- (52) vertébré – mammifère – carnivore – chien – boxer  
 (53) objet fabriqué – meuble – siège – fauteuil – bergère  
 (54) masse d'eau – cours d'eau – rivière – oued

Intuitivement, parmi les termes contenus dans ces listes, certains ont un statut privilégié, *chien* dans (52), *fauteuil* dans (53) et *rivière* dans (54). Le niveau hiérarchique auquel se trouvent ces termes privilégiés s'appelle le *niveau de base* (angl. *basic level*).

Cette notion, d'une valeur intuitive incontestable, n'a jamais été définie de façon satisfaisante. En outre, le terme « niveau de base » n'est pas très heureux : il peut y avoir, dans une taxinomie, plusieurs termes privilégiés, et ils peuvent se trouver à des niveaux hiérarchiques différents, ainsi *oiseau* et *pigeon*, *gibier* et *lapin*, *fleur* et *marguerite*. En plus, le qualificatif « de base » suggère qu'ils se trouvent au niveau le plus bas, alors qu'ils se trouvent souvent à un niveau moyen. Il serait donc plus juste de parler, au lieu d'un niveau de base, d'un *domaine central*. Nous conservons cependant le terme consacré pour des raisons pratiques.

On peut toutefois indiquer un nombre de facteurs qui constituent ce caractère privilégié ; par rapport aux autres termes de la taxinomie, les mots du niveau de base sont

- plus fréquents
- plus polysémiques, c.-à-d. qu'ils ont davantage de sens figurés
- acquis avant les autres dans le processus d'apprentissage
- formellement plus simples, alors que les autres sont formellement complexes
- plus souvent des mots autochtones et populaires, alors que les autres sont souvent des emprunts ou des mots savants
- plus aptes à réaliser plusieurs fonctions pragmatiques.

Expliquons d'abord le dernier point : un syntagme nominal (c.-à-d. un groupe de mots dont le plus important est un nom) peut être employé pour identifier un objet. C'est la *fonction référentielle* proprement dite. Ainsi, si je prononce (55), le syntagme nominal *mon chien* est employé dans la fonction référentielle. De même, lorsque j'affirme (56) au cours d'un récit, *une rivière* est référentiel :

(55) Voici mon chien

(56) Les voyageurs dressèrent leurs tentes au bord d'une rivière

Un syntagme nominal peut aussi être employé pour exprimer qu'il est question d'un objet déjà identifié et mentionné dans le discours. C'est la *fonction anaphorique*. Sont anaphoriques *ce chien* dans (57) et *ce cours d'eau* dans (58).

- (57) Il avait un berger allemand. *Ce chien* faisait toute sa joie  
 (58) Les voyageurs dressèrent leurs tentes aux bords d'une rivière. Pendant toute la nuit, ils entendirent les bêtes qui venaient boire à *ce cours d'eau*

La fonction anaphorique est un cas spécial de la fonction référentielle. Elle a ceci de particulier que la référence doit être établie avec un objet déjà mentionné.

L'opposé de la fonction référentielle, c'est la *fonction prédicative*. Elle consiste à attribuer, de façon explicite, une propriété à un objet. Sont prédicatifs les syntagmes nominaux qui sont régis par la copule *être*, comme *un mathématicien et physicien français* dans (59) et ceux qui figurent en apposition, comme *mathématicien et physicien français* dans (60) :

- (59) Blaise Pascal est *un mathématicien et physicien français*  
 (60) *Mathématicien et physicien français*, Blaise Pascal est aussi l'auteur des 'Pensées'

Mais revenons à la notion de niveau de base : les termes du niveau de base se prêtent aussi bien à la prédication (61) qu'à la référence simple, c.-à-d. non anaphorique (62) :

- (61) *Cet animal* est un chien  
 (62) Voici *mon chien*

Quant aux termes qui sont situés au-dessus du niveau de base, ils se prêtent mal à la référence simple ; cf.

- (63) ? Voici *mon carnivore*

mais ils sont utiles à l'anaphore nominale (64) et à la prédication (65)–(66).

- (64) Les chiens peuvent devenir dangereux pour l'homme, étant donné que *ces carnivores* ont des dents aigus et tranchants  
 (65) Les chiens sont *des carnivores*  
 (66) *Carnivores*, les chiens ont des dents pointus et tranchants

En ce qui concerne les mots qui sont situés au-dessous du niveau de base, ils ne sont d'un emploi naturel que si la situation (ou un principe de style littéraire) exige une précision particulière ; cf.

(67) Il lui est arrivé quelque chose de très désagréable : elle a été renversée et mordue par un {chien, boxer}.

L'emploi du terme *boxer*, qui est logé pour ainsi dire au sous-sol, peut servir, dans une phrase comme (67), à donner au récit plus de précision et, étant la grandeur et la force de cette race canine, à souligner la gravité de l'accident.

Nous avons introduit la notion de niveau de base dans le chapitre qui traite la sémantique du nom. Cette notion s'applique cependant aussi à des mots appartenant à d'autres parties du discours, notamment aux adjectifs de couleur (Berlin/Kay 1969).

### Exercices recommandés :

- 1° Parmi les mots suivants, quels sont ceux qui appartiennent au niveau de base ?  
*ami, camarade, collègue, homologue*  
*cuivre, fer, fer-blanc, métal, platine, substance*  
*fleur, géranium, plante, rose, tulipe*
- 2° Quelle est la composante sémantique partagée par tous les noms suivants, et quelles sont celles qui les distinguent entre eux ?  
*banc (de poissons), bande, cortège, couple, groupe, meute, paire, rangée, série, troupeau, vol ou volée (de canards)*

## 7. Les noms de quantité et de relation

Les noms que nous avons traités jusqu'ici sont, comme nous l'avons dit au début (I.2.), des noms typiques. Ils peuvent être assez complexes en ce qui concerne leurs composantes, mais ils sont très simples quant à leur structure argumentale. Il y a des noms plus complexes, tels que

- les noms de parenté, par ex. *mère, neveu, belle-fille*
- les noms de quantité, par ex. *dizaine, groupe, série*
- les noms qui désignent et localisent une partie, par ex. *début, marge, milieu*
- les noms d'agent, par ex. *conducteur, inventeur, chanteur*.

On peut se rendre compte de la différence sémantique entre les noms simples et les noms structurellement plus complexes en examinant l'interprétation que reçoivent les syntagmes prépositionnels (SP) avec *de*, quand ils spécifient le nom, comme dans les exemples (68) – (71) et (72) – (75) :

- (68) une chaise de bois
- (69) le perroquet de Félicité
- (70) le train de 11 heures
- (71) les fromages de France

Lorsqu'il s'agit d'un nom typique, à un argument, comme *chaise*, *perroquet*, *train* et *fromage* dans les exemples (68) – (71), le SP introduit par *de* indique une propriété de l'objet désigné par le nom. Cette propriété peut concerner le matériau dont l'objet est fait (68), la personne à qui appartient l'objet (69) etc. ; ce syntagme peut aussi localiser l'objet dans le temps (70) ou l'espace (71). Ce sont des modificateurs du nom. Quand on les supprime, l'expression en devient moins précise, mais elle reste parfaitement interprétable.

Il n'en va pas de même avec les noms structurellement plus complexes, comme *dizaine*, *moitié*, *début* et *belle-fille* :

- (72) une dizaine de voyageurs
- (73) la moitié de son argent
- (74) le début de la sonate
- (75) la belle-fille du patron

Le nom *dizaine* (72) ne désigne pas un objet, mais une quantité ; le SP introduit par *de* indique les objets quantifiés ; *moitié*, dans (73), quantifie une partie, et le SP désigne le tout dont la moitié en question est une partie. Quant à *début* (74), il désigne également une partie, mais celle-ci, au lieu d'être définie quantitativement, l'est par rapport à une structure linéaire progressive. Le nom *belle-fille*, enfin, désigne bien une entité, mais à la différence des noms typiques, ce nom a sémantiquement besoin d'un second terme, à savoir la personne par rapport à laquelle son premier argument se trouve dans la relation de belle-fille. Dans les exemples (72) – (75), les SP ne sont donc pas de simples modificateurs. Quand on les supprime, l'expression devient ininterprétable, à moins que le second terme ne soit déjà présent dans le contexte.

Les noms structurellement complexes du type que nous venons de discuter se distinguent en outre des noms typiques par leur comportement syntaxique : quand ils figurent comme complément d'objet direct et que

leur second argument est déjà connu, celui-ci est le plus souvent représenté par le pronom *en* :

(76) Donnez-m'*en* une dizaine

(77) J'*en* ai manqué le début

Dans les sections suivantes, nous allons nous intéresser plus spécialement à trois genres de noms de relation : les noms de parenté, les noms qui désignent et localisent une partie d'objet, que nous appellerons, pour plus de commodité, noms d'aspect, et un sous-genre des noms de quantité, à savoir ceux qui désignent des collectifs. Mais il nous faut d'abord revenir brièvement à des questions de méthode.

### 7.1 L'interface avec la syntaxe

La nécessité d'un second terme et le fait que celui-ci est réalisé de manière déterminée au niveau syntaxique ouvre une perspective que nous avons négligée jusqu'à présent : celle du rapport entre le sens des mots et leurs propriétés syntaxiques. Ce rapport était trivial dans le cas des noms typiques ; il ne l'est plus pour les noms que nous sommes en train de discuter, et il l'est encore moins en ce qui concerne les adjectifs et les verbes. Or, pour exprimer ce rapport, nous allons indiquer, pour chaque mot dont nous indiquons le sens par une représentation sémantique, une *forme syntaxique canonique*, qui contient, en plus du mot dont il est question, ses contextes syntaxiques immédiats et, quand ceux-ci représentent des arguments sémantiques, le rapport entre constituants et arguments. L'entrée que nous formulerons pour le nom *père* commencera donc ainsi :

(78) *père*  
 SN<sub>1</sub> être père de SN<sub>2</sub>  
 |                                   |  
 x                                   y

Les variables *x* et *y* réapparaîtront dans la représentation sémantique proprement dite ; cf. ci-dessous, ex. (84), l'analyse complète de *père*.

La forme syntaxique canonique, évidemment, n'est pas forcément la seule réalisation syntaxique possible. Ainsi l'argument *y* de (78) peut également être réalisé par l'adjectif possessif, et le verbe *être* peut manquer, par ex. dans le SN *son père* ; même l'argument *y* peut rester inexprimé, par ex. dans *devenir père*. C'est l'affaire de la syntaxe que de fournir ce genre d'informations.

Cette convention s'applique naturellement aussi aux représentations des noms typiques. Puisque celles que nous avons formulées dans ce qui précède ne contiennent pas d'argument, il serait nécessaire de les corriger en représentant aussi leur argument. Ainsi la représentation (13), ci-dessus, doit être reformulée comme ceci :

(79) *oiseau*

SN être un oiseau

|

x

oiseau (x)

classe = vertébré

mode de reproduction = ovipare

couvert de = plumes

organe de respiration = poumons

circulation = à sang chaud

mode de déplacement = vol

membres postérieurs = pattes

membres antérieurs = ailes

bec = ?

Nous n'allons évidemment pas réécrire toutes les représentations.

## 7.2 Les noms de parenté

Nous allons maintenant nous occuper de l'analyse sémantique de *père*, *mère*, *frère* et *sœur*. Ces noms présentent, par rapport à ceux que nous avons analysés jusqu'à présent, une différence essentielle : les noms *oiseau*, *farine*, *scie*, *vélo*, *fleuve* etc. désignent des entités par un recours à leurs *propriétés intrinsèques*, souvent directement observables, alors que les noms *père*, *mère*, *frère*, *sœur*, *début*, *fin* et *milieu* désignent des entités à la base d'une *propriété relationnelle*, c.-à-d. à la base d'une relation avec une autre entité.

Ainsi la vérité des phrases suivantes repose essentiellement sur les relations que désignent les noms *frère* et *sœur* :

(80) Si Alain est le frère de Brigitte, alors Brigitte est la sœur d'Alain

(81) Si Brigitte est la sœur d'Alain, alors Alain est le frère de Brigitte

Or, pour pouvoir exprimer ces relations, nous établirons d'abord les formes syntaxiques normalisées, qui seront, pour *frère* et *sœur*, respectivement :

- (82) a. être frère de  
b. être sœur de

ou, plus explicitement :

- (82') a.  $SN_1$  être frère de  $SN_2$   
b.  $SN_1$  être sœur de  $SN_2$

où SN est, conformément à notre usage, l'abrégié de « syntagme nominal ».

Les noms *père*, *mère*, *frère* et *sœur* désignent des individus moyennant une relation de parenté. Ils spécifient en même temps des propriétés inhérentes à chacun des individus concernés. Ainsi un père est un être humain adulte de sexe masculin, une sœur est un être humain, adulte ou non, de sexe féminin.

Comme les propriétés intrinsèques, les propriétés relationnelles sont organisées en taxinomies, où jouent des relations d'héritage : ainsi *être père de* est l'hyponyme de *être parent de*. Nous pouvons donc en principe continuer à utiliser l'outillage introduit jusqu'à présent, mais nous allons devoir compléter notre équipement. Nous allons donc nous occuper encore une fois de notre langage de représentation.

### 7.2.1 Notre langage de représentation et l'expression des relations

Pour représenter le sens lexical, nous faisons usage d'un langage auxiliaire, celui des équations entre un attribut et une valeur. Rappelons-nous les propriétés de ce langage. Tout comme le langage normal, il a un vocabulaire et une syntaxe. Les voici :

#### a. Le vocabulaire

Attributs : {classe, dimensions, ...}

Valeurs : {objet fabriqué, cours d'eau, importantes, ...}

Signes d'égalité : =, =<sub>D</sub>

#### b. La syntaxe

La syntaxe définit des équations. Sont des équations :

- les expressions conformes au schéma « attribut – signe d'égalité – valeur », ex. genre = masculin

- les expressions conformes au schéma « attribut – signe d'égalité – équation », ex. *sujet* = [prédicat = oiseau].

Autrement dit, les valeurs peuvent être soit des valeurs élémentaires, soit des équations.

L'analyse sémantique d'un nom donné a la forme d'une série d'équations. À la tête de chacune de ces séries, il y a des équations dont l'attribut est *classe* ; la valeur de *classe* étant un terme supérieur dans une taxinomie, défini ailleurs, et dont le nom en question hérite de toutes les propriétés.

Or, la modification à laquelle nous procédons maintenant, consiste à admettre un troisième type de valeur : une valeur relationnelle conforme au schéma

(83) relation (*argument*<sub>1</sub>, *argument*<sub>2</sub>).

Nous stipulons, en outre, qu'une valeur peut être une variable (*x*, *y*, ...). Nous exprimons ainsi le fait que cette valeur n'est pas fixée au niveau lexical ; elle le sera lorsque le mot en question sera inséré dans une phrase.

## 7.2.2 Quelques représentations sémantiques

Nous pouvons maintenant formuler les analyses sémantiques suivantes :

(84) *père*  
*SN*<sub>1</sub> être père de *SN*<sub>2</sub>  
 |                              |  
 x                              y  
 père (*x*, *y*)  
 classe = parenté (ARG1, ARG2)  
 direction = ascendante  
 ARG1 = x  
       sexe = masculin  
       âge = adulte  
 ARG2 = y

On remarquera que les deux arguments sont spécifiés de manière inégale : *x* (celui qui est un père) doit être de sexe masculin et d'âge adulte, rien de la sorte est dit à propos de *y* (la personne ou les personnes qui sont les enfants de *x*). Cela exprime le fait qu'au niveau lexical la seule chose qui est codée à propos du second argument de *père*, c'est son existence : il doit exister quelqu'un qui est l'enfant de *x*. – Puisque la seule différence lexicale entre *père* et *mère* est celle du sexe, les deux représentations sémantiques sont presque identiques.

Remarquons en outre que nous sommes revenus à l'analyse différentielle. Les représentations ne font pas état des faits biologiques, affectifs ou juridiques. Il s'agit là de propriétés par défaut, qui peuvent évidemment être évoquées dans le discours, par ex. quand il s'agit d'interpréter des phrases comme (85) et (86) ; qu'on se rappelle aussi ce qu'on a dit à propos de l'adjectif *paternel* dans l'exemple (42b).

(85) C'est un bon père

(86) Mais je suis ton père !

Voici donc les représentations de quelques autres noms de parenté :

(87) *mère*

SN<sub>1</sub> être mère de SN<sub>2</sub>

x	y

mère (x, y)

classe = parenté (ARG1, ARG2)

direction = ascendante

ARG1 = x

    sexe = féminin

    âge = adulte

ARG2 = y

(88) *fil*s

SN<sub>1</sub> être fils de SN<sub>2</sub>

x	y

fils (x, y)

classe = parenté (ARG1, ARG2)

direction = descendante

ARG1 = x

    sexe = masculin

ARG2 = y

(89) *fil*

SN<sub>1</sub> être fille de SN<sub>2</sub>

x	y

fille (x, y)

classe = parenté (ARG1, ARG2)

direction = descendante

ARG1 = x

sexe = féminin

ARG2 = y

(90) *frère*

SN<sub>1</sub> être frère de SN<sub>2</sub>

x	y

frère (x, y)

classe = parenté (ARG1, ARG2)

direction = latérale

ARG1 = x

sexe = masculin

ARG2 = y

(91) *sœur*

SN<sub>1</sub> être sœur de SN<sub>2</sub>

x	y

sœur (x, y)

classe = parenté (ARG1, ARG2)

direction = latérale

ARG1 = x

sexe = féminin

ARG2 = y

### 7.2.3 La structure taxinomique du champ sémantique de la parenté

Voici la taxinomie (fig. 8) que nous donne l'analyse opérée ci-dessus :

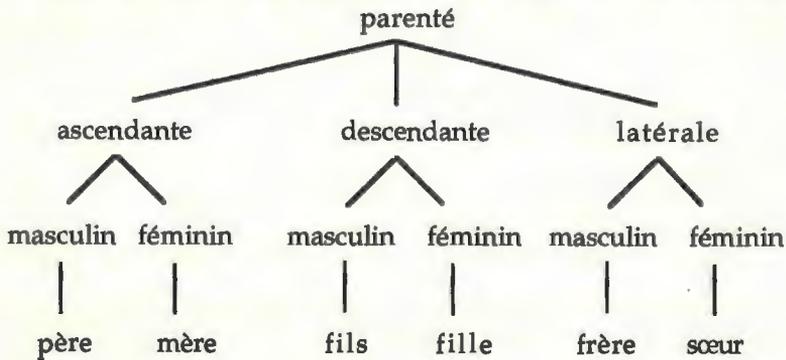


Fig. 8 : La taxinomie de la parenté directe

C'est évidemment une taxinomie bien pauvre : elle ne contient qu'une petite partie des noms de parenté français, et elle ne rend pas compte de la complexité du système ; elle ne distingue ni entre la parenté directe et indirecte (par ex. *père* vs. *grand-père*), ni entre la parenté proprement dite et l'alliance (*père* vs. *beau-père*), ni de la combinaison entre ascendance et latéralité (*oncle*, *tante*). En plus, elle néglige les termes collectifs, tels que les pluriels *parents* et *grands-parents*, qui sont particulièrement intéressants du point de vue linguistique, puisque leur inventaire et leur constitution formelle varient selon les langues ; cf. all. *meine Geschwister* 'mes frères et sœurs', esp. *mis padres* 'mes parents'. La simplicité de nos représentations fait donc illusion : pour rendre compte du système français dans sa totalité, nous devrions compléter le lexique de notre langage de représentation.

Les systèmes de parenté ont beaucoup intéressé les ethnologues, et leurs travaux ont fortement influencé la pensée des structuralistes, cf. par ex. Malinowski (1969).

### 7.3 Les noms d'aspect

À la différence des noms de parenté, les noms d'aspect ne désignent pas des objets individuels, mais des parties d'objets, tout en les localisant au sein des objets dont ils font partie. Ces parties d'objet sont souvent délimitées de manière assez vague, et, dernière particularité, leur

interprétation dépend de la nature des objets dont elles font partie. Nous allons examiner de plus près les noms *début*, *fin* et *milieu*.

Ces noms peuvent s'appliquer à des objets linéaires, tels que des durées (92), des activités ou des états qui ont une étendue temporelle délimitée (93) :

- (92) a. au début de la journée
- b. au milieu de l'hiver
- (93) a. vers la fin du voyage
- b. au début de leur mariage

Ils désignent des parties de ces objets, définies selon un ordre progressif. Nous pouvons donc définir les sens de *début* et de *fin* à l'aide de notions numériques : le début est le premier segment d'un objet linéaire, tandis que la fin en est le dernier, ce qui nous permet d'écrire :

- (94) *début*  
 $SN_1$  être le début de  $SN_2$   
 $\begin{array}{c|c} | & | \\ x & y \end{array}$   
 début (x, y)  
 classe = partie (ARG1, ARG2)  
 ARG1 = x  
     rang = premier  
 ARG2 = y  
     classe = objet linéaire

- (95) *fin*  
 $SN_1$  être la fin de  $SN_2$   
 $\begin{array}{c|c} | & | \\ x & y \end{array}$   
 fin (x, y)  
 classe = partie (ARG1, ARG2)  
 ARG1 = x  
     rang = dernier  
 ARG2 = y  
     classe = objet linéaire

La notion de milieu est plus compliquée. D'abord, à la différence de *début* et de *fin*, *milieu* n'est pas limité aux objets linéaires ; cf.

- (96) a. ? le début de l'assiette  
 b. ? la fin de l'assiette  
 c. le milieu de l'assiette.

Mais *milieu* n'est pas spécialisé non plus pour les noms désignant des objets bidimensionnels, se distinguant en cela d'un nom comme *bord* :

- (97) a. le bord de l'assiette  
 b. ? le bord de l'année

Le nom *milieu* figure donc dans deux mini-systèmes différents, à savoir :

- a. début – milieu – fin  
 b. bord, marge, périphérie – milieu, centre

Faut-il déduire de cela que *milieu* a deux sens différents ? Nous pouvons éviter cette conséquence indésirable si nous approfondissons l'analyse de ce mot. Nous constatons alors que le milieu d'un objet, même si celui-ci est linéaire, n'est pas défini, à proprement parler, par rapport à une séquence, mais par rapport à des distances : le milieu d'un objet se trouve à égale distance des limites, bords ou parties périphériques de cet objet ; cf. les figures suivantes (fig. 9 et 10) :

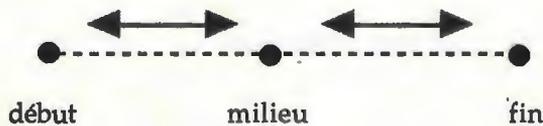


Fig. 9 : Le milieu d'un objet linéaire

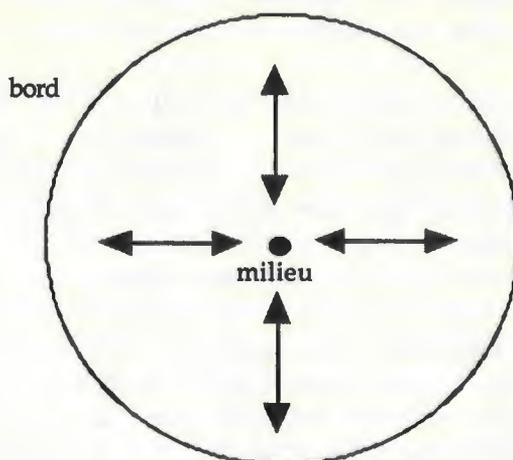


Fig. 10 : Le milieu d'un objet bidimensionnel

Remarquons que la distance égale n'est pas postulée pour tous les points de la limite (le concept de milieu serait alors borné à celui du point central d'un cercle); les distances sont calculées, de manière sélective, par rapport à des points considérés comme importants ou "*saillants*" (traduction de l'angl. *salient*).

Voici donc l'analyse de *milieu* :

(98) *milieu*  
 $SN_1$  être le milieu de  $SN_2$   

x		y

  
*milieu* (x, y)  
classe = partie (ARG1, ARG2)  
ARG1 = x  
ARG2 = y  
classe = objet  
ARG3 = limites de (y)  
distance (x, ARG3) =  $\delta$

Il y a lieu d'expliquer cette notation : le premier argument (ARG1) est une partie d'un objet (ARG2), partie à laquelle convient le nom de *milieu*. Le troisième argument (ARG3) est l'ensemble des points qui constituent les bords, ou la surface, bref, les limites de l'objet en question. Cet argument n'est pas réalisé au niveau syntaxique. Le fait qu'il n'est question que

d'une seule distance ( $\delta$ ) exprime l'exigence d'identité de toutes les distances (saillantes) entre le milieu et les limites de l'objet.

Cette analyse montre bien le caractère abstrait du sens lexical, qu'on appelle aussi *sous-spécification*. On entend par là que le sens lexical ouvre des alternatives d'interprétation qui doivent être résolues sur la base du contexte. Le nom *milieu* est sous-spécifié par rapport à la distinction entre objets linéaires et objets pluridimensionnels ; il désigne un segment d'espace linéaire qui se trouve à distance égale entre deux points lorsqu'il s'applique à un objet linéaire (par ex. *au milieu du tunnel*), un segment d'espace bidimensionnel ou tridimensionnel qui se trouve à distance égale de plusieurs points lorsqu'il s'applique à un objet bidimensionnel (par ex. *au milieu de la page*) ou tridimensionnel (par ex. *au milieu de la Terre*). Les noms *début* et *bord* ne sont pas sous-spécifiés de cette manière : *début* est linéaire et *bord* est bidimensionnel. Pour une vue d'ensemble, voir Pinkal (1999).

Il y a encore deux autres particularités du sens lexical que nous rencontrons ici pour la première fois. La première consiste dans le fait qu'il peut y avoir des arguments invisibles : le troisième argument de *milieu* reste caché, ainsi que la distance  $\delta$ .

La deuxième particularité concerne les procédures d'interprétation. Pour employer avec succès un nom typique, il suffit de comparer des propriétés. Quand il s'agit de la fonction référentielle, on compare celles de l'objet de référence à celles postulées par le sens du mot ; dans le cas de la prédication, on compare les propriétés encodées dans les mots qui forment le SN sujet et le SN attribut du sujet. Pour interpréter le nom *milieu*, par contre, des procédures aussi simples ne suffisent pas : pour trouver le milieu d'un objet, le locuteur en doit regarder les limites et trouver, par une sorte de calcul, l'endroit qui se trouve à distance égale de tous les points (ou de tous les points saillants) des limites de l'objet. Ce sont des particularités que nous retrouverons au chapitre II, quand nous étudierons la sémantique des adjectifs.

#### 7.4 Les noms collectifs

Les noms de quantité, tels que *dizaine*, on l'a déjà dit, ne désignent pas des objets, mais les quantifient. Il en va autrement des noms collectifs ; cf. les exemples suivants :

- (99) Le témoin affirme avoir vu le couple entrer dans l'immeuble
- (100) La ferme était cachée par un groupe d'arbres
- (101) Trois paires de chaussures étaient posées devant la porte

Les *noms collectifs*, tels que *couple*, *groupe* et *paire*, désignent bien des objets, mais ce sont des objets constitués par une pluralité d'autres objets. Ces noms ont donc deux arguments sémantiques : l'objet collectif et l'ensemble des objets qui le constituent. Ceux-ci, bien entendu, doivent être une pluralité ; un seul objet ne saurait constituer un collectif. Enfin, il doit y avoir quelque chose qui constitue la différence entre, d'un côté, un ensemble arbitrairement réuni, tel que des cailloux qui se trouvent dans un endroit par hasard, ou un certain nombre de personnes qui marchent dans une rue, sans une activité ou caractéristique partagée et, d'autre côté, un ensemble constitué par une activité ou une situation commune. Il doit donc y avoir quelque chose comme une *instance collectivisante* : pour une bande de jeunes c'est le fait qu'ils sortent ensemble, pour un couple c'est leur communauté de vies, pour un groupe d'arbres c'est le fait qu'ils sont aperçus globalement, pour une série d'attentats c'est le fait qu'ils ont été perpétrés dans une continuité temporelle etc. La nature de l'instance collectivisante varie selon les cas ; elle dépend de facteurs encyclopédiques et conceptuels qui n'appartiennent pas à la structure sémantique. C'est seulement l'existence d'une telle instance collectivisante que nous devons exprimer. Elle sera impliquée dans le terme « collectif ».

La structure sémantique générale des noms collectifs peut maintenant être représentée par (102), où P est un prédicat, y est un ensemble collectif et n est un nombre :

- (102) a.  $P(\text{ARG1}, \text{ARG2})$   
 b. classe = collectif (x,y)  
 c. ARG1 = x  
 d. sorte = individu collectif  
 e. ARG2 = y  
 f. sorte = ensemble  
 g. quantité = [n>1]

Or, les noms collectifs du français réalisent ce schéma général en y apportant des modifications qui peuvent concerner, trivialement, le prédicat P (ligne a.) et, de manière non triviale,

- la nature des objets contenus dans l'ensemble y ( ligne f.)
- le nombre de ces objets (ligne g.) : tous les noms collectifs restreignent d'une manière ou d'une autre la relation quantité = [n>1]
- l'arrangement de ces objets.

Le nom qui est le plus proche de ce schéma général, c'est *groupe*. La seule modification concerne le nombre des éléments contenus dans l'ensemble

des objets constituant le collectif : normalement, ils sont plusieurs, donc plus de deux. Mais c'est une propriété par défaut ; on peut bien imaginer une situation où on pourrait dire :

(103) Les tables étaient disposées par groupes de deux

Voici donc la représentation sémantique de *groupe* :

(104) *groupe*  
 SN<sub>1</sub> être un groupe de SN<sub>2</sub>  
 |                                |  
 x                                y  
 groupe(ARG1, ARG2)  
 classe = collectif(x,y)  
 ARG1 = x  
       sorte = individu collectif  
 ARG2 = y  
       sorte = ensemble  
       quantite =<sub>D</sub> [n>2]

Les noms *paire* et *couple* fixent le nombre des éléments à 'deux' ; ils comportent en plus chacun une restriction sur la nature des éléments par laquelle ils se distinguent ; cf.

(105) a. {Une paire, \* un couple} de chaussures  
 b. {\* Une paire, un couple} d'amoureux.

Voici les représentations de *paire* et de *couple* :

(106) *paire*  
 SN<sub>1</sub> être une paire de SN<sub>2</sub>  
 |                                |  
 x                                y  
 paire (ARG1, ARG2)  
 classe = collectif (x,y)  
 ARG1 = x  
       sorte = individu collectif  
 ARG2 = y  
       sorte = ensemble  
       classe = objet inanimé  
       quantité = 2

(107) *couple*SN<sub>1</sub> être un couple de SN<sub>2</sub>

x	y

couple (ARG1, ARG2)

classe = collectif (x, y)

ARG1 = x

sorte = individu collectif

ARG2 = y

sorte = ensemble

classe = être animé

quantité = 2

Les noms qui fixent le nombre des éléments à 'deux' sont une minorité ; ceux qui impliquent une spécification des éléments sont plus nombreux : *couple* implique être animé, *troupeau* implique bétail, *vol* implique oiseau, *essaim* implique abeille etc.

La spécification lexicale de la nature des éléments formant le collectif a une conséquence importante : le second argument des noms collectifs peut être omis dans la mesure où la nature de ses éléments est impliquée par le nom collectif ; cf. par ex. :

(108) a. Le troupeau s'était abrité sous des arbres

b. ?La paire était rangée dans un tiroir

(109) a. C'est un beau couple

b. ?C'est une belle paire

Cette différence repose sur un principe pragmatique : il faut qu'un message soit informatif (Grice 1975). Or, un nom collectif comme *paire*, à lui seul, n'offre pas suffisamment d'information pour établir une référence.

Quant à *groupe*, il peut être employé tout seul en anaphore :

(110) Il manquait encore *la délégation britannique* : comme on ne l'a su que plus tard, *le groupe* avait été bloqué dans l'ascenseur

Cela tient probablement au fait que *groupe* appartient au niveau qui est au-dessus du niveau de base, au niveau donc qui, entre autres, fournit du matériel lexical pour les anaphores nominales (cf. I.6., ci-dessus).

Il y a lieu ici d'ajouter une autre observation et d'en profiter pour faire une remarque générale, d'ordre méthodologique. Si notre analyse, selon laquelle le nom *groupe* ne spécifie pas la nature des éléments qui constituent le collectif, est exacte, on devrait pouvoir employer ce nom

sans restriction. Or, ce n'est pas le cas : on ne dirait guère *un groupe de brebis* au lieu de *un troupeau de brebis*, ou *un groupe de poissons* au lieu de *un banc de poissons*. Cette observation ne falsifie pourtant pas notre analyse du nom *groupe*. Nous devons tenir compte, en effet, du fait que l'emploi des mots n'est pas exclusivement déterminé à la base de leur sens lexical, c.-à-d. par leur aptitude à exprimer un contenu déterminé. D'autres facteurs, non sémantiques à proprement parler, peuvent intervenir dans le choix des mots. Ils se situent à deux niveaux : celui de la mémoire et celui du discours.

La mémoire lexicale contient non seulement des mots, mais aussi des syntagmes. Or, ceux-ci sont privilégiés par rapport aux syntagmes librement construits par la syntaxe, dans ce sens que, lorsqu'il y a un syntagme lexicalisé susceptible d'exprimer un contenu donné, il est préféré aux syntagmes non lexicalisés qui expriment ce même contenu. On appelle *collocations* (ou locutions idiomatiques, selon une autre terminologie) ces syntagmes privilégiés. Une collocation impose donc un choix, arbitraire du point de vue sémantique, entre plusieurs expressions complexes possibles. Ainsi, en français, on dit *pomme de discorde* ; *pomme de querelle* ne serait pas idiomatique. De même, en français et en allemand on 'pose' une question (*poser une question, eine Frage stellen*), alors qu'en d'autres langues on la 'fait' (it. *fare una domanda*) ou la 'demande' (angl. *to ask a question*).

Quant au niveau du discours, l'emploi des mots peut dépendre des stratégies qui régissent la communication verbale (les stratégies discursives) ou de certaines normes (les normes discursives) dans lesquelles se manifeste une culture linguistique donnée. Les stratégies discursives peuvent déterminer, pour une situation donnée, le degré de précision et le niveau de langue adéquats ; elles peuvent créer un équilibre approprié entre la banalité et l'originalité du choix lexical etc. Elles impliquent et exploitent un modelage de l'interlocuteur : dans une situation de communication caractérisée par une attitude coopérative, on évite d'employer des mots que l'interlocuteur ignore ou qui seraient susceptibles de le blesser. Quant aux normes discursives, elles peuvent interdire l'emploi de certains mots, considérés comme vulgaires ou « politiquement incorrects » ; elles peuvent exiger l'emploi systématique du « mot propre » au lieu d'un terme plus général ; elles peuvent proscrire les emprunts récents etc.

Il n'est pas nécessaire ici d'approfondir ces facteurs non sémantiques de l'emploi des mots. Mais pour éviter les analyses erronées, il est indispensable de savoir qu'ils existent. Ainsi le fait qu'on préfère *troupeau de brebis* à *groupe de brebis* peut être expliqué au niveau de la mémoire lexicale (s'agit-il d'une collocation ?) ou au niveau des normes discursives (est-ce un effet du culte du « mot propre » ?).

Mais revenons à l'analyse des noms collectifs. Il nous reste à mentionner ceux d'entre eux qui spécifient la façon dont les éléments du collectif sont arrangés les uns par rapport aux autres, donc des noms tels que *rangée*, *série* ou *tas*. Les deux premiers impliquent un arrangement linéaire, les éléments sont des objets matériels pour *rangée* et des objets immatériels (événements, nombres etc.) pour *série*. *Tas* implique l'arrangement tridimensionnel que l'on sait ; ajoutons que *tas* implique en plus que le nombre des éléments est grand : on n'appellerait pas un *tas de livres* trois ou quatre livres les uns posés sur les autres.

Pour terminer l'analyse des noms collectifs, en voici un dernier exemple, la représentation sémantique de *troupeau* :

(111) *troupeau*SN<sub>1</sub> être un troupeau de SN<sub>2</sub>

|

|

x

y

troupeau (ARG1, ARG2)

classe = collectif (x, y)

ARG1 = x

sorte = individu collectif

ARG2 = y

sorte = ensemble

classe = bétail

quantité = nombreuse



Fig. 11 : Un troupeau de bœufs

La figure 11 est destinée à illustrer la structure générale des noms collectifs : comme on l'a dit ci-dessus, un nom collectif désigne un individu, par ex. un troupeau, constitué par une pluralité d'autres individus, rassemblés par une instance collectivisante, en l'occurrence les bœufs, lancés à la poursuite du malheureux promeneur.

Nous quittons ainsi le vaste royaume des noms, dont nous n'avons visité que quelques provinces, pour aborder le domaine, plus petit, mais plus riche en curiosités, des adjectifs.

**Exercice recommandé :**

Que signifient *léger* et *lourd*, *large* et *étroit*, *haut* et *bas* ? Donner une analyse informelle, mais aussi détaillée et systématique que possible.

## CHAPITRE II

# La sémantique de l'adjectif

### 1. Adjectifs de couleur et adjectifs de relation : *rouge* et *plein*

Certains adjectifs ont une structure sémantique semblable à celle des noms ; cf. par ex. un adjectif de couleur comme *rouge*, qui est un prédicat à une place, semblable aux noms d'espèce ou de substances naturelles, ou un adjectif à deux places, comme par ex. *plein*, qui ressemble aux noms relationnels. Le potentiel sémantique des adjectifs de couleur repose sur un concept visuel global, qui se prête mal à être décomposé en traits, bien qu'il puisse être extrêmement complexe du point de vue conceptuel. Leur représentation sémantique se borne donc à rendre explicite leur classe, dont la valeur est propriété, et le point de vue ou aspect, dont la valeur est couleur ; cf. la représentation de *rouge* :

- (1) *rouge*  
SN être rouge  
|  
x  
rouge (x)  
classe = propriété  
aspect = couleur

Quant à *plein*, il est analysable dans des termes que nous connaissons déjà en principe. Comme les noms relationnels, cet adjectif représente un prédicat à deux places. Dans les emplois les plus typiques, le premier de ces arguments est un récipient, et le deuxième une entité (substance ou masse d'objets) matérielle (2) ; nous exprimons le fait que des arguments d'autre nature sont possibles (3) par une équation par défaut. La relation entre les deux arguments peut être spécifiée moyennant le prédicat remplir (x, y). Nous renonçons à définir celui-ci ; dans un lexique exhaustif, le verbe *remplir* sera évidemment analysé. Contentons-nous d'une esquisse de ce verbe, dans son interprétation comme verbe d'état (4) : il implique le prédicat dans (x, y), plus une information relative au

degré dans lequel est réalisée cette relation :  $x$  est entièrement à l'intérieur de  $y$ , et  $y$  occupe tout l'espace disponible.

- (2) Le verre est plein d'eau
- (3) Cette composition est pleine de fautes d'orthographe
- (4) Des objets de toute sorte remplissaient le grenier

(5) *plein*

SN<sub>1</sub> être plein de SN<sub>2</sub>

x	y

plein (x, y)

classe = état

état = remplir (ARG2, ARG1)

ARG1 = x

classe =<sub>D</sub> récipient

ARG2 = y

classe =<sub>D</sub> entité matérielle

C'est une représentation assez complexe, mais elle ne diffère pas de manière sensible de la structure générale des noms de relation. Il en va autrement des adjectifs que nous allons examiner maintenant.

## 2. Les adjectifs relatifs : *léger et lourd, large et étroit, haut et bas*

### 2.1 Les définitions lexicographiques

Nous allons analyser, dans ce qui suit, les adjectifs *léger et lourd, large et étroit, haut et bas*. Voyons d'abord ce que nous disent les dictionnaires :

(6) *léger*

PR :

1° Qui a peu de poids, se soulève facilement

2° De faible densité

PL :

1° Dont le poids est peu élevé

2° Dont la densité est faible

- (7) **lourd**  
 PR :  
 Dont le poids est élevé ou supérieur à la moyenne  
 PL :  
 Pesant, difficile à porter, à remuer à cause de son poids
- (8) **large**  
 PR :  
 Qui a une étendue supérieure à la moyenne dans le sens de la largeur  
 v. *largeur* : La plus petite dimension d'une surface (opposé à longueur), la dimension moyenne d'un volume (opposé à longueur et hauteur)  
 PL :  
 Qui a une certaine étendue dans le sens perpendiculaire à la longueur, à la hauteur
- (9) **étroit**  
 PL et PR :  
 Qui a peu de largeur
- (10) **haut**  
 PR :  
 définissant soit une dimension dans le sens vertical, soit une position sur la verticale. Dimension :  
 1° Qui est d'une certaine dimension dans le sens vertical  
 2° Qui est, dans le sens vertical, d'une dimension considérable, par rapport aux êtres ou objets de même espèce ...  
 PL :  
 1° Qui a une certaine dimension dans le sens vertical  
 2° Qui a une dimension verticale importante par rapport à qqch. de même nature pris comme référence ...
- (11) **bas**  
 PR :  
 Qui a peu de hauteur. Qui se trouve à une faible hauteur  
 PL :  
 1° Peu élevé  
 2° Dont le niveau, l'altitude est faible

## 2.2 La structure sémantique générale des adjectifs relatifs

Les définitions ci-dessus partagent certaines particularités :

- elles contiennent des adjectifs dont le sens est quantitatif et comparatif (*peu, faible, petit ; élevé, supérieur, considérable par rapport à*) et des expressions désignant le terme d'une comparaison (*la*

*moyenne, les êtres ou objets de même espèce, qqch. de même nature pris comme référence)*

- elles contiennent des noms qui désignent des points de vue selon lesquels on peut décrire des objets (*poids, densité, étendue, longueur, hauteur, largeur, sens*)

Ces particularités sont l'expression d'un fait important : les adjectifs en question ont une sémantique comparative. Ils impliquent

- un point de vue (*poids, largeur, hauteur, ...*)
- un terme de référence (*qqch. de même nature, ...*)
- une comparaison avec ce terme de référence (*plus élevé que, important par rapport à, ...*).

On appelle *adjectifs relatifs* ce genre d'adjectifs, puisqu'ils dénotent des qualités non absolues, mais relatives. C'est ce caractère relatif qui permet la gradation de ces adjectifs, propriété dont il sera question dans ce qui va suivre.

Remarque : Ne pas confondre « relatif » avec « relationnel » : *léger, lourd, large, étroit, haut* et *bas* sont des adjectifs relatifs ; *plein (de), libre (de), propre (à), supérieur (à)* sont des adjectifs relationnels.

### 2.3 L'antonymie

On peut regrouper les adjectifs relatifs en paires :

(12) lourd	léger
large	étroit
haut	bas
long	court
épais	mince
grand	petit
dur	mou
vieux	jeune

Chacune de ces paires consiste donc en un prédicat P et un prédicat Q, qui partagent un même point de vue : pour *lourd* et *léger* c'est le poids, pour *large* et *étroit* c'est l'ampleur, pour *haut* et *bas* c'est la hauteur etc. Étant donné qu'il s'agit d'adjectifs relatifs, ce point de vue partagé s'applique à une espèce d'échelle, sur laquelle on peut comparer des quantités entre elles (13) ou par rapport à une quantité de référence (14) :

(13) Cette valise est plus lourde que l'autre

(14) Cette valise est lourde : elle dépasse largement les 20 kilos permis

Or, le point où les prédicats de chaque paire sont opposés, c'est la direction de la comparaison : pour le prédicat P (lourd, large, haut etc.) la comparaison, par rapport au terme de référence, va dans le sens du "plus", alors que pour le prédicat Q (léger, étroit, bas etc.) elle va dans le sens du "moins".

On appelle *antonymie* la relation qui existe au sein de chacune de ces paires. Contrairement à l'hyponymie, qui est une relation unidirectionnelle, l'antonymie est une relation réciproque. En voici la définition :

Soit deux prédicats, P et Q. Il y a *antonymie* entre P et Q lorsque  
 « x est P » implique « x n'est pas Q », mais  
 « x n'est pas P » n'implique pas « x est Q ».

Pour donner un exemple :

(15) a. Cette robe est étroite

b. Cette robe n'est pas large

(16) a. Cette robe n'est pas étroite

b. Cette robe est large

La phrase (15a) implique (15b), mais (16a) n'implique pas (16b).

Il faut distinguer l'antonymie de l'*opposition contradictoire*, telle qu'elle existe entre, par ex., *possible* et *impossible*. Dans ce dernier cas, la relation entre P et Q est définie par les implications suivantes :

a. « x est P » implique « x n'est pas Q », et

b. « x n'est pas P » implique « x est Q »

Donc (17a) implique (17b) et (18a) implique (18b) :

(17) a. C'est possible

b. Ce n'est pas impossible

(18) a. C'est impossible

b. Ce n'est pas possible

L'antonymie est, avec l'hyponymie, l'une des relations de sens les plus importantes.

## 2.4 La représentation sémantique des adjectifs relatifs

Nous avons vu que les six adjectifs que nous avons étudiés ont une sémantique relative, qui implique une quantité, désignée de manière indirecte, relativement à

- un point de vue ou aspect
- un terme de référence
- une comparaison avec ce terme de référence.

Nous devons préciser que ces adjectifs ont pour forme syntaxique normalisée la formule « SN être A », mais que la syntaxe de la comparaison leur donne un second argument, si bien que l'on obtient « SN<sub>1</sub> être {plus, moins, aussi} A que SN<sub>2</sub> ».

Il faut ajouter que certains adjectifs relatifs peuvent recevoir un complément de mesure absolue :

(19) Cette armoire est large de 2 m

Nous allons nous borner, pour l'instant, aux emplois non comparatifs non absolus.

Pour formuler les représentations, nous exprimons le fait que les adjectifs en question expriment une propriété comme valeur de l'attribut classe. Puisqu'ils représentent des prédicats à une place, nous écrivons :

(20) SN être A  
 |  
 x  
 P (x)  
 classe = propriété

Comme dans les analyses précédentes, l'argument de P est une variable. Pour exprimer le fait que la quantité est désignée par rapport à un point de vue ou aspect donné, nous introduisons l'attribut aspect, qui, pour nos adjectifs, peut recevoir les valeurs poids et étendue. On écrira donc, pour *lourd* et *léger* :

(21) aspect = poids

Venons-en maintenant au terme de référence. Le terme de référence doit être non pas un individu ou un ensemble d'individus, mais une quantité.

Nous appelons donc quantité de référence l'attribut en question. La valeur de cet attribut n'est pas définie au niveau lexical. Il faut, en effet, regarder le nom auquel se rapporte l'adjectif pour pouvoir déterminer cette valeur. Nous la noterons donc comme une variable  $\mu$  (abrégée de "mesure"), ce qui nous donne :

$$(22) \text{ quantité de référence} = \mu$$

Il ne nous reste plus que ce que nous avons appelé "comparaison avec le terme de référence". Or, le sens lexical, tout en laissant indéterminée la quantité de référence, détermine la relation quantitative entre la quantité de référence et la quantité désignée par l'adjectif en question : celle-ci peut être supérieure ou inférieure à la quantité de référence. C'est cette différence, qui, nous l'avons déjà dit, distingue entre eux les deux termes qui forment les paires d'antonymes.

Ajoutons que la distance par rapport à la quantité de référence n'est pas spécifiée par le sens lexical de l'adjectif ; par conséquent, c'est une autre variable que nous écrivons  $\delta$  (abrégé de "différence"). Nous écrivons donc, selon le cas :

$$(23) \text{ quantité (x)} = \mu + \delta$$

ou

$$(24) \text{ quantité (x)} = \mu - \delta$$

Observons enfin que les adverbes de degré *très*, *assez* et *peu*, lorsqu'ils modifient des adjectifs relatifs, portent sur la variable  $\delta$ .

Nous pouvons maintenant formuler les représentations sémantiques de *lourd* et de *léger*. Les voici :

$$(25) \text{ } \begin{array}{l} \textit{lourd} \\ \text{SN être lourd} \\ | \\ \text{x} \\ \text{lourd (x)} \\ \text{classe} = \text{propriété} \\ \text{aspect} = \text{poids} \\ \text{quantité de référence} = \mu \\ \text{quantité (x)} = \mu + \delta \end{array}$$

(26) *léger*

SN être léger

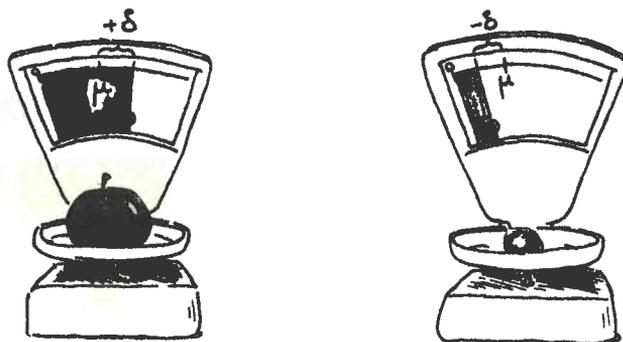
|

x

léger (x)

classe = propriété

aspect = poids

quantité de référence =  $\mu$ quantité (x) =  $\mu - \delta$ Fig. 1 : *lourd* et *léger*

Pour les autres adjectifs de notre petit champ lexical, la situation est un peu plus complexe. En effet, le point de vue de l'information quantitative qu'ils expriment est celui de l'étendue. Or, celle-ci est exprimée de manière simple par les adjectifs *grand* et *petit*. Pour représenter leur sens, il suffit donc de substituer étendue à poids comme valeur de l'attribut aspect, ce qui nous donne :

(27) *grand*

SN être grand

|

x

grand (x)

classe = propriété

aspect = étendue

quantité de référence =  $\mu$ quantité (x) =  $\mu + \delta$

- (28) *petit*  
 SN être petit  
 |  
 x  
 petit (x)  
 classe = propriété  
 aspect = étendue  
 quantité de référence =  $\mu$   
 quantité (x) =  $\mu - \delta$

Alors que *grand* et *petit* n'indiquent la grandeur que de façon globale, les adjectifs *large* et *étroit*, *haut* et *bas* impliquent des paramètres plus spécifiques, à savoir

- des dimensions, données par la constitution spatiale intrinsèque des objets bi- et tridimensionnels ; cf. les paires *long* et *court*, *épais* et *mince*
- une orientation ; cf. la paire *haut* et *bas*.

Pour pouvoir représenter ces spécifications, nous introduisons les attributs dimension (à ne pas confondre avec l'attribut dimensions que nous avons utilisé dans l'analyse de *fleuve*) et orientation.

Les valeurs de dimension sont maximale, submaximale et minimale. Pour expliquer le sens de ces termes, imaginons un objet dont les dimensions sont quantitativement bien distinctes, tel une grosse planche. La longueur de la planche en est la dimension maximale, la largeur, étant inférieure à la dimension maximale, est la dimension submaximale, et l'épaisseur, qui est la plus petite des trois, est la dimension minimale.

Quant à l'attribut orientation, pour notre analyse, qui ne couvre qu'une partie des adjectifs spatiaux, nous n'avons besoin que d'une seule valeur, la verticale, qui figurera dans la représentation de *haut*.

Voici donc nos représentations sémantiques :

(29) *large*

SN être large

|

x

large (x)

classe = propriété

aspect = étendue

dimension = submaximale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$

(30) *étroit*

SN être étroit

|

x

étroit (x)

classe = propriété

aspect = étendue

dimension = submaximale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu - \delta$

(31) *haut*

SN être haut

|

x

haut (x)

classe = propriété

aspect = étendue

orientation = verticale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$

(32) *bas*

SN être bas

|

x

bas (x)

classe = propriété

aspect = étendue

orientation = verticale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu - \delta$

Remarquons que le français ne fait pas la distinction de perspective que fait l'allemand entre *breit* et *schmal*, d'une part, et *weit* et *eng*, d'autre part, et que le français n'a pas d'équivalent de l'all. *flach*, antonyme de *tief* : pour traduire *das Wasser ist flach* on dit *l'eau est peu profonde*.

### Exercices recommandés :

- 1° Chercher à formuler, conformément à notre méthode de représentation, le sens des adjectifs *long* et *court*, *épais* et *mince*, *dur* et *mou*.
- 2° Examiner les phrases suivantes :
  - (33) Cette armoire est large
  - (34) Cette armoire est plus large que l'autre
  - (35) Cette armoire est trop large
  - (36) Cette armoire est large de 2 m

Les dictionnaires suggèrent que le terme de référence des adjectifs relatifs est la moyenne des objets de même nature. Dans quelle mesure est-ce vrai ?

### 2.5 Un exercice pratique, qui soulève des questions

Essayons maintenant d'appliquer notre analyse des adjectifs de dimension aux adjectifs *long*, *court*, *bref*, *épais*, *mince* et *gros*.

#### *long*

L'adjectif *long* s'applique non seulement à l'étendue des objets matériels, mais aussi à la durée et aux activités qui ont une durée, cf. par ex. :

- (37) une robe longue, une longue vie, un long voyage

Sur le fond de nos analyses précédentes, qui sont basées sur l'idée qu'il y a un attribut aspect, qui reçoit des valeurs comme poids, étendue etc., nous sommes porté à dire que, dans le cas de *long*, l'attribut aspect a deux valeurs différentes : étendue et durée ; ce qui reviendrait à dire que cet adjectif a deux sens différents.

Il y a un autre fait qui semble parler en faveur de cette conclusion : *long* a deux antonymes, qui, quand on les compare l'un à l'autre, ne sont pas synonymes. En effet, il y a *court*, qui s'impose pour les objets matériels, mais qui s'applique aussi aux durées et aux activités (38), et *bref*, qui, en

français moderne (*Pépin le Bref* est le vestige d'un emploi plus ancien), ne s'applique pas aux objets matériels (39) :

- (38) une robe courte, une vie courte, un voyage assez court
- (39) \*une robe brève, une vie brève, un bref voyage

### *épais*

L'adjectif *épais* a des propriétés analogues. Il peut désigner une étendue, comme dans (40), mais aussi un degré de densité, comme dans (41) :

- (40) un mur épais, une vitre épaisse, une épaisse couche de peinture
- (41) une chevelure épaisse, un brouillard épais, une sauce épaisse

En plus, le jeu des antonymes d'*épais* est très complexe : quand cet adjectif se rapporte à une dimension, son antonyme est *mince* (42). Mais *mince* est exclu quand *épais* est interprété dans le sens de la densité (43). Et dans ce dernier cas, le choix de l'antonyme semble dépendre du nom auquel il se rapporte (44).

- (42) un mur mince, une vitre mince, une mince couche de peinture
- (43) \*une chevelure mince, \*un brouillard mince, \*une sauce mince
- (44) une chevelure clairsemée, un brouillard léger, une sauce claire

Est-ce que l'adjectif *épais* a autant de sens qu'il a d'antonymes ?

### *gros*

Regardons maintenant l'adjectif *gros*. Quand il s'applique à des objets matériels, il devrait en principe fonctionner comme les autres adjectifs de dimension. Nous avons vu que ceux-ci forment des paires d'antonymes, qui se distinguent, les unes des autres, par la valeur qu'elles spécifient pour l'attribut dimension. Or, quelle est la valeur que l'adjectif *gros* spécifie pour cet attribut ? Si l'objet en question a une forme plus ou moins sphérique, comme dans (45), la solution est simple : un objet pareil n'a pas de dimensions quantitativement distinctes. On serait donc porté à penser qu'au lieu de spécifier une dimension, on ferait mieux de dire que l'objet qualifié de *gros* doit avoir la forme d'une sphère :

- (45) une grosse boule, une grosse pierre, une grosse tête

Mais *gros* ne s'applique pas seulement aux objets sphériques. Les objets désignés par les noms dans (46) ont toutes sortes de formes :

(46) un gros bâton, un gros chien, de grosses mains, un gros ventre, un gros nez, un gros nuage, un gros trou

Faut-il spécifier toutes ces formes ? Ou faut-il revenir en arrière et chercher, contrairement à ce que nous avons pensé au début, à déterminer une dimension saillante ?

Et quelle est la situation en ce qui concerne l'antonymie ? Ici encore, on a affaire à plusieurs candidats ; cf. par ex. :

(47) un gros bâton	-	un bâton mince
un gros chien	-	un petit chien
de grosses mains	-	des mains fines
un gros ventre	-	un ventre plat
un gros nez	-	un petit nez
un gros nuage	-	un petit nuage
un gros trou	-	un petit trou

Notons, parmi ces antonymes, l'adjectif *petit*, qui est aussi l'antonyme de *grand*. Or, est-ce que *gros* aurait le même sens que *grand* ? Bien sûr que non : un *grand garçon* n'est pas forcément *gros*. Mais il est incontestable que, dans certains contextes, la différence entre *gros* et *grand* est à peine sensible ; cf. par ex. :

(48) un gros nuage	-	un grand nuage
un gros trou	-	un grand trou
un gros nez	-	un grand nez
un gros ballon	-	un grand ballon

Nous avons dit que *grand* ne spécifie aucune dimension : y a-t-il deux adjectifs, *gros 1* et *gros 2*, dont l'un s'appliquerait à des objets sphériques et l'autre serait synonyme de *grand* ? Autant de questions qui nous laissent perplexes, aussi longtemps que nous n'abordons pas le problème de la polysémie, dont il sera question dans la section 3.

Mais avant de continuer cette discussion, revenons encore une fois à la manière dont est déterminée la quantité de référence, représentée, au niveau lexical, par la variable  $\mu$ .

## 2.6 La comparaison

Nous avons fondé l'analyse des adjectifs relatifs sur la notion de quantité de référence : l'adjectif, pour être interprété dans le discours, exige l'existence d'une mesure (la quantité de référence) par rapport à laquelle la quantité qu'il désigne est supérieure ou inférieure, selon l'adjectif en question. Bien entendu, l'adjectif ne spécifie pas cette quantité de référence : celle-ci doit être déterminée, au niveau de la phrase, par rapport au nom modifié par l'adjectif. Examinons, à titre d'exemple, la phrase (49) :

(49) Cette armoire est large

Comme nous l'avons vu, la représentation sémantique de l'adjectif *large* contient l'équation quantité de référence =  $\mu$ . La quantité de référence est une variable, parce qu'elle n'est pas fixée par l'adjectif, mais par le contexte. Or, dans (49), nous devons regarder le nom *armoire* pour remplacer la variable  $\mu$  par une constante. Cette constante sera la largeur moyenne ou normale des armoires. L'adjectif *large* nous dit alors que l'armoire en question a, dans la dimension de la largeur, une étendue supérieure à celle des armoires en général. (Nous renonçons à représenter de manière plus technique ces processus d'interprétation ; cela soulèverait des problèmes qui vont au-delà du but que nous poursuivons ici.)

Regardons maintenant la phrase (50) :

(50) Cette armoire est plus large que l'autre

Ici, le mot *plus* introduit un second argument, si bien que nous obtenons une structure relationnelle :

(51) plus large (ARG1, ARG2)

Cette structure est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, la comparaison entre les deux armoires se superpose à celle, implicite, entre la largeur de la première armoire et la largeur des armoires en général. La variable  $\mu$  n'est plus, contrairement à ce qui se passe dans (49), remplacée par la largeur moyenne des armoires, mais par la largeur de la seconde armoire.

Si l'adjectif relatif est modifié par l'adverbe de degré *trop*, il se passe quelque chose d'analogue. Dans une phrase comme (52), la quantité de référence ordinaire est également mise en veilleuse :

(52) Cette armoire est trop large

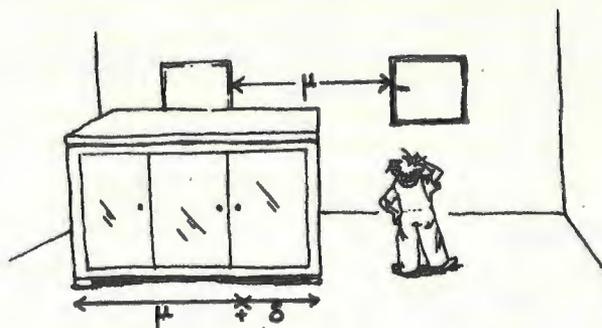


Fig. 2 : Une armoire trop large

En fait, la quantité indiquée par l'adjectif est évaluée par rapport à une norme ou une exigence pratique ; cf. la phrase (53) :

(53) Cette armoire est trop large {pour vous, pour cette pièce, pour être transportée dans une camionnette}

Bien entendu, les observations ci-dessus dépassent le cadre de la sémantique lexicale : elles relèvent de la sémantique de la phrase. Si nous les avons discutées ici, c'est pour montrer que la sémantique lexicale a une *interface* avec la sémantique de la phrase, c'est-à-dire que les propriétés sémantiques des mots contribuent à la construction du sens de la phrase et que l'analyse sémantique lexicale doit tenir compte de ce fait.

#### Références bibliographiques :

Les idées générales qui sont à la base de l'analyse des adjectifs relatifs ont été formulées pour la première fois par Bierwisch (1967). Elles ont été précisées par la suite dans un important projet de recherche, dont les résultats ont été présentés dans Bierwisch / Lang (1987) ; lire surtout Bierwisch / Lang (1987: 649-699). À mentionner également que ces résultats ont été intégrés dans un modèle cognitif de la cognition spatiale (Lang et al. 1991).

**Exercices recommandés :**

- 1° Proposer des représentations sémantiques pour *long* et *court*, *épais* et *mince*, *mince* et *gros*.
- 2° Faire une analyse informelle, mais systématique et précise, de *aveugle*, *sourd*, *chauve* et *imberbe*.

**3. La polysémie**

Pour la plupart des mots que nous avons étudiés, les dictionnaires indiquent plusieurs sens, ce que nous avons volontairement ignoré jusqu'ici. Nous allons maintenant aborder le problème du sens multiple.

D'abord un peu de terminologie : on distingue entre la polysémie et l'homonymie.

Il y a **polysémie** lorsqu'un mot donné a plusieurs sens qui sont reliés entre eux de manière évidente.

Dans l'entrée lexicale suivante (d'après le PL), le numérotage exprime le fait qu'entre les différents sens de *long* il y a des relations de parenté, et que cette parenté peut être plus ou moins étroite :

(54) *long*, adjectif

- I. 1. Qui a telle mesure d'une extrémité à l'autre : *long de cent mètres*
2. Qui s'étend sur une grande distance, une grande longueur : *une longue rue*
3. Qui se caractérise par sa longueur, par opposition à un type normal plus court ou à un type plat, rond etc. : *muscles longs*

- II. 1. Qui a telle durée : *une attente longue de deux heures*  
 2. Qui dure longtemps : *un long voyage*  
 3. PHON. Dont la durée d'émission est considérable, par opposition aux *brèves* : *syllabe, voyelle longue*  
 4. Fam. Se dit d'une personne qui met beaucoup de temps à faire qqch. : *long à comprendre*

Il y a *homonymie* lorsqu'un mot donné a plusieurs sens qui ne sont pas reliés entre eux de manière évidente.

Les exemples d'homonymie les plus souvent cités sont fr. *voler*, 1° 'se maintenir dans l'air', 2° 'dérober ce qui appartient à autrui'; all. *Schloß*, 1° 'serrure', 2° 'château'; angl. *bank*, 1° 'banque', 2° 'rive'.

Remarque : L'*homophonie* est un cas spécial de l'homonymie. Sont des homophones des formes phonétiquement identiques, qui représentent des mots différents, alors que l'orthographe exprime la non-identité; cf. par ex. :

(55) [sã]	<i>sans, sang, cent</i>
[sɛ]	<i>sain, saint, sein</i>
[fwa]	<i>foi, fois</i>
[vɛ:r]	<i>vers, verre, ver</i>
[mɛ:r]	<i>mère, mer</i>
[metr]	<i>mettre, mètre, maître</i>
[kur]	<i>cour, court, cours</i>
[o]	<i>ô, eau, haut</i>
[so]	<i>sot, saut, seau, sceau</i>
[pɔ:r]	<i>port, porc</i>

Mais revenons à la polysémie. Elle joue un rôle immense dans le vocabulaire des langues naturelles; plus un mot est central, plus il est polysémique. (Il suffira de regarder, dans un dictionnaire comme le PL ou le PR, les articles consacrés à *main* ou à *tête*.)

Comme le montre assez bien le caractère très vague de la définition ci-dessus, la notion de polysémie est de nature essentiellement descriptive. Le problème de l'analyse des mots polysémiques se pose de manière différente en lexicographie et en sémantique lexicale : alors qu'en

lexicographie l'essentiel est d'indiquer les différents sens des mots polysémiques de manière plus ou moins exhaustive et de les regrouper de façon à faciliter la consultation, en sémantique lexicale, la polysémie pose des problèmes fondamentaux, reconnus depuis longtemps, mais qui font encore l'objet d'un travail intense. Ces problèmes sont les suivants :

- Quelle est la nature des liens qui existent entre les différentes acceptions des mots polysémiques ?
- Y a-t-il, parmi les différentes acceptions d'un mot polysémique, une signification de base, dont on peut dériver les autres ?
- Dans quelle mesure est-il possible de ramener les polysémies observables à de simples effets de la dépendance contextuelle ?

Dans les sections suivantes, nous tenterons de fournir quelques éléments de réponse à ces questions.

### 3.1 La nature des liens qui existent entre les différentes acceptions des mots polysémiques

Nous avons vu que l'adjectif *épais* a deux acceptions : il indique soit une quantité définie selon une dimension, soit un degré de densité. Nous pouvons donc représenter ces deux sens de la manière suivante :

#### (56) *épais* 1

SN être épais

|

x

épais (x)

classe = propriété

aspect = étendue

dimension = minimale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$

(57) *épais* 2

SN être épais

|

x

épais (x)

classe = propriété

aspect = densité

quantité de référence =  $\mu$ quantité (x) =  $\mu + \delta$ 

Selon cette analyse, il y a deux adjectifs *épais*, qui ont la même forme graphique et phonétique et la même forme syntaxique canonique. Rien ne montre le lien, peut-être ténu, mais pourtant réel au niveau de l'intuition, qui unit ces deux acceptions. Notre analyse a donné un résultat qui n'est satisfaisant qu'en apparence. Il y a donc lieu d'approfondir un peu la notion de polysémie, ce que nous ferons dans les sections qui suivent.

### 3.1.1 Structure sémantique et structure conceptuelle

En fait la solution du problème que nous venons de soulever ne se trouve pas au niveau des représentations sémantiques, mais au niveau de ce qu'on appelle la *structure conceptuelle*. Nous distinguons, en effet, entre, d'une part, la sémantique, qui fait partie de notre savoir grammatical, donc linguistique, et, d'autre part, la structure conceptuelle, qui, bien que se trouvant en interaction constante et multiple avec la sémantique, n'en fait pas à proprement parler partie.

La distinction entre une structure sémantique et une structure conceptuelle n'est pas reconnue par la totalité des sémanticiens, et elle est loin d'être solidement établie sur des bases empiriques. Mais elle permet de résoudre certains problèmes, dont celui de la polysémie. L'idée essentielle peut être résumée de la manière suivante : le sens lexical a une double nature. D'une part, il appartient au savoir linguistique. On ne peut pas comprendre l'adjectif *épais*, ni les phrases dans lesquelles il figure, sans savoir le français. D'autre part, les dimensions dont nous faisons état dans nos représentations sémantiques correspondent à des concepts fondés sur notre perception, et un adjectif comme *épais* est appliqué aux objets réels sur la base d'une élaboration conceptuelle de ces mêmes objets. Prenons le cas d'une paire de gants épais. Pour la perception visuelle, les dimensions d'un gant ne sont pas saillantes, contrairement à une planche, par exemple. Mais l'usage du gant, son caractère de vêtement, nous permet de le concevoir comme une couche protectrice, ce

qui rend saillante la dimension d'épaisseur. C'est donc notre savoir conceptuel qui, uni au sens linguistique du mot *épais*, nous permet de produire et de comprendre l'expression *un gant épais*.

Il faut ajouter que la structure conceptuelle est plus riche et plus flexible que la structure sémantique : elle peut contenir des relations qui *motivent* certains phénomènes de la sémantique lexicale, sans y être incorporées de manière grammaticale. Pour en revenir à *épais*, nous pouvons supposer que ce qui unit les deux acceptions de cet adjectif, c'est le concept de résistance à un passage ou à une pénétration possibles. Une planche épaisse oppose plus de résistance à une perceuse qu'une planche mince, un tissu épais protège mieux du froid qu'un tissu mince ; de la même manière on ne passe qu'avec difficulté à travers une forêt épaisse, et un brouillard épais réduit la percée du regard.

Nous retenons donc que, selon une hypothèse plausible, mais encore peu élaborée, c'est la structure conceptuelle qui motive la polysémie.

### 3.1.2 La raison d'être de la polysémie

Pourquoi la polysémie existe-t-elle ? Est-ce qu'elle est tout simplement un phénomène marginal, dû aux contingences de l'histoire de la langue ? Son omniprésence suggère le contraire. On peut, en effet, reconnaître sa raison d'être quand on pense à certaines données élémentaires de notre faculté de langage : le lexique est là pour servir nos besoins de communication et il est emmagasiné dans le cerveau. Or, il y a une contradiction entre, d'une part, le caractère limité de notre mémoire et, d'autre part, nos besoins communicatifs, illimités en principe. Il est donc extrêmement utile qu'un mot donné puisse désigner des objets appartenant à des catégories différentes, à condition que cette richesse polysémique ne soit pas arbitraire (on serait alors dans le même dilemme), mais motivée au niveau conceptuel : la mémoire retient beaucoup mieux les informations cohérentes que les ensembles disparates.

### 3.1.3 Le problème de la signification de base

Le problème de savoir si, parmi les différentes acceptions d'un mot, on peut identifier une signification de base est plus controversé qu'on ne le songerait à première vue. Dans le cas de la sémantique du nom, la réponse semble claire dans la plupart des cas : intuitivement on pose, en général, une des acceptions comme primaire, et les autres comme secondaires, dérivées, figurées, métaphoriques etc. Et les dictionnaires ne manquent pas d'exprimer cela par l'ordre de disposition, le numérotage et des abréviations conventionnelles ; cf. le tableau n° 1, qui représente, de

manière schématisée, la structure polysémique des mots *fleuve* et *père*, telle que la donne le PL :

	sens de base	sens dérivés
<i>fleuve</i>	1. cours d'eau aboutit à la mer	2. Fig. masse en mouvement
<i>père</i>	I. 1. Celui qui a un ou plusieurs enfants	I.2. Celui qui agit en père II.1. Dieu, en tant que Créateur 2. l'initiateur, le créateur, le fondateur de III.1. le Pape 2. les écrivains de l'antiquité chrétienne IV. Litt. ancêtre

Tableau 1 : Le sens de base en lexicographie

Même si on n'accepte pas tous les détails de ces structures lexicographiques, on reconnaîtra que les acceptions données d'abord sont plus centrales que les autres. Et si on se demande comment on pourrait les dériver les unes des autres, on trouvera plus facilement une motivation qui, en ce qui concerne les sens de *père*, va du père de famille aux pères de l'Église que dans le sens inverse.

La situation est plus difficile pour les adjectifs. Allons-nous dériver *épais 1* de *épais 2* ou inversement ? Nous n'allons pas chercher à trancher cette question ; dans l'état actuel de la recherche, le problème reste ouvert.

### 3.2 Des polysémies apparentes

Étant donné que le travail des linguistes consiste à découvrir, dans la forêt des apparences, des entités récurrentes et des structures générales, le sémanticien cherchera toujours, avant d'admettre des sens multiples, à ramener à un sens unitaire les différentes acceptions d'un mot polysémique.

### 3.2.1 Abstraction et règles de redondance

Parmi les moyens qui sont aptes à nous servir dans ce but, le plus important est l'abstraction : conformément à ce que nous avons déjà dit tout au début (I.4.2.), nous chercherons à ne pas faire figurer dans la représentation sémantique ce qui varie selon les contextes. Revenons encore une fois à nos adjectifs de dimension. Nous avons vu que l'adjectif *long* s'applique à l'espace aussi bien qu'au temps et aux activités. On peut donc postuler les deux représentations sémantiques suivantes :

(58) *long 1*

SN être long1

|

x

long1 (x)

classe = propriété

aspect = étendue

dimension = maximale

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$

(59) *long 2*

SN être long2

|

x

long2 (x)

classe = propriété

aspect = durée

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$



Fig. 3 : Deux manières de mesurer la longueur d'un tronc d'arbre

La question qui se pose maintenant est de savoir s'il n'est pas possible de ramener ces deux représentations à une seule, en éliminant l'équation par laquelle elles se distinguent. C'est effectivement possible, à condition de stipuler deux *règles lexicales*.

Les règles lexicales opèrent sur des entrées lexicales, à partir desquelles elles créent de nouvelles entrées lexicales. Elles sont susceptibles, entre

autres, de rendre compte des polysémies systématiques. Pour donner un exemple familier : dans certaines situations, nous pouvons désigner l'image d'un objet donné par le mot même qui sert à désigner cet objet. Admettons que je voie un dessin représentant un lion ; je peux dire alors : *c'est un lion*, tout comme si je me trouvais dans la brousse, face à un véritable lion. Il va de soi qu'il serait inutile de faire figurer dans un dictionnaire des variations de sens de ce type. De même, les sens dérivés de ce type ne seront guère codés dans le lexique mental. Ils sont parfaitement prédictibles, étant donné qu'ils sont fondés sur des règles lexicales.

L'hypothèse selon laquelle il y a des polysémies systématiques est un point important dans l'argumentation de ceux qui affirment que le lexique est non seulement le lieu où est codé l'imprédictible, mais qu'il partage, en quelque sorte, la force générative typique de la syntaxe. Mais il s'agit là d'un terrain qui reste encore largement à explorer. Pour une discussion critique de certaines propositions relatives aux polysémies systématiques voir Kleiber (1999: 103ss).

Pour en revenir à l'analyse de la variation sémantique de l'adjectif *long* : nous proposons que cette variation résulte d'une polysémie systématique, selon laquelle la longueur peut être spatiale ou temporelle. Nous n'allons pas rendre compte de cette variation par un dédoublement des entrées lexicales, mais par une règle lexicale. Celle-ci s'applique à des mots dont l'entrée lexicale contient les équations *aspect = étendue* et *dimension = maximale*. Elle stipule que, pour chaque mot présentant ces propriétés, il existe un autre mot qui résulte des opérations indiquées sous (60), toutes les autres propriétés restant inchangées :

- (60) a. *aspect = étendue* → *aspect = durée*  
 b. *dimension = maximale* → ∅

C'est ainsi que nous obtenons le sens de *long* défini par (59). Et puisque la règle lexicale est formulée de manière générale, elle s'applique aussi à *court*, antonyme de *long*, qui montre la même polysémie : il s'applique à l'étendue (61) aussi bien qu'à la durée (62) :

- (61) une tige courte  
 (62) pendant un temps assez court

Remarquons que le sens de l'adjectif *bref* ne résulte pas de la règle lexicale dont il a été question ci-dessus. En fait, *bref* est un antonyme « imparfait »

de *long* : il n'en partage pas la polysémie, étant donné qu'il s'applique exclusivement à la durée. Il faut donc que le lexique stipule ce fait, c.-à-d. que l'équation aspect = durée doit être contenue dans l'entrée lexicale de *bref* :

- (63) *bref*  
 SN être bref  
 |  
 x  
 bref (x)  
 classe = propriété  
 aspect = durée  
 quantité de référence =  $\mu$   
 quantité (x) =  $\mu - \delta$

### 3.2.2 L'art de trouver le point de vue pertinent

Mais l'abstraction n'est pas le seul moyen pour arriver à une analyse unitaire des différentes acceptions d'un mot. Un moyen alternatif, et certainement plus important encore, consiste à trouver le point de vue essentiel, l'élément qui constitue la clef du sens du mot en question.

En guise d'exemple, revenons à l'adjectif *gros*. Nous avons vu que, lorsque l'objet en question a une forme sphérique, on peut dire que cet objet est *gros* lorsque son étendue est supérieure à la quantité de référence, sans que les dimensions soient mentionnées. Nous avons vu aussi que *gros* s'applique à de nombreux objets qui n'ont pas de forme sphérique. Or, si on se mettait à définir le sens de *gros* par rapport à toutes les formes possibles, on n'en finirait plus : avec cette idée de forme et de dimension, nous faisons fausse route. Quel est alors le point de vue décisif ? Eh bien, c'est le volume, c.-à-d. le produit des mesures dans les trois dimensions, prises, bien entendu, par rapport aux limites saillantes de l'objet en question. Nous pouvons donc indiquer le sens de *gros* de manière unitaire en écrivant :

- (64) *gros*  
 SN être gros  
 |  
 x  
 gros (x)  
 classe = propriété  
 aspect = volume  
 quantité de référence =  $\mu$   
 quantité (x) =  $\mu + \delta$

Nous ne pouvons pas entrer ici dans les détails des antonymes de *gros*. Il est clair cependant que leur analyse doit passer par la structure conceptuelle (*gros* est adapté de manière différente à un arbre et à un ventre) et par des règles de redondance (un objet qui peut être qualifié de *gros* est aussi un objet auquel s'applique l'adjectif *grand*).

Il est évident que la polysémie réelle est un fait incontestable et que, par conséquent, il ne sera pas toujours possible de ramener les différentes acceptions d'un mot à une représentation unique. Mais il faut toujours se poser la question de savoir si ce n'est pas possible.

#### Exercice recommandé :

Proposer une analyse informelle, mais systématique et précise, de *aveugle*, *sourd*, *chauve* et *imberbe*.

## 4. Une typologie sémantique de l'adjectif français

Pour clore le chapitre consacré à l'adjectif, nous donnerons l'esquisse d'une typologie sémantique de l'adjectif. Dans ce qui précède, nous avons mis l'accent sur les adjectifs de relation et, en particulier, sur les adjectifs de dimension, et nous avons brièvement mentionné les adjectifs de couleur, ainsi que les adjectifs relationnels. Or, la catégorie de l'adjectif, en français, comprend un grand nombre de mots qui n'entrent dans aucun de ces groupes sémantiques. Nous ne pouvons pas traiter dans tous ses détails la sémantique de l'adjectif français, mais nous tenterons du moins d'en donner une vue d'ensemble. Nous allons donc compléter la typologie mentionnée ci-dessus, sans toutefois aspirer à une analyse exhaustive. Il existe d'ailleurs une tentative dans ce sens, très méritoire et accessible même aux débutants ; c'est Möhle (1968).

### 4.1 Deux possibilités d'établir une typologie lexicale

Il y a deux possibilités d'établir une typologie lexicale : la méthode purement conceptuelle, dite aussi méthode du thesaurus, et la méthode sémantique, au sens précis de ce terme.

La méthode conceptuelle vise à regrouper les mots d'une langue selon les concepts auxquels ils sont associés. Elle élabore des systèmes conceptuels, qui sont d'une grande utilité pour la comparaison lexicale entre les langues, et, au niveau des applications, pour la lexicographie raisonnée, c.-à-d. non alphabétique, y compris l'établissement de banques

de données. Ces systèmes mettent l'accent sur la fonction de la structure lexicale en tant que représentation de notre connaissance du monde.

La méthode sémantique, par contre, consiste à regrouper les mots selon des critères de structures internes, telles qu'on les découvre en décomposant le sens lexical, comme nous l'avons fait dans les sections précédentes. Cette méthode met l'accent sur les procédures sur lesquelles est fondée l'interprétation des mots dans le discours.

Les deux méthodes sont aptes à mettre en lumière des aspects cognitifs importants ; leurs résultats peuvent d'ailleurs se recouper de manière intéressante.

#### 4.1.1 Une typologie conceptuelle de l'adjectif français

Une typologie conceptuelle de l'adjectif français doit se fonder sur le fait que les adjectifs désignent des propriétés. Ces propriétés peuvent être intrinsèques ou extrinsèques. Les *propriétés intrinsèques* sont inhérentes aux objets qu'elles définissent, comme la couleur, la forme ou la consistance des objets. Elles peuvent être vérifiées en n'examinant que l'objet lui-même. Les *propriétés extrinsèques*, par contre, telles que la grandeur relative, l'absence d'une propriété possible, la disposition à se comporter d'une manière donnée, l'appartenance à un ensemble etc., ne peuvent pas être vérifiées en examinant l'objet en lui-même : elles sont toujours constituées par rapport à quelque chose d'extérieur à l'objet en tant que tel. Ainsi la grandeur d'un objet donné n'est observable que par la comparaison implicite avec d'autres objets de la même catégorie. L'absence d'une propriété possible (par ex. l'absence de précipitations, désignée par l'adjectif *aride*) ne se constate que par rapport à des situations évaluées comme positives (en l'occurrence, par rapport à des régions qui reçoivent suffisamment d'eau de pluie). La disposition à se comporter d'une manière donnée ne se manifeste que dans certaines situations ; ainsi le fait de ne pas se conserver longtemps, désigné par l'adjectif *périssable*, ne se manifeste qu'au bout d'un certain temps. Et l'appartenance d'un objet à autre chose (un milieu, un ensemble etc.) ne se conçoit que par rapport à quelque chose qui lui est extérieur.

Remarquons qu'un adjectif donné peut osciller entre les deux catégories en vertu de sa polysémie. Ainsi *chaud* est intrinsèque ou extrinsèque, selon le contexte ; cf.

- (65) a. un café chaud (le café *est* chaud)  
 b. un vêtement chaud (le vêtement *tient* chaud).

Le tableau n° 2 est destiné à illustrer sommairement la typologie conceptuelle de l'adjectif français :

<b>qualités intrinsèques</b>	adjectifs de couleur	<i>rouge</i>
	adjectifs de forme	<i>rond</i>
	adjectifs de consistance	<i>dur</i>
	...	
<hr/>		
<b>qualités extrinsèques</b>	adjectifs de dimension	<i>grand</i>
	adjectifs privatifs	<i>aveugle</i>
	adjectifs de disposition	<i>fragile</i>
	adjectifs d'appartenance	<i>aquatique</i>
	...	

Tableau 2 : Une typologie conceptuelle (incomplète) de l'adjectif français

Les adjectifs contenus dans cette liste se distinguent aussi du point de vue formel : alors que les adjectifs désignant des qualités intrinsèques, de même que les *adjectifs de dimension*, sont souvent des mots simples, les *adjectifs de disposition* sont, pour la plupart, des mots complexes, dérivés de verbes transitifs, moyennant le suffixe *-able* (et ses variantes *-ible* et *-uble*). On peut donc distinguer un domaine central, celui des mots simples, et une périphérie, formée de mots complexes.

Les *adjectifs d'appartenance* sont soit des dérivés (*parisien, caricatural*), soit des emprunts savants (*aquatique, épiscopal*). Ils sont nombreux en français, le rôle peu important de la composition nominale se trouvant ainsi compensé (cf. all. *Wasserfauna* – fr. *faune aquatique*, all. *Bischofspalais* – fr. *palais épiscopal*). On voit que les langues peuvent varier dans la mesure où elles exploitent leurs catégories formelles : l'allemand a fortement développé la composition nominale, ce qui lui permet d'avoir peu d'adjectifs d'appartenance, alors que le français a fortement développé les adjectifs d'appartenance, ce qui rend plus ou moins inutile la composition nominale.

#### 4.1.2 Une typologie strictement sémantique de l'adjectif français

Une typologie strictement sémantique se fonde sur la forme sémantique interne, c.-à-d. sur la forme générale des descriptions obtenues par la décomposition lexicale. La distinction plus générale est celle entre les mots dont le sens est analysable et ceux dont il ne l'est pas. Nous constatons en effet que le sens de certains adjectifs, tels les adjectifs de couleur, n'est

pas analysable au niveau sémantique. Ainsi nous ne saurions définir le sens de *bleu* par la méthode de la décomposition lexicale ; pour indiquer le sens de ce mot, on pourra montrer le bleu sur une gamme de couleurs ou nommer des exemples d'objets bleus. La situation est analogue pour les adjectifs qui désignent des goûts (*doux, amer* etc.), des états et des qualités psychiques (*gai, triste, noble, obtus* etc.).

Dire que ces adjectifs ne sont pas analysables ne revient pas à dire qu'ils sont entièrement dépourvus de structure. Ils peuvent former des champs sémantiques, tels le champ des adjectifs des états et des qualités psychiques, et leur sens, dans certains cas, peut être défini par rapport à une échelle, par ex. en ce qui concerne les adjectifs de couleur.

Les adjectifs à sens analysable se distinguent entre eux par les éléments « logiques » qu'ils incorporent. Ainsi, comme nous l'avons vu, les *adjectifs relatifs* contiennent une variable, figurant à la place d'une quantité de référence. C'est le cas, bien entendu, non seulement pour les adjectifs de dimension, mais aussi pour les autres adjectifs relatifs, comme *bon* et *mauvais, dur* et *mou, chaud* et *froid*.

Les adjectifs relatifs exigent tous l'identification d'une valeur de référence, quelle que soit l'échelle par rapport à laquelle on localise cette valeur. Les échelles qui sont familières au profane sont des échelles métriques (étendue, poids, volume, température) : pour chacune des échelles métriques, il y a des unités bien définies qui rendent possible une quantification numérique, fait qui constitue une autre forme syntaxique, accompagnée d'une sémantique qui n'est plus relative, mais absolue ; normalement, cette variante est réservée au pôle positif de la paire antonymique, cf.

- (66) a. une planche épaisse de 2 cm  
b. ? une planche mince de 2 cm.

Or, nous postulons qu'il y a également des échelles non métriques, telles une échelle de la qualité non spécifiée (*bon - mauvais*), une échelle de la qualité esthétique (*beau - laid*) etc. L'existence d'échelles non métriques explique l'antonymie et le caractère graduable de nombre d'adjectifs. Ceux-ci n'ont évidemment pas d'emploi absolu, mais au niveau de la structure sémantique, c'est la seule chose qui distingue *beau, laid, bon* et *mauvais* d'une part, de *long, court, large* et *étroit* d'autre part. Remarquons aussi que, même du côté des adjectifs qu'on peut appliquer à une échelle métrique, l'usage évite l'emploi absolu. Ainsi, quand il n'y a pas de raison particulière, on préfère (67b) à (67a) :

- (67) a. une valise lourde de 10 kilos  
b. une valise de 10 kilos

Il y a donc de bonnes raisons pour ranger les adjectifs de dimension et ceux qui s'appliquent à d'autres types de propriétés relatives dans une même catégorie sémantique majeure.

Ajoutons qu'il y a certains adjectifs comme *immense*, *énorme*, *minuscule*, *brûlant*, *glacial* qui, pour ainsi dire, se greffent sur des adjectifs relatifs, pour exprimer un degré ; cf. le rapport entre *immense*, *énorme* et *grand*, entre *minuscule* et *petit*, *brûlant* et *chaud*, *froid* et *glacial*. Le fait qu'ils se prêtent mal à la gradation et à la comparaison (68) montre bien qu'il ne s'agit pas d'adjectifs relatifs proprement dits :

- (68) a. ? Le Pacifique est très immense  
b. ? Le Pacifique est moins immense que l'Atlantique

Les *adjectifs privatifs*, tels que *aveugle*, *borgne*, *sourd*, *muet*, *chauve*, *glabre*, *imberbe*, *manchot*, désignent le manque d'une faculté ou d'une partie du corps ; ils contiennent donc une négation. Ils ont ceci de particulier qu'ils incorporent leur second argument, fait que la représentation sémantique doit rendre explicite. Ainsi, dans la représentation de l'adjectif *aveugle*, il doit être question de la vue, dans celle de *glabre*, de la barbe etc.

Les *adjectifs de disposition*, comme *fragile*, *inflammable*, *incassable*, *mangeable*, désignent un comportement ou une aptitude qui ne se manifeste que dans certaines situations ; on peut donc dire qu'ils incorporent une condition : un objet fragile se brise si on le laisse tomber, une matière inflammable s'enflamme quand on y met le feu etc.

Les *adjectifs d'appartenance*, tels que *marin*, *aquatique*, *touristique*, *présidentiel*, *alpin*, ont typiquement une paraphrase faite de la préposition *de* et le nom dont ils sont dérivés (*marin* – de la mer, *aquatique* – de l'eau, *touristique* – du tourisme, *présidentiel* – du président, *alpin* – des Alpes) ; on peut donc dire qu'ils incorporent un modificateur au génitif. Du point de vue syntaxique, les adjectifs d'appartenance ne peuvent pas figurer dans la fonction de complément (l'attribut du sujet, selon la terminologie française traditionnelle) ; ils ont besoin du nom auquel ils s'appliquent ; cf.

- (69) a. \*Cet oiseau est aquatique  
b. C'est un oiseau aquatique.

Leur forme syntaxique canonique ne peut donc pas être du type de celles que nous avons retenues pour les autres adjectifs. Au lieu de (70), on aura (71) :

(70) SN est A

|  
x

(71) SN<sub>1</sub> est SN<sub>2</sub>[D [N A]]

|  
x

Les *adjectifs relationnels*, tels que *libre de*, *supérieur à*, *plein de*, *prêt à*, sont des prédicats à deux arguments de la forme P (ARG1, ARG2). Remarquons que leur second argument peut être soit une entité, représentée par un syntagme nominal (72), soit une proposition, représentée par un syntagme verbal à l'infinitif (73) :

(72) libre de toute contrainte

(73) prêt à partir

Nous nous pencherons sur les arguments propositionnels dans le chapitre sur la sémantique du verbe.

Les *adjectifs modaux*, un groupe peu nombreux auquel appartiennent *ancien* (dans l'un de ses sens), *futur*, *actuel*, *prétendu*, *soi-disant*, *faux* (dans l'un de ses sens), *éventuel*, *vrai* (encore dans l'un de ses sens) et *véritable*, constituent un type sémantique tout à fait particulier. Ces adjectifs, en fait, ne désignent pas des propriétés, mais modalisent ou localisent des propriétés désignées par un nom qu'ils précèdent. Examinons quelques exemples :

(74) a. Cet édifice est un couvent

b. Cet édifice est un vieux couvent

c. Cet édifice est un ancien couvent

La phrase (74a) affirme qu'un objet x, qui est un édifice, rentre dans la catégorie des couvents. La phrase (74b) a la même structure globale, avec cette différence que l'adjectif *vieux* ajoute une propriété à *couvent*. Elle implique que l'édifice en question est un couvent. La phrase (74c), par contre, n'implique pas que l'édifice en question *est* un couvent, elle affirme qu'il *l'était* autrefois. Ainsi *ancien*, dans (74c), n'indique pas une propriété, mais restreint la validité de la prédication *couvent* (x) à un moment du passé. (C'est précisément pour cela que (74c) n'implique pas que l'édifice *est* un couvent.)

- (75) a. Ce célèbre docteur peut se vanter d'avoir traité avec succès beaucoup de malades  
 b. Ce faux docteur peut pourtant se vanter d'avoir traité avec succès beaucoup de malades

L'adjectif *célèbre* spécifie que l'individu qualifié de *docteur* a une propriété supplémentaire, celle d'être célèbre. L'adjectif *faux*, par contre, donne à entendre que le titre de docteur a été usurpé par l'individu en question, il implique donc que celui-ci n'est pas un docteur. Ainsi *faux* modalise le rapport prédicatif exprimé par *ce docteur*.

Nous résumons notre typologie par le tableau n° 3 :

<b>adjectifs inanalysables</b>	adjectifs de couleur	<i>rouge</i>
	adjectifs de forme	<i>rond</i>
	adjectifs de sentiment	<i>heureux</i>
	...	
<b>adjectifs analysables</b>	adjectifs relatifs	<i>grand</i>
	adjectifs privatifs	<i>chauve</i>
	adjectifs de disposition	<i>fragile</i>
	adjectifs d'appartenance	<i>aquatique</i>
	adjectifs modaux	<i>prétendu</i>
	...	

Tableau 3 : Une typologie strictement sémantique de l'adjectif français

Les points de suspension à la fin de chaque liste sont destinés à signaler qu'il y a encore des adjectifs d'autres types sémantiques, comme par ex. les *adjectifs d'identité* (*identique, même, différent*), les *adjectifs numériques* (*premier, dernier*), *quantitatifs* (*nombreux, rare*) etc., que nous ne saurions traiter ici. Remarquons que l'inventaire typologique des adjectifs peut varier d'une langue à l'autre. Ainsi l'allemand a des adjectifs temporels (*heutig, gestrig, morgig*) et locaux (*hiesig, dortig, obig*) qui, en français, n'ont pas d'équivalent dans la catégorie des adjectifs.

Nous retiendrons, pour conclure ce chapitre sur la sémantique de l'adjectif, que les adjectifs, bien que moins nombreux que les noms, présentent une plus grande complexité sémantique que ceux-ci. C'est notamment dans le domaine des adjectifs relatifs et modaux qu'on rencontre des structures que la sémantique du nom ne laissait pas prévoir.

Nous ferons une expérience analogue avec la sémantique du verbe, à laquelle nous allons passer maintenant.

**Exercice recommandé :**

Proposer une analyse informelle, mais systématique et précise, de *dormir*, *endormir* et *réveiller*.

## CHAPITRE III

# La sémantique du verbe

### 1. Une analyse introductive : *dormir* et *réveiller*

Les verbes *dormir* et *réveiller* forment un petit champ lexical, dont, intuitivement, *dormir* est le centre, alors que *réveiller* se place plutôt à la périphérie. Examinons donc d'abord *dormir*.

#### 1.1 *dormir* : un verbe d'état, sémantiquement opaque

La forme syntaxique canonique de ce verbe est évidemment :

- (1) SN dormir  
|  
x

Pour déterminer la classe à laquelle appartient ce verbe, il faut d'abord se demander quelle est la nature générale des entités désignées par les verbes. Nous avons vu que les noms désignent des catégories d'individus (espèces naturelles, objets géographiques, objets fabriqués etc.) ou des substances, et que les adjectifs désignent des propriétés (qualités, quantités, dispositions etc.). Il y a évidemment des exceptions et des cas peu clairs (le nom *somme* désigne-t-il un individu ? l'adjectif *divers* désigne-t-il une propriété ? ), mais ces relations entre parties du discours et catégories ontologiques sont valables pour la vaste majorité des mots. Quant aux verbes, nous dirons qu'ils désignent des *types de situation*.

Cette terminologie est fondée sur la conception suivante : en général, une phrase, énoncée dans le discours, désigne une situation. Il y a des situations extrêmement simples, comme par ex. la présence d'un phénomène météorologique. En pareil cas, un verbe, employé dans le discours, dénote un phénomène météorologique donné, ancré dans le temps et dans l'espace. Quand je dis

- (2) Il pleut

j'affirme, en général, qu'il tombe de l'eau à l'endroit où je me trouve et au moment où je prononce cette phrase. Quand je dis

(3) Il grêle

j'affirme l'existence, à l'endroit et au moment où je parle, d'un phénomène météorologique d'un autre type : il tombe des grains de glace. Or, les verbes sont là pour exprimer ce genre de différence. Remarquons que les verbes, au niveau lexical, ne comportent pas d'ancrage temporel ou spatial : il n'y a pas de verbe dont le sens serait 'il pleut ici et maintenant', bien au contraire, l'ancrage n'est pas fixé au niveau lexical, ce qui nous permet de dire, en employant les mêmes verbes,

(4) Demain, il pleuvra peut-être pendant toute la journée

(5) Il a grêlé sur les vignes.

Or, la plupart des situations sont plus complexes que celles définies par les phénomènes météorologiques. Elles ont ceci de particulier que des individus ou des substances y participent de manière constitutive. Ainsi, les situations désignées par le verbe *dormir* ne peuvent pas exister sans qu'il y ait un être animé qui se trouve dans l'état de sommeil. Dans la définition d'une situation, il y a donc lieu de distinguer entre le type de la situation et ses *participants constitutifs*. Dans une phrase comme

(6) Le chat dort

le verbe *dort* désigne le type de situation dont il s'agit, et le syntagme nominal *le chat* désigne le participant constitutif.

Quelle est alors la classe à laquelle appartient *dormir* ? Est-ce tout simplement *situation* ? Nous verrons par la suite que nous avons intérêt à faire des distinctions plus différenciées ; c'est pourquoi nous disons que *dormir* désigne un état. Dans notre notation canonique nous écrirons donc, en ce qui concerne *dormir*, que la valeur de l'attribut *classe* est *état*.

Nous emploierons ce terme dans le sens suivant :

Un *état* est une situation non contrôlée par un agent et sans évolution interne.

Cette définition n'est pas pleinement compréhensible en l'état actuel de notre discussion, car elle contient des éléments qui ont pour fonction de distinguer les états des autres classes que nous introduirons par la suite.

Quant à la description sémantique de *dormir*, nous ne pouvons dire, à ce point de notre réflexion, que ce qui suit :

- (7) *dormir*  
 SN dormir  
 |  
 x  
 dormir (x)  
 classe = état

Mais comment définir cet état ? Voyons ce que font les dictionnaires. Le PL semble vouloir se tirer d'affaire en disant que *dormir* signifie 'être dans l'état de sommeil', mais il accepte le défi lorsqu'il explique le nom *sommeil*. Voici ce qu'il dit :

- (8) État d'une personne dont la vigilance se trouve suspendue de façon immédiatement réversible

Le PR adopte le même procédé, mais il est plus explicite, et certainement plus instructif, quand il s'agit de définir le sens de *sommeil* :

- (9) État physiologique normal et périodique caractérisé essentiellement par la suspension de la vigilance, la résolution musculaire, le ralentissement de la circulation, et par l'activité onirique

Mais est-ce là de l'information qui concerne notre faculté de langage ? Rappelons-nous la distinction que nous avons introduite, dans notre discussion de la polysémie, entre des structures sémantiques proprement dites et nos connaissances non-linguistiques, organisées en tant que structure conceptuelle. Cette distinction nous permet de supposer que notre concept de sommeil se trouve défini, d'une manière ou d'une autre, au niveau conceptuel, ce qui nous dispense de donner cette définition au niveau sémantique proprement dit. Nous pouvons donc traiter *dormir* de la même manière que nous l'avons fait pour les adjectifs de couleur : *dormir* est inanalysable (ou : *opaque*) au niveau sémantique ; son sens lexical consiste en une sorte d'accès au concept de sommeil.

### 1.2 réveiller : types de situation et rôles

Le verbe *réveiller* se distingue de *dormir* à plusieurs égards. D'abord, sa forme syntaxique normalisée est différente : il y a deux syntagmes nominaux, SN<sub>1</sub> et SN<sub>2</sub>. Cette complexité syntaxique a une contrepartie au niveau sémantique : *réveiller* a deux arguments.

Une deuxième différence : *réveiller* ne désigne pas un état. En effet, le type de situation à laquelle se rapporte ce verbe a une évolution interne : elle comporte un *changement*. Ce changement concerne deux états : un état de départ et un état résultat. Ces deux états sont caractérisés par rapport au même type de situation, 'dormir', et ils ont le même participant constitutif. L'état de départ est caractérisé positivement (A dort), alors que l'état résultat est caractérisé de façon négative (A ne dort pas).

Nous appellerons action la classe à laquelle appartient *réveiller*. En voici la définition :

Une *action* est une situation contrôlée par un agent et qui a une évolution interne.

Cette évolution interne peut être, comme c'est le cas ici, un changement d'état physiologique, mais aussi un changement d'état matériel (par ex. *ouvrir*) ou mental (par ex. *découvrir*), un changement de quantité (par ex. *agrandir*), de possession (par ex. *donner*) ou de lieu (par ex. *déplacer*) etc.

Profitons de l'occasion pour introduire un troisième type verbal, l'activité. Sont des exemples d'activité des verbes comme *danser*, *parler*, *courir* etc. En voici la définition :

Une *activité* est une situation contrôlée par un agent, mais qui n'a pas d'évolution interne.

Nous avons donc une taxinomie des types de situation qu'on peut représenter par la fig. 1 :

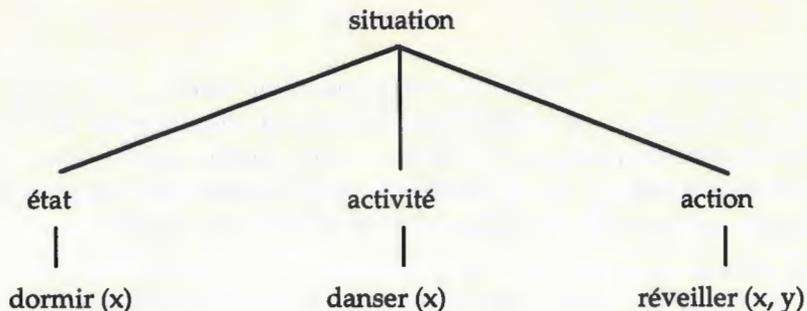


Fig. 1 : Une taxinomie des types de situation

### Un aperçu historique

Cette typologie sémantique du verbe tombe sous la dénomination de *Aktionsart*, terme allemand qu'on a traduit en français par *mode d'action*, *modalité d'action* ou *ordre de procès* et que nous appelons *type de situation*, pour prévenir d'éventuels malentendus. La problématique des types de situation a fait l'objet de nombreux travaux, surtout dans le contexte de la sémantique des temps du verbe et des adverbes de temps.

Le système des types de situation le plus connu est celui de Vendler (1967). Vendler distingue quatre « aspects », à savoir les états (*states*), les activités (*activities*), les accomplissements (*accomplishments*) et les réussites (*achievements*). Au lieu d'expliquer ces notions dans le détail, nous nous bornerons à citer les exemples de Vendler :

(10) states	A knows B, A owns B, A is sick
activities	A is pushing a cart, A is running
accomplishments	A is running a mile, A is writing a letter
achievements	A reaches the summit, A wins the race

Pour une vue d'ensemble de l'évolution ultérieure de la théorie des types de situation, voir François (1985).

Mais revenons à notre analyse du verbe *réveiller*. Nous avons établi les points suivants :

- comme valeur de l'attribut classe ce verbe aura action
- les situations désignées par ce verbe comportent un changement d'état
- ce verbe a deux arguments

### Les rôles

Mais ce n'est pas encore tout. Nous devons également rendre compte du fait que le premier argument de *réveiller* est l'auteur du changement d'état et que le second argument celui qui le subit. Ce genre d'information lexicale s'appelle *structure de rôles* : les participants constitutifs des différents types de situation revêtent des rôles. Voici la définition de « rôle » :

Un *rôle* est la manière dont un participant constitutif participe à la situation.

En principe, les rôles peuvent être définis à des niveaux d'abstraction variables. Ainsi, dans une situation du type *A vend B*, *A* est le vendeur, mais aussi l'agent. On cherche, en général, à définir les rôles à un niveau d'abstraction assez élevé, car cela permet de prédire, dans une large mesure, la réalisation syntaxique des arguments. Soit la phrase (11), où le premier argument de *réveiller* est le sujet et le second le complément d'objet direct de la phrase :

(11) Le bébé réveille ses parents à l'aube

Or, cette réalisation syntaxique est parfaitement prédictible : lorsqu'un verbe a deux arguments, *x* et *y*, et lorsque *x* est dans le rôle d'agent et *y* dans celui de thème (pour l'explication de ces termes, voir ci-dessous), alors *x* devient sujet et *y* devient complément d'objet direct, pourvu que la phrase soit à la voix active. Il y a toute une théorie, dite la *théorie du linkage* (angl. *linking theory*), qui vise à définir ce genre de relations entre la structure argumentale et les relations grammaticales ; voir, par ex., les travaux réunis dans Butt / Geuder (1998).

Quant à nos analyses sémantiques, nous allons exprimer les structures de rôles moyennant un attribut *rôle*, qui a pour valeurs les termes agent, patient et thème.

Nous pouvons caractériser comme suit ces trois rôles :

L'*agent* est celui qui crée et contrôle la situation. Il est constitutif des actions et des activités.

Le *patient* est celui qui subit la situation ou en bénéficie, sans la créer ou la contrôler. Il est constitutif d'une sous-classe des actions.

Le *thème* participe à la situation de manière non spécifique. Il est constitutif des états et des actions.

Voici quelques exemples pour illustrer ces notions, soit les phrases (12) et (13) :

(12) Jean pousse le vélo

Cette phrase désigne une situation, dans laquelle on distingue deux participants constitutifs, Jean et le vélo. Jean est dans le rôle d'agent, alors que le vélo est dans le rôle de thème ; cf. la fig. 2 :

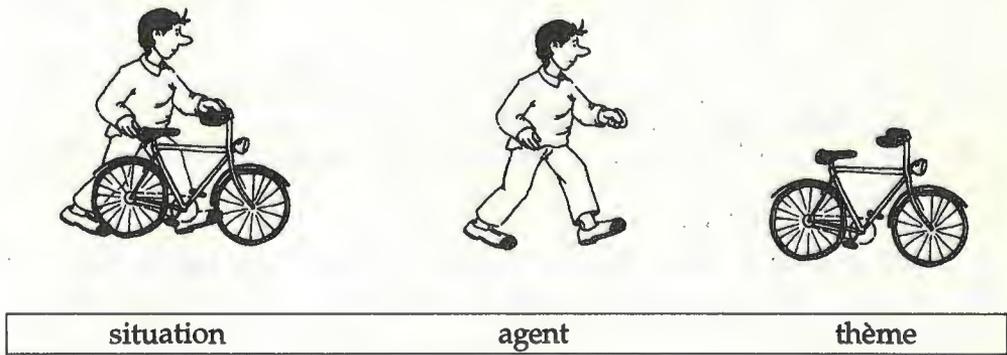


Fig. 2 : Jean pousse le vélo

(13) Un voyou vole le vélo à Jean

Ici, nous avons affaire à une situation de type différent ; c'est ce qu'exprime le verbe *voler*. En ce qui concerne la structure de rôles, nous avons un agent (le voyou), un patient (Jean) et un thème (le vélo) ; cf. la fig. 3 :

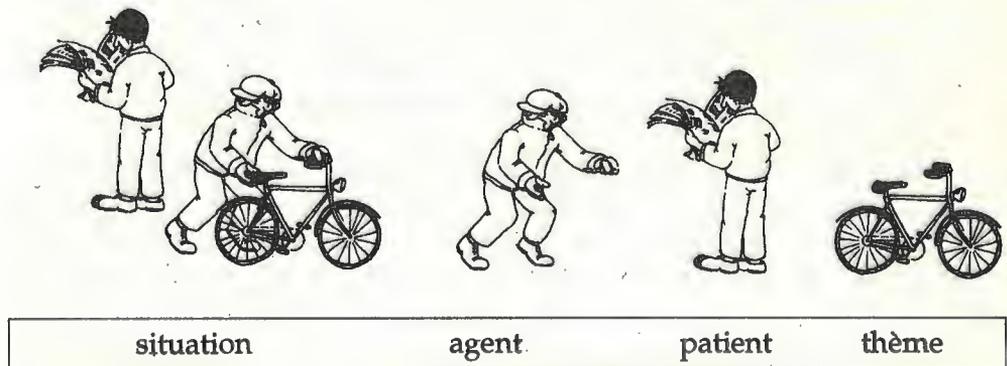


Fig. 3 : Un voyou vole le vélo à Jean

### *Encore un peu d'histoire*

La notion de structure de rôles remonte à deux origines indépendantes, toutes deux localisées dans le domaine de la syntaxe du verbe : la théorie des actants de Tesnière (1959) et la grammaire des cas de Fillmore (1968). Historiquement antérieur, sans être le précurseur de Fillmore, Tesnière a postulé qu'il existe, entre le verbe et les syntagmes nominaux qui gravitent autour de lui, une relation structurale, celle de la *dépendance*, et des fonctions, qu'il appelle *actants*. Les actants sont au nombre de trois (Tesnière 1959: 104s) :

- le *prime actant*, sémantiquement « celui qui fait l'action »
- le *second actant*, « celui qui supporte l'action »
- le *tiers actant*, « celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action ».

Quant à Fillmore, il propose une syntaxe fondée sur des « cas profonds » (*deep cases*). Il distingue six cas ; nous citons littéralement ses définitions (Fillmore 1968: 24s) :

- « *Agentive*, the case of the typically animate perceived instigator of the action identified by the verb.
- *Instrumental*, the case of the inanimate force or object causally involved in the action or state identified by the verb.
- *Dative*, the case of the animate being affected by the state or action identified by the verb.
- *Factitive*, the case of the object or being resulting from the action or state identified by the verb.
- *Locative*, the case which identifies the location or spatial orientation of the state or action identified by the verb.
- *Objective*, the semantically most neutral case, ... things which are affected by the state or action identified by the verb. »

Les deux conceptions, qui, malgré leurs différences, sont des variantes de la même idée, ont eu un succès énorme : celle de Tesnière (1959) est à la base de la grammaire dite de dépendance (all. *Dependenzgrammatik*), théorie qui a joué un rôle important, notamment en Allemagne, parmi les germanistes et les romanistes. La théorie des cas de Fillmore (1968) a subi, par la suite, de nombreuses modifications. Celles-ci concernent tant le nombre et la définition des cas (ou rôles) que leur statut grammatical. Sous la désignation de rôles thématiques (*theta-roles*), elle a été incorporée dans

divers modèles de la syntaxe générative. D'autre part, le concept de rôle est d'une importance centrale dans plusieurs modèles « cognitifs » du lexique ; cf. Jackendoff (1985), Croft (1998). Dans les travaux les plus récents sur l'interface entre la structure lexicale et la forme syntaxique, il est parfois difficile de reconnaître ces origines désormais lointaines. Mais l'idée selon laquelle l'information conceptuelle codée dans le lexique détermine, du moins partiellement, la structure syntaxique, est plus vivante que jamais.

Nous avons maintenant réuni tous les éléments nécessaires pour formuler l'entrée lexicale du verbe *endormir*, comme suit :

(14) *endormir*

```

SN1 endormir SN2
|           |
x           y
endormir (ARG1, ARG2)
classe = action
ARG1 = x
        rôle = agent
ARG2 = y
        rôle = thème
résultat = changement (état1, état2)
état1 = ne pas dormir (y)
état2 = dormir (y)

```

Le verbe *réveiller* se distingue du verbe *endormir* uniquement par le fait que la séquence des états qui subissent le changement exprimé par le verbe se trouve inversée. Nous pouvons donc immédiatement formuler l'analyse sémantique de ce verbe, la voici :

(15) *réveiller*

```

SN1 réveiller SN2
|           |
x           y
réveiller (ARG1, ARG2)
classe = action
ARG1 = x
        rôle = agent
ARG2 = y
        rôle = thème
résultat = changement (état1, état2)
état1 = dormir (y)
état2 = ne pas dormir (y)

```



Fig. 4 : Agent, thème et changement d'état

### 1.3 *s'endormir* et *se réveiller* : action vs. processus

Les verbes *endormir* et *réveiller* apparaissent souvent à la voix pronominale, qui, par ailleurs, est l'équivalent des verbes all. *einschlafen* et *aufwachen*. Cela soulève la question de savoir comment la voix pronominale se distingue, du point de vue sémantique, de la construction transitive normale. La réponse se trouve encore au niveau des modes d'action : alors que *endormir* et *réveiller* désignent des types d'action, *s'endormir* et *se réveiller* désignent des processus. Nous définissons ce mode d'action de la manière suivante :

Un *processus* est une situation ancrée dans l'espace et le temps, non contrôlée par un agent, mais qui a une évolution interne.

Un processus se distingue donc de l'action et de l'activité par l'absence d'un agent (et, par conséquent, d'un second argument), et de l'état par la présence d'une évolution interne. Nous complétons donc notre taxinomie des situations en y introduisant la catégorie de processus (fig. 5).

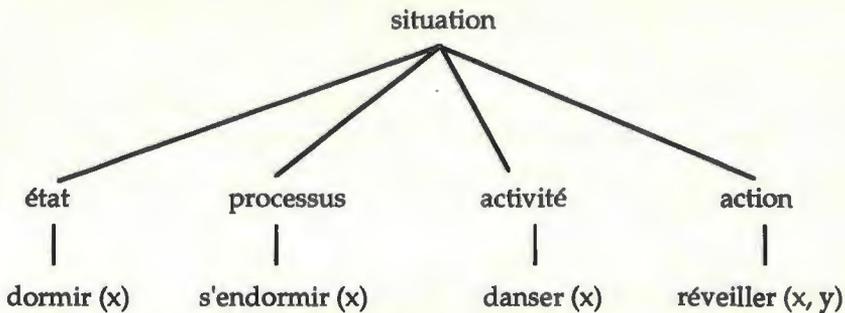


Fig. 5 : Une taxinomie plus complète des types de situation

Résumons aussi, sous forme de matrice, les définitions des types de situation (fig. 6) :

modes d'action	rôles	évolution interne	exemples
ÉTAT	thème	-	<i>A dort</i>
PROCESSUS	thème	+	<i>A augmente</i>
ACTIVITÉ	agent	-	<i>A danse</i>
ACTION	agent & thème	+	<i>A brise une vitre</i>
	agent & patient		<i>A frappe B</i>
	agent & thème & patient		<i>A vole B à C</i>

Fig. 6 : Les types de situation

Voici donc les représentations sémantiques de nos deux verbes, à la voix pronominale :

- (16) *s'endormir*  
 SN *s'endormir*  
 |  
 x  
*s'endormir* (ARG)  
 classe = processus  
 ARG = x  
     rôle = thème  
 résultat = changement (état1, état2)  
 état1 = ne pas dormir (x)  
 état2 = dormir (x)

(17) *se réveiller*

SN se réveiller

|

x

se réveiller (ARG)

classe = processus

ARG = x

rôle = thème

résultat = changement (état1, état2)

état1 = dormir (x)

état2 = ne pas dormir (x)



Fig. 7 : Un changement d'état sans agent

Ajoutons qu'il n'est pas nécessaire que (16) et (17) figurent dans le lexique du français, puisqu'on peut parfaitement les dériver des verbes d'action correspondants, *endormir* et *réveiller*. La dérivation doit alors effacer un argument de ces verbes, l'agent.

**Exercice recommandé :**

Regrouper les verbes suivants selon leur degré de ressemblance (plusieurs solutions sont possibles) : *donner*, *interdire*, *obtenir*, *ordonner*, *permettre*, *recevoir*.

En quoi se ressemblent-ils, et en quoi se distinguent-ils ?

## 2. Les verbes à trois arguments

Les deux exercices qui suivent concernent l'analyse de deux petits groupes de verbes. Le premier est constitué des verbes *donner*, *recevoir* et *obtenir* ; ces verbes se distinguent de ceux que nous venons d'analyser par le fait qu'ils ont trois arguments. Le deuxième groupe, qui comprend les verbes *ordonner*, *permettre* et *interdire*, a ceci de particulier que l'un des arguments n'est pas un individu, mais un type d'action.

### 2.1 *donner*, *recevoir* et *obtenir*

La sémantique de *donner* et de *recevoir* ressemble beaucoup à celle d'*endormir* et de *réveiller*. Ces verbes désignent des actions qui aboutissent à un changement, qui consiste dans la transition d'un état donné à un autre état. Les différences résident

- dans la nature des états concernés (ce sont des états de possession du type "A a B")
- dans le nombre des arguments.

Les verbes *donner* et *recevoir* se distinguent entre eux par la distribution des rôles, comme le montrent (18) et (19) :

#### (18) *donner*

SN<sub>1</sub> donner SN<sub>2</sub> à SN<sub>3</sub>

|

|

|

x

y

z

donner (ARG1, ARG2, ARG3)

classe = action

ARG1 = x

rôle = agent

ARG2 = y

rôle = thème

ARG3 = z

rôle = patient

résultat = changement (état1, état2)

état1 = avoir (x, y)

état2 = avoir (z, y)

(19) *recevoir*SN<sub>1</sub> recevoir SN<sub>2</sub> de SN<sub>3</sub>

x	y	z

recevoir (ARG1, ARG2, ARG3)  
 classe = action  
 ARG1 = x  
     rôle = patient  
 ARG2 = y  
     rôle = thème  
 ARG3 = z  
     rôle = agent  
 résultat = changement (état1, état2)  
     état1 = avoir (z, y)  
     état2 = avoir (x, y)

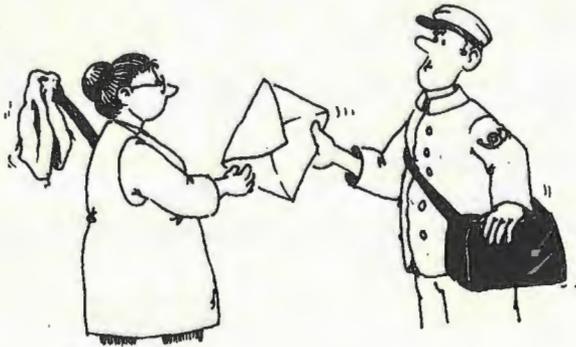


Fig. 8 : Patient, thème et agent

On appelle *conversion* le rapport qui existe entre *donner* et *recevoir*, c.-à-d. le fait que deux verbes désignent le même type de situation, tout en associant de manière inversée les rôles aux fonctions grammaticales. Un autre exemple de conversion est constitué par les verbes *précéder* et *suivre*.

Quant à *obtenir*, son sens est très semblable à celui de *recevoir* : ce qui distingue ces deux verbes est une simple nuance, si bien qu'on peut souvent les traduire en allemand par le même verbe *bekommen*; cf. (20) et (21) :

- (20) a. J'ai reçu une lettre  
       b. Ich habe einen Brief bekommen
- (21) a. J'ai obtenu une bourse  
       b. Ich habe ein Stipendium bekommen

Quand *obtenir* ne peut pas être traduit par *bekommen*, cela semble tenir à des raisons d'ordre syntaxique : *obtenir* a une seconde forme syntaxique canonique, que l'all. *bekommen*, à la différence de *erreichen*, n'a pas (22). Il s'agit, là encore, d'une structure argumentale où l'un des arguments peut être une proposition :

- (22) a. J'ai obtenu qu'on me laisse partir  
 b. Ich habe {\*bekommen, erreicht}, dass man mich abreisen lässt

En quoi consiste alors la différence entre *recevoir* et *obtenir* ? Voyons comment les dictionnaires définissent ces deux verbes :

- (23) PL :  
*recevoir* Entrer en possession de ce qui est donné, offert, transmis, envoyé  
*obtenir* Parvenir à se faire accorder (ce que l'on désire)  
 PR :  
*recevoir* Être mis en possession de (qqch.) par un envoi, un don, un paiement etc.  
*obtenir* Parvenir à se faire accorder, à se faire donner (ce qu'on veut avoir)

La différence semble résider dans le rôle assigné au sujet : alors que le sujet de *recevoir* est un patient pur et simple, le sujet d'*obtenir* semble être patient et agent à la fois. En effet, les définitions reproduites sous (23) contiennent les verbes *accorder* et *donner*, par rapport auxquels l'individu désigné par le sujet d'*obtenir* est un patient. Mais, d'autre part, le verbe *accorder* figure dans l'expression causative *se faire accorder*, dont le sujet est évidemment un agent. L'analyse de nos exemples confirme ce que suggèrent les dictionnaires : dans (21b), il faut que j'aie brigué la bourse, et dans (22a), je dois avoir entrepris quelque démarche visant à l'autorisation de partir. Il semble donc y avoir non pas un, mais deux agents, celui qui parvient à se faire donner quelque chose, et celui qui donne.

Or, cette situation n'est chaotique qu'en apparence. Il suffit, en effet, de se rendre compte que le verbe *obtenir* a ceci de particulier que son sens englobe celui d'un autre prédicat, à savoir *causer*, dont les arguments, tout comme le prédicat lui-même, n'ont pas d'expression explicite. Voici comment on peut représenter ces faits complexes :

(24) *obtenir*

```

SN1 obtenir SN2 de SN3
|         |         |
x         y         z
obtenir (ARG1, ARG2, ARG3)
classe = action
ARG1 = x
        rôle = patient
ARG2 = y
        rôle = thème
ARG3 = z
        rôle = agent
résultat = changement (état1, état2)
        état1 = avoir (z, y)
        état2 = avoir (x, y)
causer (ARG4, ARG5)
        ARG4 = ARG1
                rôle = agent
        ARG5 = changement (état1, état2)

```

Cette représentation est extrêmement longue et compliquée, raison suffisante pour la mettre en doute. Même si elle n'est pas fautive, elle a le défaut d'être redondante. Si on la compare à celle de *donner* (18), on constate qu'elle la contient presque entièrement ; il ne manque que le prédicat *donner*. Or, puisque nous concevons le lexique comme un ensemble de représentations qui ont entre elles des relations multiples, dont celle d'héritage, nous pouvons simplifier (24) en y insérant le prédicat *donner*, et en ajoutant que le changement d'état a été causé par une action de la part de celui qui bénéficie du changement d'état ; le prédicat *obtenir* hérite ses autres composantes sémantiques du prédicat *donner*, défini ailleurs, mais accessible. Voici donc cette représentation simplifiée :

(25) *obtenir*

```

SN1 obtenir SN2 de SN3
|         |         |
x         y         z
obtenir (ARG1, ARG2, ARG3)
classe = action
causer (ARG4, donner (ARG3, ARG2, ARG1))
        ARG4 = ARG1
                rôle = agent

```



Fig. 9 : Cumul de rôles

## 2.2 ordonner, permettre et interdire

Les verbes *ordonner*, *permettre* et *interdire* se distinguent de tous les autres verbes que nous avons examinés jusqu'ici par le fait que l'un de leurs arguments n'est pas un objet, mais un type de situation. Contrairement à ce qui est le cas pour *obtenir*, qui incorpore un prédicat d'action spécifique, à savoir *donner*, le type de situation qu'ils ont pour argument n'est pas spécifié au niveau lexical, et, par conséquent, doit apparaître comme constituant au niveau syntaxique. Effectivement, ces trois verbes régissent soit un syntagme verbal à l'infinitif, soit une proposition subordonnée, introduite par *que*. Ici, nous n'allons discuter que le premier de ces cas. Les formes syntaxiques canoniques auront donc la forme suivante :

(26)  $SN_1$  V à  $SN_2$  de  $SV_{inf}$

Du point de vue syntaxique, l'infinitif doit avoir un sujet, qui n'a pas de réalisation à part. Or, chacun de nos trois verbes stipule que ce sujet invisible est identique au complément d'objet indirect de la phrase entière, donc à notre  $SN_2$ . On appelle *contrôle* ce genre de relation entre le sujet d'un infinitif régi par un verbe et une autre fonction grammaticale régie par le même verbe. Dans une phrase comme (27), il y a contrôle du complément d'objet indirect ; dans (28), nous avons affaire à un cas de contrôle du sujet, alors que dans une phrase comme (29), le sujet de l'infinitif n'est pas contrôlé :

- (27) Il m'a interdit de vous informer  
 (28) Il m'a promis de m'aider  
 (29) Il était impossible de distinguer quoi que ce soit

Une autre propriété partagée par nos trois verbes est le fait qu'ils confèrent une modalité à la proposition désignée par l'infinitif.

Or, ces trois verbes comment se distinguent-ils entre eux ? Les différences sont au nombre de deux. D'abord, nos trois verbes spécifient de manière différente la modalité que nous venons de mentionner : avec *ordonner* et *interdire*, cette modalité est la nécessité, avec *permettre*, c'est la possibilité.

La seconde différence consiste dans la présence d'une négation implicite dans l'un des trois verbes : *interdire*, contrairement à *ordonner* et à *permettre*, contient une négation. Cette négation implicite porte sur l'infinitif, ce qui a pour conséquence l'équivalence suivante :

- (30) Le médecin m'a interdit de faire du sport  $\equiv$  Le médecin m'a ordonné de ne pas faire du sport

Avant de procéder à la formulation des représentations sémantiques, il nous reste à discuter le problème des rôles. Si *ordonner*, *permettre* et *interdire* désignent des actions, alors leur sujet est évidemment dans le rôle d'agent. L'individu désigné par le complément d'objet indirect (notre SN<sub>2</sub>) subit l'action, il est donc dans le rôle de patient. Mais que dire de l'infinitif ? On peut, en principe, lui assigner le rôle de thème, mais on peut aussi penser que les infinitifs ne doivent être caractérisés par aucun rôle. Sans entrer dans le débat de cette alternative, nous allons choisir la seconde possibilité, c.-à-d. que, dans nos représentations, l'équivalent de l'infinitif ne comportera pas l'attribut rôle.

Voici donc les représentations sémantiques de nos trois verbes :

(31) *ordonner*

```

SN1 ordonner à SN2 de SVinf
  |           |   |
  x           y   p
ordonner (ARG1, ARG2, ARG3)
classe = action
ARG1 = x
      rôle = agent
ARG2 = y
      rôle = patient
ARG3 = p
      action = p
      ARG4 = ARG2
            rôle = agent
résultat = modalité
          nécessaire = p

```

On s'étonnera peut-être que le quatrième argument (ARG4) ne soit associé à aucun prédicat. En effet, la proposition *p*, qui n'est pas spécifiée au niveau lexical, doit contenir un prédicat dont ARG4 est un argument. Renonçant à rendre explicite cette exigence, nous nous sommes borné à y faire allusion par la disposition typographique. Nous ferons de même dans les représentations qui suivent.

(32) *permettre*

```

SN1 permettre à SN2 de SVinf
  |           |   |
  x           y   p
permettre (ARG1, ARG2, ARG3)
classe = action
ARG1 = x
      rôle = agent
ARG2 = y
      rôle = patient
ARG3 = p
      action = p
      ARG4 = ARG2
            rôle = agent
résultat = modalité
          possible = p

```

(33) *interdire*

SN<sub>1</sub> interdire à SN<sub>2</sub> de SV<sub>inf</sub>

x	y	p
interdire (ARG1, ARG2, ARG3)		
classe = action		
ARG1 = x		
	rôle = agent	
ARG2 = y		
	rôle = patient	
ARG3 = p		
	action = p	
	ARG4 = ARG2	
	rôle = agent	
résultat = modalité		
	nécessaire = ¬p	

Ces représentations appellent un second commentaire : est-il correct de spécifier la proposition qui fait l'objet des verbes analysés ci-dessus comme étant une action ? Dans la section III.1.1., nous avons dit que dormir appartient à la classe des états ; ces analyses prédisent qu'une expression comme *ordonner à quelqu'un de dormir* est sémantiquement incorrecte, ce qui est évidemment faux. Faut-il alors déterminer la classe de cette proposition de manière plus libérale, par ex. comme un état ? Là encore, nous rencontrons des problèmes : *ordonner à quelqu'un d'être marié* n'est pas une expression sémantiquement correcte. Le dilemme se résout quand on prévoit qu'en sémantique lexicale il y a un *principe d'accommodation* : quand une mère ordonne à ses enfants de dormir, elle leur demande en réalité de se *préparer* à dormir. On peut donc employer un prédicat d'état comme un prédicat d'action lorsque, entre l'état nommé et l'action réellement désignée, il y a un lien de cause à effet. Il faudrait évidemment tirer au clair les détails de ce principe d'accommodation : il ne permet nullement de dire n'importe quoi.

### 3. Le verbe français dans une perspective comparative et typologique

Quiconque a appris une langue étrangère sait que, du point de vue comparatif, il ne suffit pas de connaître de simples équivalences lexicales. Ainsi l'all. *kommen* équivaut dans la plupart des contextes, mais pas toujours, au fr. *venir* ; cf. par ex. :

- (34) a. Nach einer Stunde kamen sie an einen Fluss  
 b. Au bout d'une heure, ils {?vinrent, arrivèrent} à une rivière
- (35) a. Diese Kisten kommen in den Keller  
 b. Ces caisses {\*viennent, vont} à la cave

Les sens lexicaux des deux verbes ne se recouvrent que partiellement : le sens déictique du français *venir* 'se déplacer vers l'endroit où se trouve l'interlocuteur' est plus net que dans l'all. *kommen*. Dans d'autres cas, il y a une sorte de bifurcation : pour traduire *demande* en allemand, il faut toujours se décider entre *bitten* et *fragen*. On appelle *contrastés* ce genre de différences comparatives.

### 3.1 Un contraste allemand-français systématique

Les contrastes que nous venons de mentionner, pour importants qu'ils soient du point de vue pratique, sont d'un intérêt mineur du point de vue de la sémantique lexicale, étant donné qu'ils ne renvoient à aucune propriété plus générale. Dans une perspective synchronique stricte, ce sont des hasards purs et simples.

Mais il y a aussi des contrastes systématiques entre le français et l'allemand, et justement ces contrastes se situent au niveau des verbes. Le premier à les avoir découverts est Malblanc (1944). Il observe que les verbes de déplacement, tels que *entrer*, *sortir* etc., ont de multiples traductions : *fahren*, *betreten*, *stürmen* etc. ; cf.

- (36) a. La voiture est entrée dans la cour  
 b. Das Auto fuhr in den Hof
- (37) a. Les touristes entrèrent dans la crypte  
 b. Die Touristen betraten die Krypta
- (38) a. Le taureau entra dans l'arène  
 b. Der Stier stürmte in die Arena.

Il en conclut que le français est plus « abstrait » que l'allemand, et il explique cette différence par un prétendu décalage dans l'évolution intellectuelle des deux langues, analogue à celle des humains : l'allemand, langue jeune, serait encore attaché aux données sensibles, alors que le français, langue vieille, aurait atteint un haut degré d'abstraction, signe de la maturité intellectuelle.

Ces observations ont été, par la suite, répétées, complétées et dépouillées des interprétations psycho-historiques des années quarante ; voir par ex. Blumenthal (1996: 63ss).

### 3.2 Une typologie générale des verbes de mouvement

Mais la véritable importance de ce genre d'observations n'a été mise en relief que par le linguiste américain L. Talmy (Talmy 1975, 1985). Analysant la manière dont différentes langues organisent la description des changements de lieu, il a proposé un schéma conceptuel selon lequel chaque changement de lieu est constitué par les éléments suivants :

- un déplacement (*motion*)
- un objet déplacé (*figure*), c.-à-d. un objet qui exécute ou subit un déplacement
- un milieu (*ground*), c.-à-d. un lieu ou un objet par rapport auquel le déplacement est défini
- une trajectoire (*path*), c.-à-d. une ligne idéale sur laquelle s'effectue le déplacement
- et une manière (*manner*) dont le déplacement se réalise

Deux idées constituent l'essentiel de la pensée de Talmy. La première concerne le rapport entre les éléments conceptuels du changement de lieu et les catégories syntaxiques, dont, en particulier, le verbe. Selon sa terminologie, les langues « lexicalisent » ces concepts en les associant aux catégories syntaxiques. Or, la lexicalisation peut se faire selon plusieurs schémas (*lexicalization patterns*). Ainsi le sens du verbe *entrer* repose sur le schéma « trajectoire – verbe », alors que le verbe *marcher* représente le schéma « manière – verbe ».

La deuxième idée est qu'une langue donnée peut préférer l'un des schémas de lexicalisation et que, par conséquent, il est possible d'établir une typologie à la base des schémas de lexicalisation. Il établit donc une typologie fondée sur les catégories lexicales dans lesquelles ces concepts spatiaux sont lexicalisés. Il distingue trois types de langues : les langues « à manière » (*manner languages*), les langues « à trajectoire » (*path languages*) et un troisième type, les langues « à objet déplacé » (*figure languages*), qui ne nous intéressent pas dans le présent contexte.

Or, les langues « à manière » lexicalisent la manière par le verbe, la trajectoire étant exprimée par ce que Talmy appelle des satellites, c.-à-d. des adverbes, des syntagmes prépositionnels ou des affixes. La langue qu'il choisit comme exemple est l'anglais, mais l'allemand est une autre langue du même type ; cf. (39b). Dans les langues « à trajectoire », par contre, c'est la trajectoire qui est lexicalisée par le verbe ; la manière est exprimée par un satellite, lorsque, pour une raison ou une autre, elle constitue une information importante (40), mais normalement elle n'est pas exprimée du tout (36a), (37a), (38a). La langue choisie par Talmy comme illustration est l'espagnol, mais le français présente le même type.

(39) a. *français*  
 entrer à cheval  
*verbe* *satellite*  
 TRAJECTOIRE MANIÈRE

b. *allemand*  
 hinein reiten  
*satellite* *verbe*  
 TRAJECTOIRE MANIÈRE

(40) a. Il est entré en escaladant le balcon  
 b. Er kam über den Balkon hereingeklettert

Il faut préciser que le français possède aussi des verbes qui indiquent la manière du déplacement, tels *danser, galoper, marcher, nager, trotter, trotter*. Mais, à la différence de leurs équivalents allemands ou anglais, ces verbes, avec de rares exceptions (par ex. *glisser*), ne peuvent pas régir un syntagme indiquant le lieu d'arrivée ; dans une phrase comme (41), *dans le parc* ne désigne pas le lieu d'aboutissement d'un déplacement, mais l'endroit dans lequel le déplacement se produit :

(41) Il marche dans le parc

### 3.2.1 Une généralisation

Or, les types lexicaux établis par Talmy ne sont pas limités aux verbes de déplacement. On retrouve des contrastes systématiques comparables dans d'autres domaines conceptuels, ainsi chez les verbes qui désignent la mise en activité (42) et son contraire (43) ; cf.

(42) <i>allemand</i>	<i>français</i>
das Radio anschalten	ouvrir le poste
den Wasserhahn aufdrehen	ouvrir le robinet
ein Feuer anzünden	allumer un feu
die Scheinwerfer anstellen	allumer les phares

(43) <i>allemand</i>	<i>français</i>
das Radio ausschalten	fermer le poste
den Wasserhahn zudrehen	fermer le robinet
das Feuer ausmachen	éteindre le feu
die Scheinwerfer abschalten	éteindre les phares

Dans ces exemples, le changement d'état est exprimé en allemand par des « satellites » (*an, auf, aus, zu, ab*), tandis qu'en français, ce sont les verbes qui l'expriment (*ouvrir, allumer, fermer, éteindre*). Le verbe allemand, tout comme du côté des verbes de déplacement, exprime la manière (*schalten, drehen, zünden, stellen*, ainsi que *machen*, qui est ici une sorte de verbe de manière passe-partout).

On retrouve le même contraste chez les verbes qui désignent l'action de faire disparaître quelque chose ; cf. par ex. :

(44) <i>allemand</i>	<i>français</i>
den Schmutz abreiben	enlever la crasse
das Etikett abkratzen	enlever l'étiquette
das Sägemehl wegfeigen	enlever la sciure

Dans ces exemples, l'allemand désigne encore le changement d'état par des « satellites » (*ab, weg*), le français par le verbe (*enlever*), et la manière, désignée par le verbe allemand, n'est pas exprimée.

À remarquer que les verbes de manière, en français, peuvent également servir à traduire les verbes de manière allemands, mais alors la trajectoire ne peut pas être spécifiée dans le même syntagme verbal (Ehrig 1991) :

(45) <i>allemand</i>	<i>français</i>
den Schmutz abreiben	frotter la crasse
das Etikett abkratzen	gratter l'étiquette
das Sägemehl wegfeigen	balayer la sciure

Pour formuler de manière explicite la généralisation en question, on peut avoir recours à la notion de changement d'état ou de situation : on peut analyser les déplacements comme étant des changements de situation locale, l'action de faire fonctionner ou d'arrêter des appareils, des machines etc. comme changement entre activité et non-activité, et l'action d'enlever (et de fixer) un objet comme des états d'adhésion ou de présence. Mais cette généralisation reste encore à élaborer.

Pour terminer ce chapitre consacré à la sémantique du verbe, nous rappellerons que les verbes peuvent être d'une complexité sémantique considérable, due, entre autres, à la possibilité qu'ont les verbes de régir des éléments qui sont des équivalents de phrases (infinitifs, propositions subordonnées), d'incorporer d'autres verbes, de spécifier des modalités et d'introduire des négations implicites.

#### 4. À propos de la structure globale du lexique verbal

Donner une vue d'ensemble du lexique verbal d'une langue comme le français serait une tâche ardue que nous ne saurions accomplir ici. Bornons-nous donc à dire ceci : tout comme les noms et les adjectifs, les verbes peuvent être regroupés selon deux points de vue, le point de vue cognitif ou conceptuel, et le point de vue sémantique proprement dit. Un classement fondé sur des catégories conceptuelles générales distinguerait entre les *verbes de mouvement* (*aller, venir, arriver, ...*), *de transmission* (*donner, recevoir, ...*), *de perception* (*voir, regarder, entendre, écouter, ...*), *de communication* (*dire, parler, demander, ...*) et les *verbes épistémiques* (*savoir, croire, ...*). Un classement fondé sur les types sémantiques distinguerait les verbes selon le nombre de leurs arguments, selon le type de situation qu'ils désignent (*verbes d'état, verbes d'action* etc.) ; on distinguerait les *verbes négatifs* (*interdire, ignorer, ...*), les *verbes modaux* (*pouvoir, devoir, ...*), les *verbes déictiques* (*aller, venir*) et d'autres.

Remarquons que les deux classements ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Ainsi les verbes de transmission sont normalement des verbes à trois places, les verbes épistémiques ont normalement un argument de type propositionnel etc. Certains sémanticiens, comme Jackendoff (1985), estiment même que la sémantique lexicale est identique à la structure conceptuelle. Mais les contrastes qui existent entre des langues parlées par des communautés culturellement semblables ne sont pas compatibles avec une telle identification, à moins qu'on ne veuille affirmer que parler des langues différentes, c'est vivre dans des systèmes cognitifs différents. Et que dire des bilingues ? Disposent-ils de deux systèmes conceptuels différents ? Une théorie sémantique selon laquelle le sens lexical repose sur, mais n'est pas entièrement déterminé par le système conceptuel permet d'éviter des dilemmes de ce genre.

**Exercice recommandé :**

Décrire la variation sémantique de la préposition *dans* dans les exemples suivants :

- a. Le canari est dans sa cage
- b. Les fleurs sont dans le vase
- c. Les chevreuils vivent dans la forêt
- d. Il y a un trou dans le mur
- e. Je n'ai relevé aucune erreur dans cette composition
- f. C'est dans votre intérêt
- g. Il viendra dans une heure

## CHAPITRE IV

# La sémantique des prépositions

### 1. Les prépositions : caractères généraux

Parmi les quatre catégories lexicales majeures, le nom, le verbe, l'adjectif et la préposition, cette dernière est certainement la moins importante, quand on regarde sa position dans le lexique global. Cela vaut d'abord pour le nombre : une langue comme le français compte une quarantaine de prépositions proprement dites, alors que le nombre des adjectifs, qui, du point de vue quantitatif, tiennent le troisième rang, atteint déjà les 2000. Cette faiblesse numérique des prépositions trouve sa contrepartie au niveau morphologique : en effet, étant invariables, elles ne participent ni aux relations d'accord, ni à la sémantique de la quantification, ni à l'ancrage temporel ou modal des énoncés. Pourtant, les prépositions ont fait l'objet de nombreuses études (Spang-Hanssen 1963, Bennett 1975, Weinrich 1978, Moilanen 1979, Roegiest 1980, Schwarze 1981, Brugman 1983, Wunderlich 1984, Herskovits 1986, Hottenroth 1986, Vandeloise 1986, Bierwisch 1988, Habel et al. 1989, Kaufmann 1989, Hottenroth 1993, Zelinsky-Wibbelt 1993, Schwarze 1996). Qu'est-ce qui explique l'intérêt porté à la préposition, cette cadette des catégories majeures ? C'est sans doute le fait que les prépositions se prêtent de façon privilégiée à l'étude des problèmes centraux de la sémantique lexicale.

En effet, dans une langue comme le français, les prépositions montrent une grande richesse de phénomènes sémantiques. Elles désignent des relations de divers types : des relations *spatiales* (*à, dans, en, chez, sur, sous, au-dessus de, en dessous de, devant, derrière, entre, parmi, près de, par, le long de, à travers, vers*), *temporelles* (*avant, après, pendant, durant, depuis*), *interactives* (*pour, contre, avec, sans*), *séquentielles* (*jusqu'à*) et *argumentatives* (*à cause de, malgré*). Puisqu'elles ont trait, entre autres, au temps et à l'espace, elles constituent un terrain privilégié pour l'étude de la sémantique lexicale. On peut, en effet, assez facilement se mettre d'accord, sinon sur des modèles théoriques, du moins sur les données élémentaires de la référence temporelle et spatiale.

En plus, certaines prépositions présentent une impressionnante polysémie : *à*, *dans* et *en* désignent des relations tant spatiales que temporelles (1), *au-dessus de* et *en dessous de* désignent aussi des relations hiérarchiques (2), *pour*, en plus de son sens interactif, a un sens argumentatif (3), *jusqu'à* s'applique à l'espace, au temps et à l'ordre linéaire pur et simple (4), *malgré* a conservé, à côté de son sens argumentatif, un sens interactif (5) etc. :

- (1) a. au restaurant – à cinq heures  
b. dans la cour – dans une heure  
c. en France – en une heure
- (2) Le ballon évolue au-dessus de la ville – Le capitaine est au-dessus du lieutenant
- (3) bon pour les animaux – grand pour son âge
- (4) marcher jusqu'au village – veiller jusqu'à minuit – compter jusqu'à dix
- (5) malgré la chaleur – malgré moi

Quant à leurs propriétés syntaxiques, les prépositions offrent un aspect très simple : elles se combinent avec un syntagme nominal, formant ainsi un syntagme prépositionnel (SP). Mais le SP, lui, entre dans des rapports assez divers, fait qui dément l'apparente trivialité syntaxique des prépositions.

Les prépositions constituent ce qu'on appelle une « *classe fermée* », c.-à-d. qu'à la différence des autres catégories majeures leur inventaire est relativement restreint et stable. La morphologie lexicale (ou formation des mots), qui constitue le caractère « ouvert » des autres catégories, ne crée pas de prépositions, si bien que leur inventaire ne peut changer que par des processus diachroniques, dont le plus important est sans doute la lexicalisation de syntagmes complexes (*de intus* > *dans*, *mal gré* > *malgré*, *au tour de* > *autour de* etc.).

## 2. Les prépositions « vides » ou « incolores »

Les prépositions les plus fréquentes, au cours de leur évolution diachronique, ont assumé des fonctions purement syntaxiques, processus qui impliquent la perte, partielle ou totale, du sens lexical. Dans la littérature on a qualifié ces prépositions de *prépositions vides* ou *incolores*. Ainsi la forme *de* a assumé des fonctions syntaxiques très

variées (6), au détriment de son sens lexical original : elle ne s'emploie plus guère comme prédicat.

- (6) a. J'ai pris une tasse *de* thé  
 b. Elle m'a défendu *de* lui téléphoner  
 c. Ce pays est riche *de* ressources naturelles  
 d. Cela coûte plus *de* cent francs  
 e. un lit *de* fer  
 f. beaucoup *de* gens

Il est vrai que la préposition *de* semble désigner l'origine (7a), par opposition au but (7b), mais on observe qu'elle désigne aussi le contraire (7c).

- (7) a. Les touristes viennent *de* tous les pays  
 b. Tu viens *à* la soirée ?  
 c. Nous approchons *de* la côte

Il serait plus exact, en effet, de dire que *de* marque une fonction grammaticale, qui reçoit une interprétation variable selon le verbe qui la régit. Il y a, bien sûr, des restes de sens lexical dans les expressions du type *de A à B* et d'autres adjoints (ou « compléments circonstanciels »). Mais là encore, on peut observer une tendance à remplacer *de* par une autre préposition :

- (8) {De, depuis} la terrasse, on peut voir la plage

La deuxième préposition à haute fréquence, *à*, a subi des évolutions semblables, mais avec des résultats moins radicaux : elle désigne encore des relations de localisation spatiale et temporelle, ainsi que le rôle d'instrument ; cf.

- (9) au rez-de-chaussée, au printemps, (écrire) à la machine.

D'autres prépositions enfin, tout en ayant un sens lexical très net, servent aussi à des fins purement syntaxiques, ainsi *par*, qui marque l'agent de la phrase passive ainsi que la fonction régie par le verbe *entendre* :

- (10) a. Le nouveau tronçon d'autoroute sera inauguré par le préfet  
 b. Qu'entendez-vous par autonomie ?

### 3. La structure argumentale des prépositions

Les prépositions lexicales peuvent représenter des prédicats à deux places. Leur second argument est alors représenté par le syntagme nominal (SN) régi par la préposition. Ainsi, dans les exemples suivants, l'expression en italiques représente le second argument :

- (11) a. Le canari est dans *sa cage*  
 b. J'ai mis les couverts sur *la table*

Dans ces exemples, le second argument est un objet ; il peut être aussi une proposition :

- (12) a. J'ai dit cela pour *ne pas te vexer*  
 b. Je lui ai fait de la peine sans *le vouloir*

La réalisation du premier argument dépend de la fonction grammaticale du SP qui contient la préposition. Lorsque le SP est attribut du sujet, comme dans (11a), le premier argument est représenté par le sujet de la phrase ; lorsque le SP est attribut du complément d'objet direct, comme dans (11b), le premier argument de la préposition est le complément d'objet direct.

La situation est moins claire lorsque le SP est un ajout (ou « complément circonstanciel »), comme dans (12) ci-dessus et (13) :

- (13) a. Il pleut *sur la ville*  
 b. Ils sont partis *avant l'aube*  
 c. Je vais voter *contre la proposition*  
 d. *Dans le doute*, mieux vaut ne rien faire  
 e. C'est *sans doute* vrai

La solution la plus simple semble être de dire qu'il s'agit de prédicats à une place. Mais cela est en contradiction avec l'intuition selon laquelle, ici aussi, la préposition désigne une relation. On pourrait alors postuler une variable qui représenterait, non pas l'un des participants à l'événement, mais l'événement lui-même, et qui serait le premier argument de la préposition. L'exemple (13a) serait donc analysé comme ceci :

- (14) il pleut sur la ville  $\equiv$  la pluie tombe sur la ville

où *la pluie* serait le premier, et *la ville* le second argument. (13b) et (13c) pourraient être analysés de manière analogue : le départ et le vote seraient

respectivement le premier argument. Mais comment analyser (13d) et (13e) ? Nous laissons la question ouverte.

Dans les sections qui suivent, nous allons nous occuper en particulier de la sémantique des prépositions spatiales.

## 4. Les prépositions spatiales

### 4.1 La structure argumentale

Chaque préposition spatiale représente un prédicat à deux places :

(15) prédicat (ARG1, ARG2)

Le premier de ces arguments est une entité dont la préposition indique une localisation spatiale. Nous appellerons cette entité l'*objet localisé*. Ainsi la phrase (16) indique l'endroit où se trouve le canari ; le SN *le canari* désigne l'objet localisé :

(16) Le canari est dans sa cage

Avec des verbes intransitifs comme *être, se trouver, se dérouler, se passer, avoir lieu, nager, vivre*, l'objet localisé est également désigné par le sujet de la phrase ; avec les verbes transitifs de déplacement (dits aussi *verbes de transport*), tels que *accompagner, glisser, jeter, lancer, mettre, poser, pousser, précipiter, projeter, tirer*, c'est le complément d'objet direct qui représente le premier argument de la préposition spatiale.

Remarquons que le terme « objet localisé » n'est pas tout à fait exact ; dans la phrase (17), ce n'est pas un objet mais une substance qui est localisée, et dans (18) ce qui est localisé est un événement :

(17) Le sucre est dans le sucrier

(18) L'action se passe au Caire

Mais réflexion faite, cette imprécision n'est pas grave. En fait, le terme « objet localisé » ne désigne pas une propriété intrinsèque de l'entité en question, mais quelque chose qui lui est extérieur, à savoir un rôle. Dans nos représentations sémantiques, objet localisé sera donc une valeur de l'attribut rôle. Ainsi la représentation de *le canari*, dans (16), contiendra l'information suivante :

(19) rôle = objet localisé

Quant au second argument de la préposition, dans nos exemples, *sa cage*, *le sucrier*, *Le Caire*, il désigne une entité par rapport à laquelle a lieu la localisation. Nous dirons qu'il est dans le rôle d'*objet localisant*.

#### 4.2 Les régions avoisinantes

Or, les prépositions spatiales d'une langue comme le français ne se bornent pas à établir entre deux entités une relation de localisation quelconque. Si c'était ainsi, une seule préposition suffirait. Quel est donc le sens lexical spécifique de chacune des prépositions spatiales ? On trouve la réponse quand, dans une phrase donnée, on fait varier la préposition ; cf. par ex. :

- (20) a. Le canari est dans sa cage  
 b. Le canari est sur sa cage  
 c. Le canari est devant sa cage

Que je dise *dans*, *sur* ou *devant*, cela ne change rien au fait que *le canari* est dans le rôle d'objet localisé et *sa cage* dans celui d'objet localisant. Ce qui change, c'est la manière dont l'objet localisant contribue à la localisation : dans (20a), le segment d'espace qui contient le canari est défini comme l'intérieur de la cage ; dans (20b), ce segment d'espace se trouve à l'extérieur de la cage, dans sa projection verticale vers le haut ; dans (20c) enfin, il est également à l'extérieur de la cage, du côté considéré comme étant la face.

Or, l'expression de cette manière plus spécifique dont l'objet localisant contribue à la localisation repose sur le fait qu'un objet nettement tridimensionnel comme une cage d'oiseau peut être utilisé pour définir des segments d'espace qui ne coïncident pas avec l'espace occupé par l'objet lui-même. Nous appelons ces segments d'espace des *régions avoisinantes* (all. *Nachbarschaftsregionen* ; cf. Wunderlich 1982: 5ss). Ainsi, en prenant une cage comme objet de base, nous pouvons en définir, entre autres, une *région intérieure* (cette région est l'espace compris dans la cage) et plusieurs régions avoisinantes extérieures : une *région supérieure*, qui se trouve sur la verticale et qui est éloignée du centre de gravitation (c'est la région désignée par *sur la cage*), et une *région faciale* (c'est la région désignée par *devant la cage*). Nous représenterons donc les différences entre les prépositions spatiales, en introduisant des attributs qui distinguent des régions : région intérieure, région supérieure, région faciale etc. La valeur de ces attributs est une variable,  $r$ , qui désigne la région dans laquelle est contenu l'objet localisé. Nous réduisons ainsi la localisation spatiale à une relation d'inclusion, contenu( $x, r$ ).

Nous pouvons donc paraphraser les phrases données sous (20) de la manière suivante :

- (21) a. Le canari est dans sa cage  $\equiv$  Le canari est contenu dans une région avoisinante de la cage, à savoir sa région intérieure  
 b. Le canari est sur sa cage  $\equiv$  Le canari est contenu dans une région avoisinante de la cage, à savoir sa région supérieure  
 c. Le canari est devant sa cage  $\equiv$  Le canari est contenu dans une région avoisinante de la cage, à savoir sa région faciale

Nous verrons par la suite que cette relation de « contenance » est exposée à des élaborations conceptuelles qui la relativisent fortement.

### 4.3 Les prépositions directionnelles

Dans les exemples que nous avons discutés jusqu'ici, les prépositions spatiales localisent de manière statique : elles concourent à spécifier l'endroit où se trouve l'objet localisé à un moment donné. Mais il y a aussi des prépositions qui contribuent à spécifier, non pas une localisation statique, mais une trajectoire, un parcours que prend l'objet localisé : ce sont les *prépositions directionnelles* (Kaufmann 1989: 128-149 ; Herweg/Wunderlich 1991).

Dans des langues qui, comme l'allemand, expriment le déplacement par des verbes de manière, les prépositions directionnelles jouent un rôle important : elles sont nécessaires pour la spécification de la trajectoire. En français, nous l'avons dit, ce sont essentiellement les verbes qui expriment la trajectoire ; dans une phrase comme (22), c'est le verbe *poser* qui indique que *sur sa cage* est le but du déplacement :

- (22) Le canari s'est posé sur sa cage

Par conséquent, les prépositions directionnelles sont peu nombreuses en français ; elles désignent soit le but approximatif (*vers*), soit un lieu de passage du déplacement (*à travers, par, le long de*). Aucune préposition directionnelle ne désigne ni le but (cf. l'all. *zu* ou *nach*), ni l'origine du déplacement (cf. l'all. *von, aus*).

Les représentations sémantiques des prépositions directionnelles doivent donc exprimer le fait que l'objet localisé se trouve sur une trajectoire. Quant à l'objet localisant, il concourt à préciser cette information : ensemble avec la préposition, il sert à définir le segment de la trajectoire dans laquelle est inclus, au moment en question, l'objet localisé.

#### 4.4 L'interface avec la syntaxe et la forme syntaxique canonique

Comme nous l'avons déjà dit, le second argument des prépositions spatiales est réalisé par le SN régime de la préposition, alors que la réalisation du premier argument dépend du contexte. Comme forme syntaxique canonique, nous choisissons les phrases avec *être* pour les prépositions statiques et celles avec *se déplacer* pour les prépositions directionnelles ; cf. les exemples suivants :

(23) *dans*

SN <sub>1</sub> être dans SN <sub>2</sub>	
x	y

(24) *à travers*

SN <sub>1</sub> se déplacer à travers SN <sub>2</sub>	
x	y

#### 4.5 La variation sémantique des prépositions spatiales

##### 4.5.1 Les interprétations de *sur*

L'entrée lexicale de la préposition *sur*, telle qu'elle figure dans l'exemple du canari (20b), peut être formulée comme suit :

(25) *sur*

SN <sub>1</sub> est sur SN <sub>2</sub>	
x	y
sur (ARG1, ARG2)	
classe = relation spatiale	
relation spatiale = contenu (ARG1, r)	
ARG1 = x	
rôle = objet localisé	
ARG2 = y	
rôle = objet localisant	
région supérieure = r	

Cette représentation n'est pourtant valable que pour un certain nombre de cas, les cas typiques, comme les suivants :

- (26) L'oiseau plane sur la vallée (DFC)
- (27) Les avions passent sur nos têtes (DFC)
- (28) Le vase est sur la table

Dans ces phrases, la région avoisinante en question, la région supérieure, est nettement distincte de l'espace occupé par l'objet localisant.

Remarquons que *sur*, à la différence de l'allemand *auf*, n'implique pas le contact avec l'objet localisant : il y a contact dans (28), mais pas de contact dans (26) et (27). Cette variation est une variation d'interprétation, déclenchée par le savoir non-linguistique : nous savons que les vases ne planent pas dans l'air. Elle est parfaitement compatible avec la représentation sémantique de *sur* donnée ci-dessus.

Mais examinons les exemples suivants :

- (29) a. se tenir sur une échelle  
 b. être assis sur une chaise  
 c. porter quelque chose sur son dos

Dans (29a) - (29c), la région dans laquelle l'objet localisé est contenu ne se trouve au-dessus de l'objet localisant que partiellement, et dans (29c) elle n'est même pas au-dessus du point le plus élevé de cet objet ; cf. les dessins a. et c. dans la figure suivante :

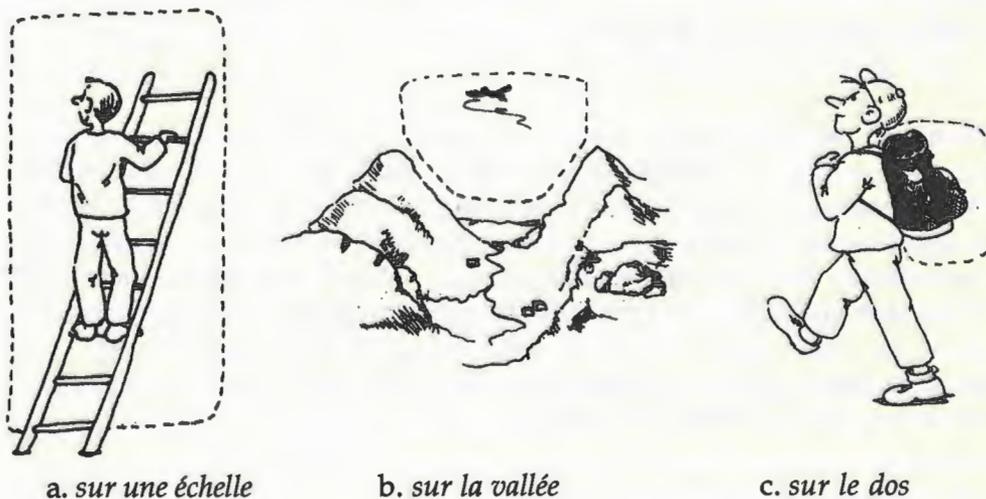


Fig. 1 : La variation d'interprétation de *sur*

Comment peut-on expliquer le fait que, dans des exemples comme (29), la région avoisinante indiquée par *sur* n'est pas tout à fait identique à la région supérieure ? On peut affirmer, évidemment, que la représentation de *sur*, donnée sous (25), est tout simplement erronée, en affirmant par ex. que les définitions géométriques sont essentiellement inadéquates, comme le fait Vandeloise (1986). Mais ce genre d'analyse semble être justifié au

niveau de l'intuition ; il serait souhaitable, par conséquent, de pouvoir maintenir une hypothèse du genre de celle que nous venons de proposer. Or, la solution consiste à expliquer des usages comme ceux illustrés par (29) comme étant le résultat d'un *amalgame conceptuel*, un brassage entre des concepts de deux types différents : les concepts spatiaux et les concepts qui ont trait aux conséquences qu'un arrangement spatial donné peut avoir pour nos actions et comportements. En fait, notre manière d'envisager l'espace et ses données fondamentales va au-delà de la géométrie pure et simple : elle associe souvent la perception des faits à une évaluation pratique. Or, l'un des concepts de ce dernier type est la relation entre un objet « porteur » et un objet « porté » (Vandeloise 1986: 193ss). Il est naturel que ce concept vienne s'amalgamer avec le concept géométrique associé à *sur* : lorsqu'un objet A se trouve sur un objet B, et qu'il y a contact entre les deux, B est un support pour A. En ce cas, deux forces s'opposent ; la force que la gravité exerce par A, et la force de résistance que B lui oppose. La force exercée par A n'est pas nécessairement restreinte à la gravité, celle-ci peut être combinée à une force d'une autre nature, la force musculaire (30), et cette dernière peut agir sans l'appui de la gravité (31) :

(30) s'appuyer sur un bâton

(31) appuyer sur un bouton

Pour nos représentations, il s'ensuit que le trait relation spatiale = contenu (ARG1, r) est sujet à des modifications ou peut même être annulé. Pour des emplois comme ceux exemplifiés par (29), on remplacera le signe d'équation par le symbole =<sub>D</sub>, symbole que nous avons déjà employé pour caractériser les propriétés par défaut. Nous admettons ainsi que l'inclusion spatiale peut être absente ou incomplète. Nous ajouterons en plus un trait dont l'attribut est évaluation pratique, et dont porteur (ARG1, ARG2) est l'une des valeurs possibles. On obtient ainsi la représentation modifiée suivante :

(32) *sur*'SN<sub>1</sub> est sur SN<sub>2</sub>

|

|

x

y

sur (ARG1, ARG2)

classe = relation spatiale

évaluation pratique = support (ARG1, ARG2)

relation spatiale = contenu (ARG1 =<sub>D</sub> r)

ARG1 = x

rôle = objet localisé

ARG2 = y

rôle = objet localisant

région supérieure = r

Pour des emplois comme ceux exemplifiés par (30) et (31), la modification est plus radicale. D'abord, la forme syntaxique canonique n'est plus la même, puisque, si A s'appuie sur B, on ne peut pas dire que A *est* sur B. Le verbe de la forme syntaxique canonique doit être *agir* ou un verbe semblable. Et, dans la représentation sémantique proprement dite, il ne peut plus être question de relation spatiale. Il est vrai que dans (30), la force exercée est verticale, mais elle ne localise rien. Et dans (31), cette force ne s'exerce plus nécessairement dans la verticale : le dernier lien avec le sens spatial a disparu. Nous proposons la représentation sémantique suivante :

(33) *sur*'SN<sub>1</sub> agit sur SN<sub>2</sub>

|

|

x

y

sur (ARG1, ARG2)

classe = relation de forces

relation de forces = agir (ARG1, ARG2)

Même sans contrôler les détails, on voit que cette troisième variante de *sur* n'a plus rien à voir avec son sens spatial.

Cette analyse soulève la question de savoir si cette variation sémantique doit être représentée au niveau du lexique ou si, au contraire, elle peut être ramenée à des règles productives. Nous devons laisser la question ouverte. Une chose est sûre cependant : que cette variation soit dérivable ou non, elle repose sur des processus conceptuels, du type de ceux que nous avons cherché à illustrer. Il reste à examiner dans quelle mesure les concepts peuvent déclencher des variations sémantiques en synchronie.

Nous terminons ainsi notre parcours à travers les quatre principales parties du discours. Nous y ajouterons, en guise d'épilogue, un bref aperçu de la manière dont les sens lexicaux se combinent au niveau du syntagme

et de la phrase. Cette information supplémentaire est destinée à faire mieux comprendre les raisons qui nous ont conduit à représenter le sens lexical comme nous l'avons fait.

## EN GUISE D'ÉPILOGUE

# L'interface entre la sémantique lexicale et la sémantique de la phrase

Arrivés à ce point, certains d'entre les lecteurs et lectrices du présent ouvrage peuvent éprouver le besoin d'en savoir plus. C'est pour eux que nous ajoutons les remarques qui suivent. Elles concernent la question de savoir comment la sémantique lexicale interagit avec la syntaxe. En plus, elles sont peut-être aptes à motiver, après coup, le choix du langage de représentation que nous avons utilisé.

La sémantique lexicale a une interface avec la sémantique de la phrase et, par là même, avec la syntaxe. Nous avons tenu compte de cette interface en indiquant, pour chaque catégorie lexicale, une forme syntaxique canonique et en spécifiant, dans chaque représentation du sens lexical, le lien entre les arguments sémantiques et constituants syntaxiques. Nous n'avons rien dit, par contre, de la manière dont les sens des mots se combinent lorsque les mots s'unissent pour former une phrase.

On sait que les phrases ne sont pas des séries de mots pures et simples : chaque phrase a, en plus, une structure syntagmatique. Les structures syntagmatiques sont des relations structurelles entre des objets abstraits, les constituants ou syntagmes (le syntagme nominal [SN], le syntagme verbal [SV] etc.) et les catégories lexicales (le nom [N], le verbe [V], l'adjectif [A], le déterminant [D] etc.).

La plupart des théories syntaxiques s'accordent pour représenter ces structures sous forme d'arborescences ; ainsi la structure syntagmatique de (1) peut être représentée par la figure n° 1 :

(1) Le grand pigeon se réveille

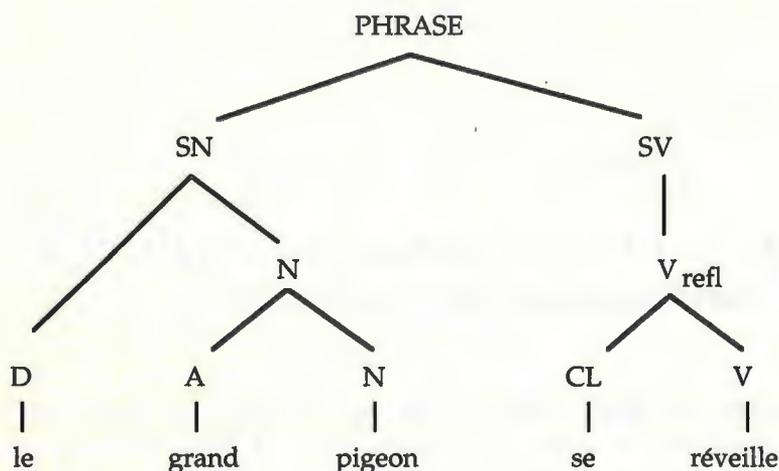


Fig. 1 : Une structure syntagmatique

Or, les relations syntagmatiques exprimées par les lignes qui relient les constituants les uns aux autres sont aussi les voies par lesquelles cheminent les sens des mots pour se combiner, constituant ainsi le sens de la phrase. Ainsi, la figure n° 1 rend explicite le fait que le sens de *pigeon* ne se combine pas immédiatement avec le sens de *se réveille* ; c.-à-d. qu'il se combine d'abord avec le sens de *grand* pour constituer le sens de *grand pigeon*, qu'ensuite, celui-ci se combine avec le sens de *le* etc.

Remarquons que la sémantique des déterminants, tels que *le, un, ce, mon* etc., ne relève pas de la sémantique lexicale, mais de celle de la phrase. Ce fait s'explique d'abord par l'histoire de la sémantique. La sémantique de la phrase et la sémantique lexicale ont des origines différentes et ont été développées dans des traditions différentes. La sémantique de la phrase a pour origine la philosophie du langage et la logique formelle ; elle a pour objet la quantification (dont la sémantique des déterminants fait partie), la négation, les relations temporelles et modales et, surtout, la constitution du sens de la phrase à partir de ses parties. Elle ne s'occupe pas, par contre, de tout ce qui concerne le « contenu » conceptuel des mots. La sémantique lexicale, par contre, a pour origine la lexicographie et la philologie, et, plus récemment, la psychologie du langage. Pendant une longue période, elle a ignoré la sémantique de la phrase ; cette situation n'a été renversée qu'à partir de la fin des années soixante-dix, surtout grâce aux travaux de David Dowty et de Manfred Bierwisch (Dowty 1979 ; Bierwisch 1982, 1983). Mais il subsiste toujours une division du travail entre les deux traditions de la sémantique linguistique, assortie de préférences divergentes en ce qui concerne les méthodes de représentation :

alors qu'un langage de représentation formel plus ou moins homogène est de rigueur en sémantique de la phrase (tout comme, par ailleurs, en syntaxe), l'utilité d'une méthode formelle est controversée en sémantique lexicale. (L'auteur du présent ouvrage a choisi une solution de compromis : nos représentations sémantiques ne sont pas formelles à proprement parler, mais elles peuvent sans doute être traduites dans un langage formel sans trop de difficultés.)

Mais revenons à notre exemple. Selon les analyses proposées dans les chapitres qui précèdent, les sens des éléments lexicaux *grand*, *pigeon* et *se réveille* (nous ne traitons pas la sémantique de l'article) sont représentés dans le lexique de la manière suivante :

(2) *grand*

SN être grand

|

x

grand (x)

classe = propriété

aspect = étendue

quantité de référence =  $\mu$

quantité (x) =  $\mu + \delta$

(3) *pigeon*

SN être un pigeon

|

x

pigeon (x)

classe = oiseau

ordre = colombins

nutrition = granivore

mode de reproduction = ovipare

plumes = diversement colorées

ailes = courtes et larges

bec = droit

mœurs = sociales et parfois migratrices

- (4) *se réveiller*  
 SN se réveiller  
 |  
 x  
 se réveiller (ARG)  
 classe = processus  
 ARG = x  
     rôle = patient  
 résultat = changement (état1, état2)  
     état1 = dormir (x)  
     état2 = ne pas dormir (x)

Imaginons maintenant que ces représentations entrent dans la structure syntagmatique de la phrase (1), de sorte qu'elles se trouvent d'abord attachées aux formes auxquelles elles sont associées. Nous obtenons ainsi l'arborescence annotée suivante :

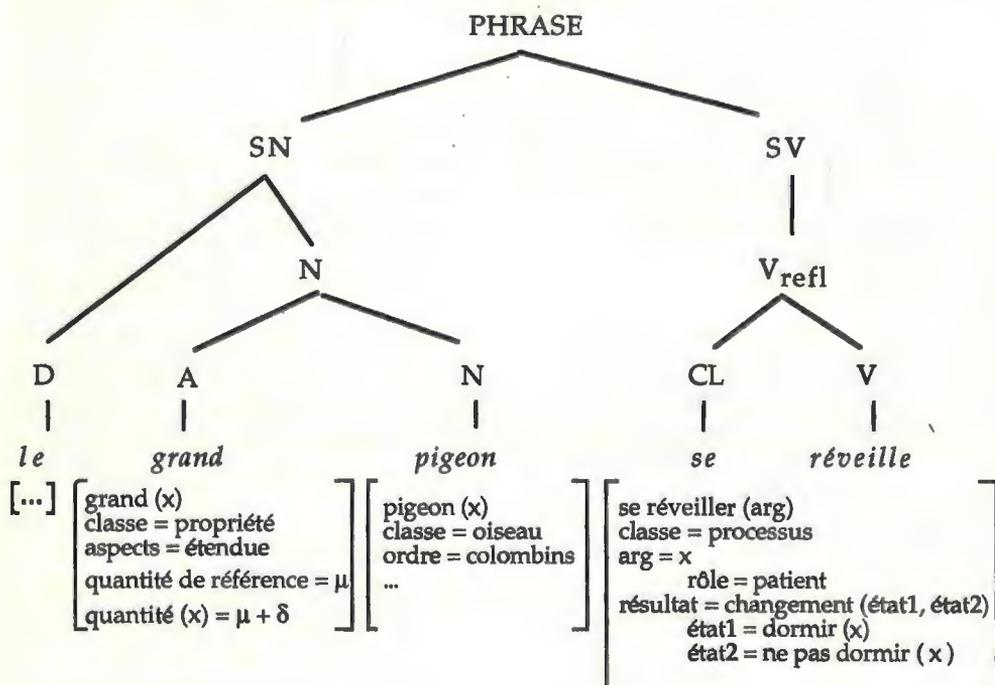


Fig. 2 : Une arborescence avec des représentations sémantiques

Imaginons maintenant que les représentations sémantiques commencent à « monter » le long des branches de la structure syntagmatique. Là où les branches se rejoignent pour former des nœuds, les représentations se rencontrent dans leur montée et s'unissent les unes aux autres. C'est à ce

moment précis qu'intervient la sémantique de la phrase : elle détermine, pour chacune de ces rencontres, la manière dont les représentations du sens lexical se combinent pour former des unités plus complexes. Dans ce jeu, les variables jouent un rôle essentiel.

Ainsi, lorsque le prédicat *grand* rencontre le prédicat *pigeon*, la variable  $x$ , présente dans les deux représentations lexicales, agit de sorte que les deux sens lexicaux s'unissent, au niveau du nœud N, pour former la configuration suivante :

- (5) *grand pigeon*  
 pigeon ( $x$ )  
 classe = oiseau  
 ...  
 grand ( $x$ )  
 classe = propriété  
 ...  
 quantité de référence =  $\mu$   
 quantité ( $x$ ) =  $\mu + \delta$

En même temps, cette unification permet d'interpréter la variable  $\mu$  : la quantité de référence, qui n'est pas fixée au niveau lexical, sera déterminée par rapport à la grandeur des pigeons en général.

Quant à la représentation sémantique de *se réveille*, elle remonte au nœud SV sans rien rencontrer : elle continue donc à monter jusqu'au nœud PHRASE, où elle rencontre la représentation du SN, qui inclut la représentation de *grand pigeon*. Les deux s'unissent alors de la manière suivante :

La variable  $x$ , argument du prédicat *se réveiller*, est remplacée par la représentation du SN. Celle-ci reçoit le rôle de patient. Nous obtenons ainsi la représentation de la phrase entière, soit :

- (6) *le grand pigeon se réveille*  
 se réveiller (ARG)  
 classe = processus  
 ARG = pigeon  
     classe = oiseau  
     grand (pigeon)  
     ...  
     quantité de référence = grandeur moyenne  
                                   des pigeons  
 ...

Remarquons que cette esquisse de l'interface de la sémantique lexicale avec la sémantique de la phrase est très approximative. Ce serait l'objectif d'un autre cours que de préciser les mécanismes qui régissent cet

assemblage. Ce que nous tenons à souligner ici, c'est que les analyses du sens lexical ne sont pas autonomes : elles doivent être aptes à se combiner dans la construction du sens de la phrase. Et, en ce qui concerne le verbe, nous avons voulu montrer comment les variables qui représentent ses arguments au niveau lexical ( $x$ , dans notre exemple), sont remplacées par des constantes (*grand pigeon*) au niveau de la phrase.

Ajoutons que l'assemblage des sens des mots au niveau de la phrase peut comporter certaines complications. Dans l'exemple que nous venons de discuter, la mise en phrase des différents sens lexicaux ne pose aucun problème, étant donné qu'ils sont parfaitement compatibles les uns avec les autres : un pigeon peut être qualifié de *grand*, et un grand pigeon peut *se réveiller*. Mais que se passe-t-il lorsque des sens lexicaux moins harmonieux se rencontrent dans un syntagme ? Que dire, par ex., des prédications contradictoires, telles que (7) ?

(7) un pigeon carnivore

La réponse est simple : la contradiction que présente (7) n'est pas une contradiction entre deux sens lexicaux, mais entre le sens d'une expression linguistique et ce que nous croyons savoir à propos du monde réel. Même s'il ne devait pas y avoir des pigeons carnivores, l'expression *pigeon carnivore* est correcte et parfaitement compréhensible. Il peut d'ailleurs bien y avoir un pigeon carnivore dans un monde imaginé, par ex. dans celui d'un conte de fée. Il s'agit donc d'un contexte qui n'est contradictoire qu'en apparence et qui ne pose aucun problème d'ordre sémantique.

Mais il y a aussi des contextes réellement contradictoires, tels que (8) :

(8) un couple de chaussures

Notre système de représentation rend cette contradiction explicite : la représentation sémantique du nom *couple* (voir I.7.4.), que nous répétons ci-dessous (9), spécifie que les entités qui constituent un couple sont des êtres animés.

(9) *couple*

```

SN1 être un couple de SN2
  |           |
  x           y
couple (ARG1, ARG2)
classe = collectif (x, y)
ARG1 = x
        sorte = individu collectif
ARG2 = y
        sorte = ensemble
        classe = être animé
        quantité = 2

```

Quant à la représentation lexicale de *chaussure*, elle doit contenir l'information selon laquelle les chaussures sont des objets fabriqués :

(10) *chaussure*

```

SN être une chaussure
  |
  x
chaussure (x)
classe = objet fabriqué
...

```

Or, la règle syntaxique qui combine *couple* et *de chaussures* insère la représentation sémantique de *chaussure* dans celle de *couple*, en l'ajoutant à l'information qui décrit le second argument (ARG2) de *couple*. L'attribut *classe* associé à cet argument aura donc comme valeurs deux constantes différentes, ce qui est exclu par le principe de l'*unification*.

Ce principe décide du sort des représentations, sémantiques ou fonctionnelles, lorsque, dans leur montée, elles se rencontrent dans un nœud de l'arbre, moment où elles doivent se combiner en une seule représentation. Une telle rencontre peut être heureuse ou fatale, selon le cas.

Il faut distinguer deux situations. Dans la première, les équations qui se rencontrent n'ont pas le même attribut, par ex. genre et nombre. Elles restent alors inchangées et se combinent pour ainsi dire par addition. Pour donner un exemple : l'article *les* spécifie le nombre (le pluriel), mais il ne spécifie pas le genre (11) ; le nom *pas*, par contre, spécifie un genre (le masculin), mais il ne spécifie pas le nombre (12). Or, lorsque les représentations fonctionnelles des deux formes se rencontrent au niveau du SN *les pas*, elles entrent tout simplement dans une nouvelle représentation (13).

(11) *les*  
nombre = pluriel

(12) *pas*  
genre = masculin

(13) *les pas*  
nombre = pluriel  
genre = masculin

La deuxième situation est définie par le fait que les représentations qui se rencontrent contiennent des équations dont l'attribut est identique. Ces équations doivent alors se confondre pour n'en former qu'une seule. C'est ce processus de fusion que désigne le terme d'unification.

Or, l'unification ne peut réussir que si les valeurs des deux équations sont identiques ou compatibles. Ne sont pas compatibles les constantes non identiques. Dans ce cas, l'unification échoue. Soit l'article *les* (11) et le nom *cheval* (14), qui spécifient tous deux le nombre. Quand ils se rencontrent au niveau du SN *\*les cheval* (15), l'unification échoue :

(14) *cheval*  
nombre = singulier

(15) *\*les cheval*  
nombre = pluriel ⚡ singulier

Les exemples précédents relevaient du niveau fonctionnel de la structure linguistique. À ce niveau, l'échec de l'unification a pour conséquence que le syntagme en question est agrammatical. Lorsque, par contre, l'unification échoue au niveau sémantique, comme dans ? *un couple de chaussures*, nous avons affaire, non à une expression agrammaticale, mais à une *anomalie sémantique*.

À la différence de l'agrammaticalité, qui rend une expression linguistique irrévocablement inacceptable, l'anomalie sémantique, bien que, normalement, elle ait la même conséquence, peut déclencher des processus d'interprétation qui changent le sens lexical. Ainsi, dans un monde imaginaire, il peut y avoir des chaussures animées, susceptibles d'avoir une vie sentimentale et capables, par conséquent, de s'entr'aimer et de former des couples. Les locuteurs peuvent donc changer le sens des mots. Et le fait de changer le sens d'un mot en attribuant des propriétés insolites aux entités qu'il désigne n'est pas le seul moyen de tirer profit des anomalies sémantiques. Mais ce serait là la matière d'un autre livre.

## Références bibliographiques

- Aitchinson, Jean. 1987. *Words in the Mind. An Introduction to the Mental Lexicon*. Oxford : Basil Blackwell.
- Bennett, David C. 1975. *Spatial and Temporal Uses of English Prepositions. An Essay in Stratificational Semantics*. London : Longman.
- Berlin, Brent / Kay, Paul. 1969. *Basis Color Terms : Their Universality and Evolution*. Berkeley : University of California Press.
- Bierwisch, Manfred. 1967. « Some semantic universals of German adjectivals ». *Foundations of Language*. 3. 1-36.
- Bierwisch, Manfred. 1982. « Formal and lexical semantics ». *Linguistische Berichte*. 80. 3-17.
- Bierwisch, Manfred. 1983. « Semantische und konzeptuelle Repräsentation lexikalischer Einheiten », in : R. Růžicka / W. Motsch (Hgg.). *Untersuchungen zur Semantik*. (Studia Grammatica XXII). Berlin : Akademie-Verlag. 61-99.
- Bierwisch, Manfred. 1988. « On the grammar of local prepositions », in : M. Bierwisch / W. Motsch / J. Zimmermann (Hgg.). *Syntax, Semantik und Lexikon*. Rudolf Růžicka zum 65. Geburtstag. (Studia Grammatica XXIX). Berlin : Akademie-Verlag. 1-65.
- Bierwisch, Manfred / Lang, Ewald (Hgg.). 1987. *Grammatische und konzeptuelle Aspekte von Dimensionsadjektiven*. (Studia Grammatica XXVI + XXVII). Berlin : Akademie-Verlag.
- Blumenthal, Peter. 1996. « Subjektrollen bei polysemen Verben », in : P. Blumenthal / G. Rovere / Ch. Schwarze (Hgg.). *Lexikalische Analyse romanischer Sprachen*. Tübingen : Niemeyer. 7-21.
- Brugman, Claudia M. 1983. *The Story of over*. MA Thesis, The University of California, Berkeley.
- Butt, Miriam / Geuder, Wilhelm (eds.). 1998. *The Projection of Arguments. Lexical and Compositional Factors*. Stanford, California : CSLI.
- Collins, Allan M. / Quillian, M. Ross. 1969. « Retrieval time from semantic memory ». *Journal of Verbal Learning & Verbal Behavior*. 8. 240-247.
- Croft, William. 1998. « Event structure in argument linking », in : Butt / Geuder. 21-63.
- Dowty, David R. 1979. *Word Meaning and Montague Grammar. The Semantics of Verbs and Times in Generative Semantics and in Montague's PTQ*. Dordrecht : Reidel.
- Ehrig, Silke. 1991. *Lexikalisierungsmuster im Wortfeld des Anbringens und Ablösens*. Universität Konstanz. Fachgruppe Sprachwissenschaft. Arbeitspapier 39.
- Engelkamp, Johannes. 1985a. « Die Repräsentation der Wortbedeutung », in : Ch. Schwarze / D. Wunderlich (Hgg.). *Handbuch der Lexikologie*. Königstein/Ts. : Athenäum. 292-313.

- Engelkamp, Johannes. 1985b. « Die Verarbeitung von Bedeutung : Behalten », in : Ch. Schwarze / D. Wunderlich (Hgg.). *Handbuch der Lexikologie*. Königstein/Ts. : Athenäum. 333-347.
- Fillmore, Charles J. 1968. « The case for case », in : Emmon Bach / Robert T. Harms (eds.). *Universals in Linguistic Theory*. New York : Holt, Rinehart and Winston. 1-88.
- François, Jacques. 1985. « Aktionsart, Aspekt und Zeitkonstitution », in : Ch. Schwarze / D. Wunderlich (Hgg.). *Handbuch der Lexikologie*. Königstein /Ts. : Athenäum. 229-249.
- Geckeler, Horst. 1973. *Strukturelle Semantik des Französischen*. Tübingen : Max Niemeyer.
- Grice, Herbert P. 1975. « Logic and conversation », in : P. Cole & J. L. Morgan (eds.). *Speech Acts. (Syntax and Semantics 3)*. New York / San Francisco / London : Academic Press. 41-58.
- Habel, Christopher / Herweg, Michael / Rehkämper, Klaus (Hgg.). 1989. *Raumkonzepte in Verstehensprozessen. Interdisziplinäre Beiträge zu Sprache und Raum*. Tübingen : Niemeyer.
- Herskovits, Annette. 1986. *Language and Spatial Cognition. An Interdisciplinary Study of the Prepositions in English*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Herweg, Michael / Wunderlich, Dieter. 1991. « Lokale und Direktionale (Spatial and directional prepositions) », in : A. v. Stechow / D. Wunderlich (Hgg.). *Semantik. Semantics. Ein internationales Handbuch der zeitgenössischen Forschung*. Berlin / New York : de Gruyter. 758-785.
- Hottenroth, Priska-Monika. 1986. *Die Semantik lokaler Präpositionen. Ein prototypensemantisches Modell für die französische Präposition dans mit einer Analyse der Beziehungen zwischen der Präposition und den Objektbezeichnungen in den Präpositionalsyntagmen*. Habilitationsschrift, Universität Konstanz.
- Hottenroth, Priska-Monika. 1993. « Prepositions and object concepts. A contribution to cognitive semantics », in : Zelinsky-Wibbelt. 179-219.
- Institut national de la langue française. 1996. FRANTEXT. <http://zeus.inalf.cnrs.fr/frantext.htm>
- Jackendoff, Ray. 1985. *Semantics and Cognition*. Cambridge, Massachusetts / London, England : The MIT Press.
- Kaufmann, Ingrid. 1989. « Direktionale Präpositionen », in : Habel et al. 128-149.
- Kleiber, Georges. 1990. *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. Paris : PUF. (Trad. allemande : Kleiber, Georges. 1993. *Prototypensemantik. Eine Einführung*. Übersetzt von Michael Schreiber. Tübingen : Narr.)
- Kleiber, Georges. 1999. *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions (sic)*. Villeneuve d'Ascq (Nord) : Presses Universitaires du Septentrion.
- Kutschera, Franz von. 1975. *Sprachphilosophie*. München : Fink.
- Lang, Ewald / Carstensen, Kai-Uwe / Simmons, Geoffrey. 1991. *Modelling Spatial Knowledge on a Linguistic Basis: Theory, Prototype, Integration*. Berlin / Heidelberg : Springer.

- Malblanc, Alfred. (1944) 1980. *Stylistique comparée du français et de l'allemand. Essai de représentation linguistique comparée et étude de traduction*. Paris : Didier.
- Malinowski, Bronislaw. 1969. *The Family among the Australian Aborigines. A Sociological Study*. New York : Schocken Books.
- Miller, George A. 1996. *The Science of Words*. New York : Scientific American Library.
- Möhle, Dorothea. 1968. *Das neufranzösische Adjektiv. Wortinhalt und sprachliche Leistung*. München : Fink.
- Moilanen, Markku. 1979. *Statische lokative Präpositionen im heutigen Deutsch. Wahrheits- und Gebrauchsbedingungen*. Tübingen : Niemeyer.
- Pinkal, Manfred. 1999. « On semantic underspecification », in : Harry C. Bunt / Reinhard Muskens (eds.). *Computing Meaning*. Vol. 1. Dordrecht / Boston / London : Kluwer. 33-55.
- Pottier, Bernard. 1963. *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*. Nancy : Université de Nancy.
- Putnam, Hilary. 1978. « Meaning, reference and stereotypes », in : F. Guenther / M. Guenther-Reutter (eds.). *Meaning and Translation. Philosophical and Linguistic Approaches*. London : Duckworth. 61-81.
- Rapp, Brenda C. / Caramazza, Alfonso. 1995. « Disorders of lexical processing and the lexicon », in : Michael S. Gazzaniga (ed.). *The Cognitive Neurosciences*. Cambridge, Mass. / London, England: The MIT Press. 901-913.
- Roegiest, Eugene. 1980. *Les prépositions a et de en espagnol contemporain. Valeurs contextuelles et signification générale*. Gent : Rijksuniversiteit te Gent.
- Rosch, Eleanor. 1978. *Cognition and Categorization*. Hillsdale, New Jersey : Erlbaum.
- Schwarze, Christoph (éd.). 1981. *Analyse des prépositions*. 3. colloque franco-allemand de linguistique théorique du 2 au 4 février 1981 à Constance. Tübingen : Niemeyer.
- Schwarze, Christoph. 1994. *Introduction à la sémantique lexicale*. Universität Konstanz. Fachgruppe Sprachwissenschaft. Arbeitspapier Nr. 65.
- Schwarze, Christoph. 1996. « Die farblosen Präpositionen des Französischen : vage Prädikate oder Kasusmarker ? ». *Romanische Forschungen*. 108. 1-22.
- Schwarze, Christoph / Schepping, Marie-Theres. 1995. « Polysemy in a two-level-semantics », in : U. Egli / P. E. Pause / Ch. Schwarze / A. v. Stechow / G. Wienold (Hgg.). *Lexical Knowledge in the Organization of Language*. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins. 283-300.
- Spang-Hanssen, Ebbe. 1963. *Les prépositions incolores du français moderne*. Copenhague : Gads Forlag.
- Stein, Achim. 1998. *Einführung in die französische Sprachwissenschaft*. Stuttgart / Weimar : Metzler.
- Talmy, Leonard. 1975. « Semantics and syntax of motion ». *Syntax & Semantics*. 4. 181-238.
- Talmy, Leonard. 1985. « Lexicalization patterns : semantic structure in lexical forms », in : Timothy Shopen (ed.). *Language Typology and Syntactic De-*

- scription. Vol. III : *Grammatical Categories and the Lexicon*. Cambridge : Cambridge University Press. 57-149.
- Tesnière, Lucien. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- Trier, Jost. 1931. *Der deutsche Wortschatz im Sinnbezirk des Verstandes. Die Geschichte eines sprachlichen Feldes*. Bd. 1 : *Von den Anfängen bis zum Beginn des 13. Jahrhunderts*. Heidelberg : Winter.
- Vandeloise, Claude. 1986. *L'espace en français. Sémantique des prépositions spatiales*. Paris : Éditions du Seuil.
- Vendler, Zeno. 1967. *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, New York : Cornell University Press. Chapter 4 : « Verbs and times ». 97-121.
- Weinrich, Harald. 1978. « L'antropologia delle preposizioni italiane ». *Studi di grammatica italiana*. 7. 255-279.
- Wunderlich, Dieter. 1982. « Sprache und Raum ». *Studium Linguistik*. 12. 1-19; 13. 37-59.
- Wunderlich, Dieter. 1984. « Zur Syntax der Präpositionalphrasen im Deutschen ». *Zeitschrift für Sprachwissenschaft*. 3. 65-99.
- Zelinsky-Wibbelt, Cornelia (ed.). 1993. *The Semantics of Prepositions. From Mental Processing to Natural Language Processing*. Berlin / New York : Mouton de Gruyter.
- Zimmer, Hubert D. 1985a. « Die Repräsentation und Verarbeitung von Wortformen », in : Ch. Schwarze / D. Wunderlich (Hgg.). *Handbuch der Lexikologie*. Königstein/Ts. : Athenäum. 271-291.
- Zimmer, Hubert D. 1985b. « Die Verarbeitung von Bedeutung : Verstehen und Benennen », in : Ch. Schwarze / D. Wunderlich (Hgg.). *Handbuch der Lexikologie*. Königstein/Ts. : Athenäum. 314-332.

## Dictionnaires

- Dictionnaire du français contemporain illustré*. Publié sous la direction de Jean Dubois. Paris : Librairie Larousse, 1980.
- Le nouveau Petit Robert*. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey - Debove et Alain Rey. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2000.
- Le Petit Larousse illustré* 1994. Paris : Larousse, 1993.
- Robertson, Théodore. 1859. *Dictionnaire idéologique*. Recueil des mots, des phrases, des idiotismes et des proverbes de la langue française classés selon l'ordre des idées. Paris : Derache.
- Rouaix, Paul. (1897) <sup>33</sup>1979. *Dictionnaire des idées suggérées par les mots*. Paris : Collection Armand Colin.
- Trésor de la Langue Française*. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle. Publié sous la direction de Paul Imbs. Paris : Gallimard, 1971 - 1994.

# Index analytique

- accomplissements 93
- achievements* v. réussites
- actants 96
- action 92, 98
- activité 92s, 98
- adjectifs 57ss
  - ~ d'appartenance 83, 85
  - ~ de consistance 83
  - ~ de couleur 57, 81, 83s, 87
  - ~ de dimension 67, 81, 83s
  - ~ de disposition 83, 85, 87
  - ~ de forme 83, 87
  - ~ de relation 57s, 81
  - ~ de sentiment 87
  - ~ d'identité 87
  - ~ modaux 86s
  - ~ numéraux 87
  - ~ privatifs 83, 85s
  - ~ quantitatifs 87
  - ~ relatifs 58ss, 84s, 87
  - ~ relationnels 57s, 81, 86s
- agent 94
- agentif 96
- Aktionsart* v. mode d'action
- amalgame conceptuel 124
- analyse sémiqque 27
- anomalie sémantique 134
- antonymie 60s
- argument 7s
- attribut 13
- basic level* v. niveau de base
- cas profonds 96
- champ sémantique 46
- champs lexicaux 26
- changement 92
- classe fermée 116
- collocation 54
- comparaison 70s
- concept v. structure conceptuelle
- contrastes 109
- contrôle 105
- conversion 102
- count nouns* v. noms comptables
- datif 96
- décomposition lexicale 12
- deep cases* v. cas profonds
- default reasoning* v. raisonnement
  - par défaut
- définitions lexicographiques 58
- dépendance 96
  - Dependenzgrammatik* 96
- déplacement 110
- dictionnaires
  - ~ de langue 10
  - ~ encyclopédiques 10
- domaine central 36
- encyclopédie v. dictionnaires
  - encyclopédiques
- entité 16s
- espace v. relations spatiales
- état 90, 93
- event structure* v. type de situation,
  - participants constitutifs
- factitif 96
- features* v. traits
- figure* v. objet déplacé
- figure language* 110
- fonction
  - ~ grammaticale v. théorie du linkage
  - ~ anaphorique 36
  - ~ prédicative 37
  - ~ référentielle 36
- forme syntaxique canonique 40
- ground* v. milieu
- héritage 12
- homonymie 73
- homophonie 73
- hyperonyme 12
  - hyperonymie 16
- hyponyme 12
  - hyponymie 16

- instance collectivisante** 51  
**instrumental** 96  
**interface** 71  
**lacunes lexicales** 18s  
*lexicalization patterns* 110  
**lexicographie** 26, 73s  
*linking theory* v. théorie du linkage  
**locatif** 96  
**locution idiomatique** v. collocation  
**manière** 110  
*manner* v. manière  
*manner language* 110s  
*mass nouns* v. noms massifs  
*Merkmale* v. traits  
*Merkmalssemantik* v. traits  
    pertinents  
**métaphore** v. règles lexicales  
**milieu** (dans lequel se produit un déplacement) 110  
**modalité d'action** v. mode d'action  
**mode d'action** 93  
**morphologie** v. règles lexicales  
*motion* v. déplacement  
*Nachbarschaftsregionen* v. régions  
**niveau de base** 36  
**noms** 7ss  
    ~ collectifs 50s  
    ~ comptables 8  
    ~ d'aspect 46s  
    ~ de parenté 41, 46  
    ~ de quantité 38, 50s  
    ~ de relation 38ss  
    ~ massifs 8s  
    ~ typiques 7s, 26  
**objectif** 96  
**objet**  
    ~ déplacé 110  
    ~ localisant 120  
    ~ localisé 119  
**opaque** 89, 91  
**opposition contradictoire** 61  
**ordre de procès** v. mode d'action  
**participants constitutifs** 90  
*path* v. trajectoire  
*path language* 110  
**patient** 94s  
**périphérie** 48  
**place** (position argumentale définie par un argument) 8  
**polysémie** 20, 72ss  
**prédicat** 7  
**prépositions** 115ss  
    ~ directionnelles 121  
    ~ incolores 116  
    ~ locales 2  
    ~ vides 116  
**prime actant** 96  
**principe d'accommodation** 108  
*process* v. processus  
**processus** 98  
**propriétés**  
    ~ relationnelles 41  
    ~ extrinsèques 82  
    ~ intrinsèques 41, 82  
**prototype** 32ss  
**raisonnement par défaut** 28ss  
**référence** v. fonction référentielle  
**régions** 120  
**règles lexicales** 78  
**relations**  
    ~ argumentatives 115  
    ~ de sens 13 v. aussi antonymie, hyponymie, hyperonymie  
    ~ interactives 115  
    ~ méréologiques 20  
    ~ séquentielles 115  
    ~ spatiales 115  
    ~ temporelles 115  
    v. aussi propriétés  
    relationnelles, noms de relation, adjectifs relationnels  
**réseaux sémantiques** 20  
**ressemblance de famille** 32  
**réussites** 93  
**rôle** 92, 94s, 119  
    ~ thématique 96  
**saillant** 49  
**salient** v. saillant  
**second actant** 96  
**sèmes** 27  
**sens lexical** 1ss  
**situation** 9 v. aussi type de situation

- sous-spécification** 50  
**spatial** v. relations spatiales  
**states** v. état  
**stéréotype** 28ss  
**structure**  
 ~ conceptuelle 75  
 ~ de rôles 94ss  
 ~ du lexique v. champs lexicaux, réseaux sémantiques, structure conceptuelle, règles lexicales, relations de sens, taxinomie, niveau de base  
 ~ hiérarchique 16  
 ~ sémantique 75  
 ~ taxinomique 46  
**structuralisme** 26ss, 96  
**syntaxe** 71, 122, 127ss v. aussi forme syntaxique canonique  
**taxinomie** 17s  
**terminologie** 21  
**thème** 94s  
**théorie du linkage** 94 v. aussi fonctions grammaticales  
**thésaurus** 81  
**theta-role** v. rôle thématique  
**tiers actant** 96  
**traits** 12  
 ~ pertinents 27  
**trajectoire** 110  
**type de situation** 89, 93  
**unification** 133  
**valence** v. structure argumentale, participants constitutifs, rôle valeur 13  
 ~ par défaut 30  
**verbes**  
 ~ d'action 100, 113  
 ~ de communication 113  
 ~ de déplacement 2, 110ss, 119  
 ~ déictiques 113  
 ~ indiquant la manière du déplacement 111  
 ~ de mouvement 110ss, 113  
 ~ d'état 57, 113  
 ~ de perception 113  
 ~ de transmission 113  
 ~ de transport 119  
 ~ épistémiques 113  
 ~ modaux 113  
 ~ négatifs 113  
**Wortfelder** v. champs lexicaux



## Index des mots

- à 115ss
- à cause de 115
- accompagner 119
- actuel 86
- agrandir 92
- aliment 19
- aller 113
- allumer 112
- alpin 85
- amer 84
- ancien 86
- animal 10, 16s, 19
- après 115
- aquatique 83, 85ss
- aride 82
- arriver 113
- assez 63
- à travers 115, 121s
- au-dessus de 115s
- auteur 21
- autobus 23
- autour de 116
- avant 115
- avec 115
- aveugle 83, 85
- avion 25
- avoir lieu 119
- balayer 112
- bas 59s, 65s
- bateau 25
- beau 84
- belle-fille 38s
- bicyclette 23, 30
- bleu 83
- bon 84
- bord 48ss
- borgne 85
- bout 21
- bref 67, 79s
- brûlant 85
- car 23, 26
- caricatural 83
- carnivore 37, 132
- ce 128
- célèbre 87
- cent 73
- centre 48
- cercle 19
- chaise 39
- chalet 26
- chantre 38
- chat 7
- chaud 82, 84s
- chaussure 133
- chauve 85, 87
- chêne 19
- cheval 134
- chez 115
- chien 36s
- conducteur 38
- contre 115
- couple 51ss, 132s
- cour 73
- courage 9, 19
- courir 92
- cours d'eau 18, 36s
- court 60, 65, 67, 73, 79, 84
- couvent 86
- crystalline 35
- croire 113
- dans 115s, 120ss
- danser 92, 111
- de 116s
- début 21, 38s, 41, 47ss
- découvrir 92
- demander 109, 113
- déplacer 92
  - se ~ 122
- depuis 115
- dernier 87
- dérouler, se ~ 119
- derrière 115

devant 115, 120  
 devoir 113  
 différent 87  
 dimanche 21  
 dire 113  
 dizaine 38s, 50  
 doctrine 9  
 donner 8, 92, 101ss, 113  
 dormir 89ss  
 douleur 8  
 doux 84  
 dur 60, 67, 83s  
 durant 115  
 eau 8, 11, 18ss, 73  
 écouter 113  
 élevé 59  
 en 40, 115s  
 en dessous de 115s  
 endormir 97, 100s  
   s' ~ 98s  
 enfant 21  
 enlever 112  
 énorme 85  
 entendre 113, 117  
 entre 115  
 entrer 109ss  
 épais 60, 65, 67s, 74ss  
 épiscopal 83  
 étang 18  
 éteindre 112  
 être 37, 119, 122  
 étroit 59s, 65s, 84  
 éventuel 86  
 faible 59  
 famille 8  
 farine 16, 19, 41  
 fauteuil 36  
 faux 86, 87  
 fer 35  
 fermer 112  
 fille 45  
 fils 44  
 fin (adjectif) 69  
 fin (nom) 21, 41, 47s  
 fleur 8, 36  
 fleuve 8, 18, 29ss, 41, 65, 76s

foi 73  
 fois 73  
 fragile 83, 85, 87  
 frère 8, 41, 45  
 froid 84, 85  
 fromage 39  
 froter 112  
 fruit 34  
 futur 86  
 gai 84  
 galoper 111  
 garçon 8  
 gibier 36  
 glabre 85  
 glacial 85  
 glisser 111, 119  
 grand 60, 64s, 69, 83, 85, 87, 128ss  
 gratter 112  
 gros 67ss, 80  
 groupe 8, 38, 51ss  
 haut 59s, 65s, 73  
 hélicoptère 25  
 heureux 87  
 humour 9  
 identique 87  
 ignorer 113  
 imberbe 85  
 immense 85  
 impossible 61  
 incassable 85  
 inflammable 85  
 interdire 105s, 108, 113  
 inventeur 38  
 jaune 4  
 jeter 119  
 jeune 60  
 joie 8  
 journée 21  
 jusqu'à 115s  
 lac 18  
 laid 84  
 lancer 119  
 lapin 36  
 large 59ss, 65ss, 70s, 84  
 le 128  
 le long de 115, 121

léger 58ss  
 légume 34  
 les 133, 134  
 libre (de) 60, 86  
 loi 9  
 long 60, 65, 67, 72, 78s, 84  
 lourd 59ss  
 lundi 21  
 main 73  
 maître 73  
 malgré 115, 116  
 manches 26  
 manchot 85  
 mangeable 85  
 marcher 110s  
 mardi 21  
 marge 21, 38, 48  
 marguerite 36  
 marin 85  
 mauvais 84  
 même 87  
 mer 18, 73  
 mère 21, 38, 41, 44, 73  
 mètre 73  
 mettre 73, 119  
 milieu 21, 38, 41, 47ss  
 mince 60, 65, 67ss  
 minuscule 85  
 moitié 39  
 moto 22  
 mou 60, 67, 84  
 muet 85  
 nager 111, 119  
 navire 25  
 neveu 38  
 noble 84  
 nombreux 87  
 obéissance 9  
 obtenir 101ss  
 obtus 84  
 oiseau 9ss, 14, 16, 28, 31, 36, 41  
 or 8  
 ordonner 105ss  
 outil 15s, 26  
 ouvrir 92, 112  
 pain 1

paire 51ss  
 par 115, 117, 121  
 parisien 83  
 parler 92, 113  
 parmi 115  
 pas 133s  
 passer  
   se ~ 119  
 paternel 35  
 pendant 115  
 père 4, 40ss, 76s  
 périphérie 48  
 périssable 82  
 permettre 105ss  
 perroquet 39  
 petit 59, 60, 65, 69, 85  
 peu 59, 63  
 pigeon 9, 11ss, 19, 36, 128ss  
 plan d'eau 18  
 plante 19  
 plat 69  
 plein (de) 57ss, 86  
 plomb 35  
 plus 70  
 porc 73  
 port 73  
 porte 26  
 poser 119  
 possible 61  
 poudre 16, 19  
 pour 115s  
 pousser 119  
 pouvoir 113  
 précéder 102  
 précipiter 119  
 premier 87  
 près de 115  
 présidentiel 85  
 prêt à 86  
 prétendu 86s  
 projeter 119  
 propre (à) 60  
 rare 87  
 recevoir 101ss, 113  
 regarder 113  
 réveiller 89, 92ss, 97, 100s

se ~ 98, 100, 128ss  
**rivière** 18, 25, 29ss, 36  
**robe** 26  
**roche** 3s  
   rocher 19  
   rocheux 3s  
**romantique** 35  
**rond** 83, 87  
**rouge** 57, 83, 87  
**ruisseau** 18  
**sain** 73  
**saint** 73  
**sang** 73  
**sans** 73, 115  
**saut** 73  
**savoir** 113  
**sceau** 73  
**scie** 8, 15ss, 26, 41  
**sciure** 8  
**seau** 73  
**sein** 73  
**série** 38  
**situation** 9  
**sœur** 41, 45  
**soi-disant** 86  
**sommeil** 91  
**sortir** 109  
**sot** 73  
**sourd** 85  
**sous** 115  
**suivre** 102

**supérieur (à)** 59, 60, 86  
**sur** 115, 120ss  
**tas** 20  
**tête** 73  
**tirer** 119  
**torrent** 18, 25  
**touristique** 85  
**train** 39  
**très** 63  
**triste** 84  
**trop** 70  
**trotter** 111  
**trottiner** 111  
**troupeau** 55  
**trouver**  
   se ~ 119  
**véhicule** 25f  
**vélo** 22f, 25, 28, 41  
**vélocipède** 25  
**venir** 109, 113  
**ver** 73  
**véritable** 86  
**verre** 73  
**vers** 73, 115, 121  
**vieux** 60, 86  
**vivre** 119  
**voir** 113  
**voiture** 22  
**voler** 73, 95  
**vrai** 86

## Table des matières

Remerciements .....	V
Abréviations, symboles et conventions .....	VII
Présentation .....	IX
<b>Pour entrer en matière : Qu'est-ce que la sémantique lexicale ? ...</b>	<b>1</b>
1. Définition de la sémantique lexicale .....	1
2. Le sens des mots : objet de trois disciplines .....	2
3. Les méthodes de la sémantique lexicale .....	5
<b>Chapitre I : La sémantique du nom .....</b>	<b>7</b>
1. Qu'est-ce qu'un nom? .....	7
2. Les noms typiques .....	7
3. La structure des définitions lexicographiques et leur transposition dans un langage standardisé .....	9
3.1. Un exercice lexicographique : <i>oiseau et pigeon</i> .....	9
3.2. Encore un peu de terminologie .....	12
3.3. Une représentation plus explicite .....	13
3.4. Deuxième exercice lexicographique : <i>outil et scie</i> .....	15
4. Les structures lexicales hiérarchiques .....	16
4.1. Le lexique nominal est-il une taxinomie? .....	17
4.2. Le caractère abstrait du sens lexical .....	22
4.3. Les noms typiques, les connaissances encyclopédiques et la structure conceptuelle .....	26
4.4. Quelques repères historiques .....	26
5. Le raisonnement par défaut et les stéréotypes .....	28
6. Le niveau de base .....	35
7. Les noms de quantité et de relation .....	38
7.1. L'interface avec la syntaxe .....	40
7.2. Les noms de parenté .....	41
7.2.1. Notre langage de représentation et l'expression des relations .....	42
7.2.2. Quelques représentations sémantiques .....	43
7.2.3. La structure taxinomique du champ sémantique de la parenté .....	46
7.3. Les noms d'aspect .....	46
7.4. Les noms collectifs .....	50

<b>Chapitre II : La sémantique de l'adjectif</b> .....	57
1. Adjectifs de couleur et adjectifs de relation : <i>rouge</i> et <i>plein</i> .....	57
2. Les adjectifs relatifs : <i>léger</i> et <i>lourd</i> , <i>large</i> et <i>étroit</i> , <i>haut</i> et <i>bas</i> .....	58
2.1. Les définitions lexicographiques .....	58
2.2. La structure sémantique générale des adjectifs relatifs .....	59
2.3. L'antonymie .....	60
2.4. La représentation sémantique des adjectifs relatifs .....	62
2.5. Un exercice pratique, qui soulève des questions .....	67
2.6. La comparaison .....	70
3. La polysémie .....	72
3.1. La nature des liens qui existent entre les différentes acceptions des mots polysémiques .....	74
3.1.1. Structure sémantique et structure conceptuelle .....	75
3.1.2. La raison d'être de la polysémie .....	76
3.1.3. Le problème de la signification de base .....	76
3.2. Des polysémies apparentes .....	77
3.2.1. Abstraction et règles de redondance .....	78
3.2.2. L'art de trouver le point de vue pertinent .....	80
4. Une typologie sémantique de l'adjectif français .....	81
4.1. Deux possibilités d'établir une typologie lexicale .....	81
4.1.1. Une typologie conceptuelle de l'adjectif français .....	82
4.1.2. Une typologie strictement sémantique de l'adjectif français .....	83
<b>Chapitre III : La sémantique du verbe</b> .....	89
1. Une analyse introductive : <i>dormir</i> et <i>réveiller</i> .....	89
1.1. <i>dormir</i> : un verbe d'état, sémantiquement opaque .....	89
1.2. <i>réveiller</i> : types de situation et rôles .....	92
1.3. <i>s'endormir</i> et <i>se réveiller</i> : action vs. processus .....	98
2. Les verbes à trois arguments .....	101
2.1. <i>donner</i> , <i>recevoir</i> et <i>obtenir</i> .....	101
2.2. <i>ordonner</i> , <i>permettre</i> et <i>interdire</i> .....	105
3. Le verbe français dans une perspective comparative et typologique .....	108
3.1. Un contraste allemand-français systématique .....	109
3.2. Une typologie générale des verbes de mouvement .....	110
3.2.1. Une généralisation .....	111
4. À propos de la structure globale du lexique verbal .....	113

<b>Chapitre IV : La sémantique des prépositions</b> .....	115
1. Les prépositions : caractères généraux .....	115
2. Les prépositions « vides » ou « incolores » .....	116
3. La structure argumentale des prépositions .....	118
4. Les prépositions spatiales .....	119
4.1. La structure argumentale .....	119
4.2. Les régions avoisinantes .....	120
4.3. Les prépositions directionnelles .....	121
4.4. L'interface avec la syntaxe et la forme syntaxique canonique .....	122
4.5. La variation sémantique des prépositions spatiales .....	122
4.5.1. Les interprétations de <i>sur</i> .....	122
<b>En guise d'épilogue : L'interface entre la sémantique lexicale et la sémantique de la phrase</b> .....	127
Références bibliographiques .....	135
Index analytique .....	139
Index des mots.....	143